



**PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
2018 - 2023**



**DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE
ET PROGRAMME D' ACTIONS**

CONSULTATION PUBLIQUE

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
Service Déchets - Juin 2018



PREAMBULE

Avec l'augmentation de la population et l'accélération des changements de nos modes de consommation, les collectivités sont confrontées chaque année à une augmentation continue de la quantité de déchets collectée. La gestion des déchets doit donc constamment s'adapter pour faire face à un gisement de plus en plus important.

C'est ainsi que les collectes sélectives se sont développées afin de permettre à une partie des déchets d'être revalorisée (recyclage, compostage...). Néanmoins, le meilleur déchet étant celui qu'on ne produit pas, le tri des déchets doit désormais être complété par une diminution globale des tonnages générés.

Les textes réglementaires font de la réduction des déchets une priorité, avant le réemploi, le recyclage, la valorisation énergétique et l'enfouissement. La loi de transition énergétique pour la croissance verte de 2015 définit un objectif de réduction de 10 % de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010.

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg a été précurseur en la matière en réalisant un Programme Local de Prévention des déchets entre 2010 et 2015. Ce programme visait à diminuer la production des déchets ménagers à travers la mise en place d'actions diverses sur le territoire. Forte des bons résultats obtenus, elle s'engage dans un nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2023.

Ce nouveau PLPDMA a pour objectif de diminuer de 10 % la quantité de déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire en 2023 par rapport à l'année 2009, soit une réduction de 59 kg de déchets par habitant.

Le présent document constitue la synthèse de l'ensemble des éléments à considérer dans le cadre de l'élaboration d'un PLPDMA, à savoir :

- le diagnostic du territoire permettant d'évaluer ses atouts et handicaps, gisements des déchets et acteurs relais,
- l'évaluation des principaux gisements d'évitement et de détournement des déchets,
- les objectifs de réduction opérationnels à atteindre pour chacun de ces gisements et les moyens à mettre en œuvre pour réduire la quantité et la toxicité des déchets produits sur le territoire

Le projet de PLPDMA est soumis à l'avis d'une Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) et du grand public, avant d'être adopté par l'organe délibérant de la collectivité et transmis au Préfet et à l'ADEME. La CCES, dont la composition est fixée par le PLPDMA, intègre le point de vue des acteurs locaux, remet des avis et des propositions sur les bilans annuels et évalue le PLPDMA à son terme.

GLOSSAIRE

CCVK : Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg
CPIE Hautes-Vosges : Centre permanent pour l'initiative à l'environnement
CS : Collecte sélective
DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublements
DMA : Déchets ménagers assimilés
DOM : Déchets occasionnels des ménages
DSP : Délégation de service public
ESS : Economie Sociale et Solidaire
ICE : Indicateur de concentration d'emploi
INS : Imprimés non sollicités
INSEE : Institut national de la statistique et des études économiques
OMR : Ordures ménagères résiduelles
ORTA : Observatoire régional du tourisme en Alsace
PAP : Porte-à-porte
PAV : Point d'apport volontaire
PCPM : Papier carton plastique métal
PLPDMA : Programme local de prévention des déchets ménagers assimilés
PLUi : Plan local d'urbanisme intercommunal
RAM : Relais des assistantes maternelles
RI : Redevance incitative
RSD : Règlement sanitaire départemental
SAU : Surface agricole utilisée
SCOT : Schéma de cohérence territoriale
TLC : Textile linge chaussure
C2 : collecte effectuée deux fois par semaine
C1 : collecte effectuée une fois par semaine
C0.5 : collecte effectuée une fois tous les quinze jours

TABLE DES MATIERES

PREAMBULE	1
GLOSSAIRE	3
TABLE DES MATIERES	4
INDEX DES FIGURES	5
INDEX DES TABLEAUX.....	7
INTRODUCTION – CADRE REGLEMENTAIRE	9
VOLET 1 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE.....	11
I. PRESENTATION DE LA CCVK ET DU SERVICE DECHETS	11
II. GEOGRAPHIE DU TERRITOIRE.....	17
III. POPULATION DU TERRITOIRE.....	24
IV. ECONOMIE DU TERRITOIRE.....	38
V. VIE ASSOCIATIVE	53
VOLET 2 : DONNEES DECHETS DU TERRITOIRE.....	56
I. PREVENTION DES DECHETS	56
II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS.....	66
III. COUTS DU SERVICE DECHETS	82
VOLET 3 : ACTEURS RELAIS.....	88
I. ACTEURS INSTITUTIONNELS.....	88
II. LES OFFICES DU TOURISME ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES.....	88
III. ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE	89
IV. ACTEURS ASSOCIATIFS DU TERRITOIRE	90
V. AUTRES ACTEURS	92
VOLET 4 : BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D’ACTIONS	93
I. GOUVERNANCE DE LA CONSTRUCTION DU PLPDMA	93
II. SYNTHESE DU DIAGNOSTIC : FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE	94
II. POTENTIEL D’EVITEMENT THEORIQUE	94
III. PROGRAMME D’ACTIONS	96
IV. SYNTHESE DU PROGRAMME.....	99
ANNEXES.....	101
ANNEXE 1 : RESULTATS DES CARACTERISATIONS 2017 SUR LES OMR ET PCPM	102
ANNEXE 2 : RESULTATS DES CARACTERISATIONS 2017 D’ENCOMBRANTS DE DECHETERIE	106

INDEX DES FIGURES

Figure 1 Répartition géographique des 8 communes de la CCVK.....	12
Figure 2 Détail du nouveau canton d'appartenance à la CCVK.....	13
Figure 3 Périmètre du Grand Pays de Colmar.....	13
Figure 4 Périmètre du SCOT.....	14
Figure 5 Périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.....	14
Figure 6 Prestataires de traitement des déchets CCVK.....	16
Figure 7 Département du Haut-Rhin et relief.....	17
Figure 8 Evolution de la qualité de l'eau en Haut-Rhin.....	20
Figure 9 Détail de la qualité de l'eau - territoire CCVK.....	20
Figure 10 Proportion de vignes dans la SAU (Surface Agricole Utilisée) – Territoire CCVK.....	21
Figure 11 Dynamique de conversion des exploitations en agriculture biologique - France.....	23
Figure 12 Emplacement géographique des structures d'accueil pour personnes âgées - territoire CCVK - Source InfoGeo68.....	29
Figure 13 Répartition du nombre de constructions suivant le type de résidence - Territoire CCVK – moyenne sur chaque période – Source : INSEE, LOG1.....	31
Figure 14 Evolution du nombre de constructions résidences principales - Territoire CCVK – moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1.....	32
Figure 15 Evolution du nombre de constructions résidences secondaires - Territoire CCVK – moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1.....	32
Figure 16 Répartition du nombre de résidences principales construites - Territoire CCVK - par commune – 1919 - 2010 – Source : INSEE, LOG1.....	33
Figure 17 Répartition du nombre de résidences secondaires construites - Territoire CCVK - par commune - jusqu'en 2010 – Source : INSEE, LOG1.....	33
Figure 18 Taux d'adhésion de 1983 à 2013 par domaine associatif (ici associations tournées vers la convivialité) selon l'âge des adhérents – Source :.....	37
Figure 19 Evolution du nombre de créations d'entreprises par tranche de 1000 habitants - CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France.....	38
Figure 20 Evolution du nombre de créations d'entreprises individuelles par tranche de 1000 habitants – CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France.....	39
Figure 21 Evolution du nombre de créations d'établissements par tranche de 1000 habitants - CCVK - Haut-Rhin - Grand-Est - France.....	39
Figure 22 Offre commerciale en 2010 - Pôles de proximité - Territoire CCVK + Haut-Rhin.....	40
Figure 23 Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'établissements) par commune - Territoire CCVK - Source : INSEE 2014.....	42
Figure 24 Principaux pôles de loisirs touristiques sportifs - Territoire CCVK.....	43
Figure 25 Musées - Territoires CCVK.....	43
Figure 26 Nombre d'établissements - Territoire CCVK – Source ORTA 2015.....	44
Figure 27 Nombre de lits - Territoire CCVK – Source ORTA 2015.....	45
Figure 28 Nombre de lits par commune - Territoire CCVK - Source ORTA 2015.....	45
Figure 29 Orientation agricole – Départements.....	46
Figure 30 Offre commerciale en 2010 hypermarchés, supermarchés et superettes – Territoire CCVK.....	51
Figure 31 Zone de chalandise - Territoire CCVK.....	52
Figure 32 Evolution des adhésions à une association suivant l'âge - France – Source : INSEE.....	54
Figure 33 Associations et âges des adhérents - France - Source Insee - 2013.....	54
Figure 34 Périmètre d'action de PLPDMA de la CCVK.....	56
Figure 35 Sites de compostage collectif - Territoire de la CCVK.....	60
Figure 36 Evolution du taux de sortie des bacs OMR.....	69
Figure 37 Répartition des usagers en fonction du nombre de levées annuelles des bacs OMR.....	69
Figure 38 Points de collecte des TLC.....	71
Figure 39 Evolution des DMA (tonnes) - Territoire CCVK.....	71
Figure 40 Objectif de réduction du PLPDMA : 524 kg/hab/an en 2023 par rapport à 2009.....	73
Figure 41 OMR collectées (t) et évolution annuelle (%).....	73
Figure 42 Evolution des tonnages OMR collectés selon les mois.....	74
Figure 43 Evolution du verre collecté (t) en PAV.....	74

Figure 44 Evolution des PCPM collectés (t).....	75
Figure 45 Evolution du refus de tri dans les PCPM (%) - Source : Schroll	76
Figure 46 Evolution du nombre de producteurs de biodéchets collectés et des tonnages correspondant (t).....	76
Figure 47 Moyenne mensuelle de biodéchets collectés (période 2010 - 2016) en tonnes	77
Figure 48 Prix facturé par bac de biodéchets par professionnel collecté - Territoire CCVK	77
Figure 49 Evolution des flux collectés en déchèterie (tonnes)	79
Figure 50 Evolution 2011 - 2016 des principaux flux apportés en déchèterie (tonnes)	79
Figure 51 Evolution des encombrants apportés en déchèterie (tonnes).....	80
Figure 52 Evolution temporelle des déchets collectés en déchèterie par flux (tonnes).....	80
Figure 53 Performances de collecte - 2015 - kg / hab.....	81
Figure 54 Evolution des TLC collectés par commune - 2012-2015	81
Figure 55 Débouché géographique des déchets - Territoire CCVK	82
Figure 56 Répartition du coût aidé par flux - CCVK.....	84
Figure 57 Comparaison au référentiel Alsace Mixte Rural des coûts 2015 par type d'habitat (coût aidé moyen en €HT/hab)	84
Figure 58 Evolution des coûts par habitant entre 2007 et 2015 (€HT/hab) – CCVK.....	86
Figure 59 Coût HT/tonne selon les flux - CCVK	87
Figure 60 : Schéma de la composition moyenne de la poubelle d'OMR en 2017 sur la CCVK.....	103
Figure 61 : Schéma de la composition moyenne du tri PCPM en 2017 sur la CCVK	104
Figure 62. Encombrants enfouissables année 2017 : répartition de toutes les catégories	106
Figure 63. Encombrants incinérables année 2017, répartition de toutes les catégories.....	107
Figure 64. Films plastique d'ensilage agricoles	107

INDEX DES TABLEAUX

Tableau 1 Altitude moyenne communes territoire CCVK.....	18
Tableau 2 Conditions climatiques du territoire	18
Tableau 3 Alimentation en eau potable des communes	19
Tableau 4 Liste des 6 plus grosses industries - Territoire CCVK.....	22
Tableau 5 Population et évolution 2008 - 2016 - Territoire CCVK	25
Tableau 6 Evolution de la démographie - Territoire CCVK + France	25
Tableau 7 Composition des ménages - Territoire CCVK + France	25
Tableau 8 Répartition de la population par classe d'âge - Territoire CCVK	26
Tableau 9 Structures d'accueil : crèches - Territoire CCVK	26
Tableau 10 Structures d'accueil : maternelles - Territoire CCVK	27
Tableau 11 Structures d'accueil : écoles élémentaires - Territoire CCVK	27
Tableau 12 Structures d'accueil : collèges - Territoire CCVK.....	28
Tableau 13 Périscolaires et restauration - Territoire CCVK.....	28
Tableau 14- EHPAD et maisons de retraite - Territoire CCVK	29
Tableau 15 Evolution et répartition du type de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin.....	30
Tableau 16 Catégories de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin.....	30
Tableau 17 Statut d'occupation des résidences - Territoire CCVK + Haut-Rhin	30
Tableau 18 Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale - Territoire CCVK.....	31
Tableau 19 Emploi et activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin	34
Tableau 20 Evolution catégorie socioprofessionnelle - Territoire CCVK + Haut-Rhin.....	34
Tableau 21 Salaire net moyen total (en euros) - Territoire CCVK + Haut-Rhin	35
Tableau 22 Part de ménages fiscaux imposés et taux de pauvreté - Territoire + Région	35
Tableau 23 Couches lavables à traiter pour alimenter la Résidence de la Weiss	36
Tableau 24 Répartition postes salariés et nombre d'établissements - Territoire CCVK + Haut-Rhin	41
Tableau 25 Emplois et secteurs d'activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin	41
Tableau 26 Entreprises industrielles avec plus de 50 salariés	42
Tableau 27 Etablissements d'accueil et lits disponibles - Territoire CCVK.....	44
Tableau 28 Evolution des surfaces agricoles et des cultures – Exploitations moyennes et grandes - Territoire CCVK - Source : Agreste Recensement agricole 2000 – 2010	47
Tableau 29 Exploitations en AB ou en conversion - Territoire CCVK	48
Tableau 30 Evolution de la surface totale convertie en bio ou en conversion - Territoire CCVK	49
Tableau 31 Cheptels convertis en biologique ou en conversion - Territoire CCVK.....	49
Tableau 32 Exploitations converties en bio ou en conversion - Territoire CCVK.....	49
Tableau 33 Groupes de cultures converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK.....	50
Tableau 34 Groupes d'espèces animales converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK	50
Tableau 35 Effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire en 2013 - Alsace - Source : INSEE 2013	55
Tableau 36 Bilan du PLP volontaire 2010-2015	59
Tableau 37 Evolution annuelle du nombre de jours d'utilisation du grand broyeur - Communes et Âtre de la Vallée	61
Tableau 38 Efficacité du broyage de branchages - Territoire CCVK.....	61
Tableau 39 Evolution des autocollants Stop-Pub utilisés - Territoire CCVK.....	63
Tableau 40 Modes et fréquences de collecte des déchets - Territoire CCVK	66
Tableau 41 Evolution du nombre de bacs OMR affectés.....	67
Tableau 42 Evolution de la répartition du parc de bacs OMR	68
Tableau 43 Evolution du nombre de levées de bacs OMR.....	68
Tableau 44 Evolution du nombre de sacs rouges vendus.....	68
Tableau 45 Tonnages collectés pour l'année de référence choisie du PLPDMA : 2009.....	72
Tableau 46 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009, 2010 et 2016.....	72
Tableau 47 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009 / objectif à atteindre en 2023.....	72
Tableau 48 Performance de collecte d'OMR – 2013 – Source SINOE	74
Tableau 49 Performance de collecte du verre – Source SINOE	75
Tableau 50 Performances de tri des PCPM - Source SINOE.....	75
Tableau 51 Performances de production des déchets occasionnels - Source SINOE	78

Tableau 52 Coût aidé TTC 2015 - CCVK	83
Tableau 53 Coût aidé en €HT/hab - CCVK + Alsace	83
Tableau 54 Charges en €HT - CCVK	85
Tableau 55 Charges et recettes en €HT – CCVK 2015	85
Tableau 56 Hiérarchisation des postes de charges – CCVK 2015.....	86
Tableau 57 Charges liées au syndicat de traitement - CCVK 2015.....	87
Tableau 58 Acteurs institutionnels	88
Tableau 59 Acteurs socio-économiques	90
Tableau 60 Acteurs associatifs.....	91
Tableau 61 Autres acteurs	92
Tableau 62 Matrice AFOM - territoire CCVK	94
Tableau 63 Gisements d'évitements prioritaires et objectifs de réalisation pour atteindre 59 kg/hab/an de réduction de déchets en 2023 (par rapport aux tonnages de 2009)	95
Tableau 64 Indicateurs globaux du programme	100
Tableau 65 Planning de mise en œuvre du PLPDMA	100
Tableau 66. Proportion des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012	108
Tableau 67 Tonnages des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012	109
Tableau 68 Ratios en kg/hab/an des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012	110

INTRODUCTION – CADRE REGLEMENTAIRE

Par une délibération prise en mars 2016, la Communauté de Communes de la Vallée de Kaisersberg (nommé CCVK ci-après), s'est engagée dans une démarche de réduction des déchets ménagers, conformément aux dispositions de la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010, via la mise en place d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA).

La prévention des déchets peut être définie comme l'ensemble des mesures et des actions situées en amont de la collecte des déchets par la collectivité. En effet, le tri sélectif est un outil pour valoriser les matières et les réintroduire dans le circuit économique, mais il ne permet pas de réduire les déchets puisque les déchets triés doivent tout de même être collectés et traités par la collectivité. Au contraire, la prévention permet d'éviter la production de certains déchets et donc leur prise en charge par la collectivité. Il en résulte des gains économiques (moins de déchets implique moins de dépenses pour le recyclage, le traitement et/ou l'élimination), des gains environnementaux (économie des ressources naturelles, réduction de la pollution, etc.), et un gain social puisque les actions en faveur de la réduction des déchets permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs de la société civile, de créer des emplois, d'éduquer les générations futures.

Plusieurs lois encadrent les modalités relatives à la prévention des déchets.

A l'échelle européenne, la directive 2008/98/CE du 19 novembre 2008 renforce les dispositions en matière de prévention des déchets en imposant aux Etats membres d'élaborer des programmes nationaux de prévention des déchets.

A l'échelle nationale, la prévention des déchets est encadrée par plusieurs lois successives :

- les lois « Grenelle 1 » du 3 août 2009 et « Grenelle 2 » du 13 juillet 2010, qui fixe les premiers objectifs suivants :
 - o réduction des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7% par habitant pendant les 5 prochaines années,
 - o diminution de 15% d'ici 2012, les quantités de déchets incinérées ou enfouies,
 - o institution d'une tarification incitative dans un délai de 5 ans,
 - o obligation d'instaurer un plan de prévention par les collectivités
- le décret n°2015-662 du 10 juin 2015 qui précise le contenu des PLPDMA, leurs modalités d'élaboration et de révision
- le Plan National de Prévention des Déchets (PNPD), en vigueur pour la période 2014-2020 qui prévoit :
 - o diminution de 7% de la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitant en 2020 par rapport au niveau de 2010,
- la loi de transition énergétique pour une croissance verte (LTECV) du 17 août 2015, qui renforce certains objectifs pris par les lois « Grenelle », remplace l'objectif initial du PNPD, et en ajoute d'autres :
 - o réduction de 10% les quantités de DMA produits par habitant ainsi que les quantités de DAE par unité de valeur produite, en 2020 par rapport à 2010,
 - o développement du réemploi et augmentation de la quantité de déchets faisant l'objet de préparation à la réutilisation,

- augmentation de la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers ces filières de valorisation 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes, mesurés en masse. Les collectivités devront disposer d'une collecte séparée des biodéchets et de solutions de compostage de proximité,
- extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique sur l'ensemble du territoire avant 2022.

A l'échelle locale, c'est le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) qui régit la prévention des déchets. Le décret de 17 juin 2016, organisant la nouvelle planification régionale en matière de déchets, fait suite à la promulgation de la loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) du 7 août 2015 qui attribue à la nouvelle région Grand Est la compétence « Déchets », auparavant attribuée aux départements.

Le PRPGD introduit par la loi NOTRe fusionne, en un plan unique, les trois schémas territoriaux de gestion des déchets en vigueur jusqu'à présent :

- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux
- le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du BTP
- le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux

Le PRPGD concerne ainsi tous les types de déchets (dangereux, non dangereux non inertes ou non dangereux inertes), produits dans la région par les ménages, activités économiques, collectivités et administrations.

A l'échelle locale enfin, les collectivités territoriales responsables de la collecte et/ou du traitement des DMA doivent définir un PLPDMA, qui constitue la déclinaison opérationnelle du plan national (PNPD) et régional (PRPGD). Ce programme de prévention doit indiquer les objectifs de réduction des déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Il doit permettre d'atteindre ceux fixés à l'échelle régionale et nationale, à savoir la réduction de 10 % de la production des DMA par habitant d'ici 2020 par rapport à la production de l'année 2010 (avec déblais, gravats et déchets des professionnels).

Dans le cas de la CCVK, la quantité de DMA produite sur le territoire devra être réduite de 59 kilos par habitant en 2023 par rapport à 2009 pour répondre aux objectifs.

VOLET 1 : DONNEES SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Les données ci-dessous sont issues des services de la CCVK, de l'INSEE et des chambres consulaires. Elles ont pour objectif de décrire le périmètre de travail et son implantation dans un territoire plus grand.

I. PRESENTATION DE LA CCVK ET DU SERVICE DECHETS

I.1. Communes

La CCVK est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

Créé en 1967 sous forme du SIVOM de la Vallée de la Weiss, il s'est transformé en 1996 en Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg en regroupant alors 10 communes :

- Ammerschwihr
- Fréland
- Katzenthal
- Kaysersberg
- Kientzheim
- Labaroche
- Lapoutroie
- Le Bonhomme
- Orbey
- Sigolsheim

En 2016 trois communes ont fusionné, Kaysersberg, Kientzheim et Sigolsheim, pour former la commune nouvelle de Kaysersberg Vignoble, comme présenté sur la carte Figure 1.

La CCVK exerce les compétences suivantes :

- Aménagement de l'espace : Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), GERPLAN, PLU intercommunal
- Développement économique au travers de l'action économique et du tourisme
- Gestion du service déchets
- Protection de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie
- Politique Petite Enfance et Jeunesse
- Politique sportive et culturelle : Espace nautique Arc en Ciel, Médiathèque intercommunale
- Assainissement collectif et non collectif

Ces compétences sont discutées au sein des 11 commissions qui préparent les décisions du Conseil Communautaire.



Figure 1 Répartition géographique des 8 communes de la CCVK

I.2. Le territoire de la CCVK

Les 8 communes du territoire de la CCVK s'étendent sur 161 km² et regroupent une population de 17 350 habitants¹, pour une densité moyenne de 108 hab / km².

Sur le plan géographique, le territoire de la CCVK est situé dans la partie Nord-Ouest du Département du Haut-Rhin et il s'étend à la fois sur le versant Est des Vosges et la plaine d'Alsace. Les deux unités géographiques majeures qui le traversent sont, d'ouest en est, la montagne vosgienne et le piémont viticole (ou collines sous-vosgiennes). L'extrémité Est du territoire se situe dans la plaine rhénane.

Sur le plan administratif, le territoire de la CCVK est inclus dans l'arrondissement de Colmar-Ribeauvillé et depuis 2015 dans le nouveau canton de Sainte Marie aux Mines (regroupant les anciens cantons de Lapoutroie et de Kaysersberg). Suivant cette ancienne répartition des cantons, les communes dites de montagne, à habitat partiellement dispersé, sont regroupées autour de Lapoutroie (Le Bonhomme, Fréland, Orbey et Labaroche), tandis que celles viticoles, à habitat groupé, se concentrent autour de Kaysersberg (Kaysersberg Vignoble, Ammerschwihr, Katzenthal).

¹ Population totale au 01/01/2016 sur la base INSEE population légale 2013



Figure 2 Détail du nouveau canton d'appartenance à la CCVK

Le territoire de la CCVK s'inscrit enfin dans les périmètres du Grand Pays de Colmar, du SCOT Montagne Vignoble Ried et dans le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

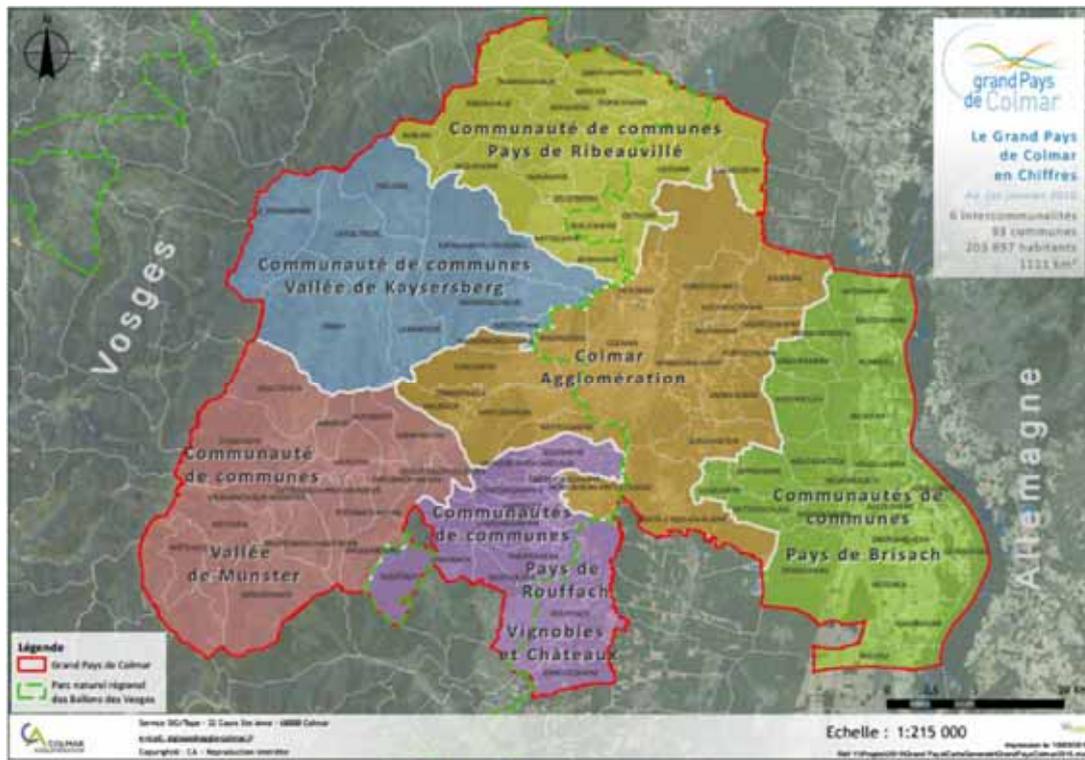


Figure 3 Périmètre du Grand Pays de Colmar



Figure 4 Périmètre du SCOT

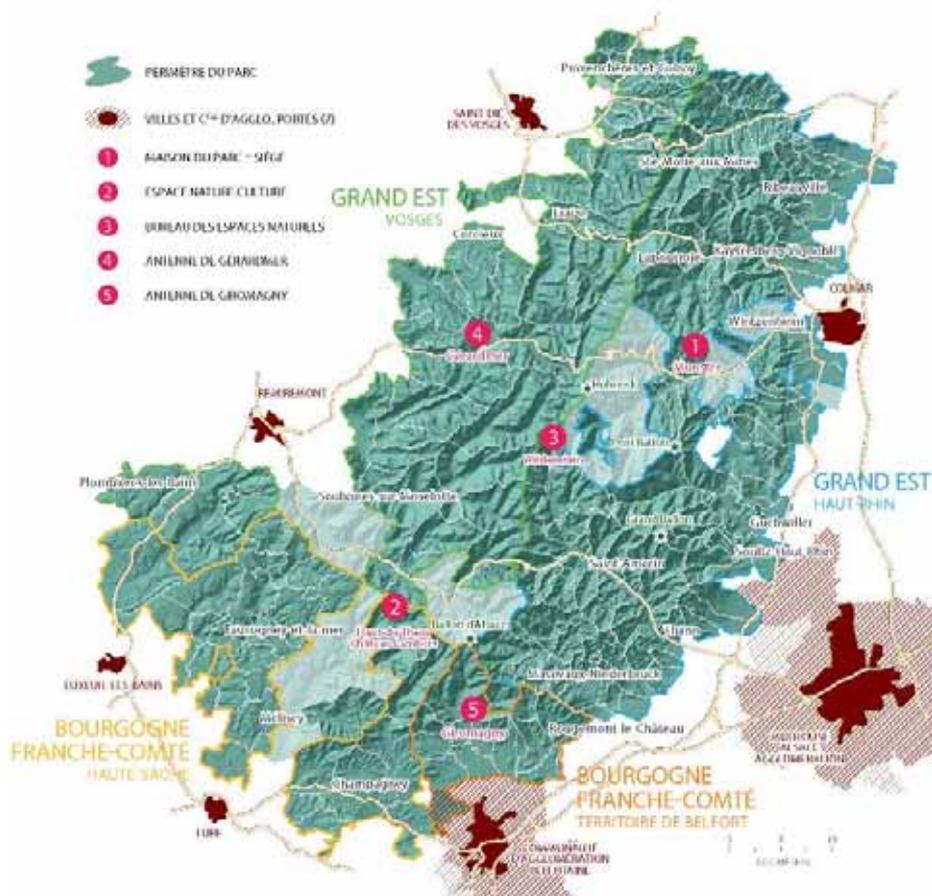


Figure 5 Périmètre du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

I.2. La compétence déchets

Le service public de collecte, d'élimination et de valorisation des déchets ménagers et assimilés (DMA) est assuré depuis 1997 par la CCVK pour l'ensemble des 8 communes membres. En 2010, la CCVK est passé d'un financement par redevance en un financement par redevance incitative.

I.2.1. Collecte et traitement des déchets

Il existe quatre types de collectes de DMA à réaliser :

- Les ordures ménagères résiduelles (nommées OMR ci-après)
- Les emballages recyclables secs de la collecte sélective (nommés PCPM ci-après)
- Le verre usager
- Les biodéchets des gros producteurs
- Les déchets occasionnels portés en déchèterie

Deux collectes sont assurées en porte-à-porte : les OMR pour les usagers se trouvant sur le circuit de collecte, et les biodéchets des gros producteurs. Ces collectes sont réalisées en régie par la CCVK.

Les collectes des PCPM, du verre, et des déchets occasionnels sont quant à elles confiées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics et s'effectuent au niveau de Points d'Apports Volontaires (nommé PAV ci-après), ou des déchèteries.

L'élimination par incinération des OMR et des refus de tri est confiée au Syndicat Intercommunal de Traitement des Déchets de Colmar et Environs (nommé SITDCE ci-après), situé à moins de 15 km du garage des camions benne.

L'élimination par méthanisation des biodéchets des gros producteurs est assurée par AGRIVALOR, un réseau d'agriculteurs engagés dans les filières de recyclage agricole des déchets organiques, dans l'usine située à Ribeauvillé, soit à moins de 20 km du garage.

Le tri des recyclables PCPM est réalisé par la société privée SCHROLL, dont le centre de tri se trouve à moins de 15 km du lieu de collecte, tandis que le verre usager est envoyé chez le recycleur Owens-Illinois Manufacturing, dans une usine à une centaine de kilomètres.

Le traitement des déchets apportés en déchèterie est assuré par différents prestataires implantés majoritairement dans un rayon de moins de 150 km.

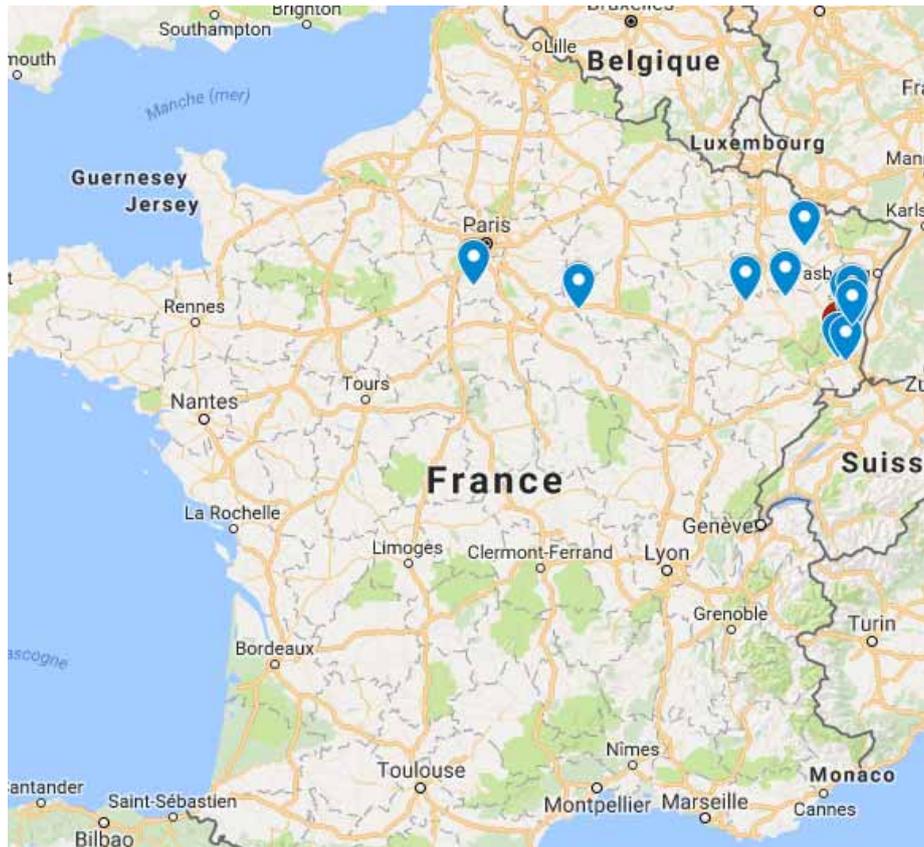


Figure 6 Prestataires de traitement des déchets CCVK

I.2.2. La commission déchets

La commission déchets se réunit à une fréquence moyenne d'une fois par mois à une fois tous les 2 mois. Les 24 élus qui la composent sont des conseillers communautaires et des conseillers municipaux représentant les 8 communes membres de la CCVK. Elle est présidée par le maire de Kaysersberg Vignoble, M. Pascal LOHR.

Les élus et habitants des communes peuvent donc être informés régulièrement par les projets et problématiques du Service Déchets.

I.2.3. Les agents techniques

Le Service Déchets est composé de 10 agents, auxquels s'ajoutent des agents embauchés ponctuellement pour aider le secrétariat ou palier au surcroit d'activité en pleine saison.

Deux chauffeurs et 3 agents de collecte assurent le service de collecte sur le terrain. L'équipe est complétée par 1 responsable technique, 1 chargé de la gestion administrative, 1 chargé de mission prévention déchets, et 2 agents de déchèterie ponctuellement accompagnés de 2 agents de PHOENIX SECURITE.

Cependant, l'ensemble du personnel de la CCVK est régulièrement sensibilisé à la problématique déchets, et la grande majorité des agents participent aux projets menés.

II. GEOGRAPHIE DU TERRITOIRE

II.1. Situation

La CCVK est située dans la région Grand-Est, anciennement Alsace, dans le département du Haut-Rhin (cf. Figure 7), à 12 km à l'Ouest de Colmar, 55 km au Nord de Mulhouse et 80 km au Sud de Strasbourg. L'agglomération de Colmar est un bassin d'emploi important pour le territoire, ainsi qu'un bassin administratif, commercial et de loisir. Un certain nombre de migrations pendulaires entre le territoire de la CCVK et la Communauté d'Agglomération de Colmar est donc attendu, pour la population, comme pour les exutoires déchets (activités économiques liées au recyclage des déchets concentrées autour de Colmar ou Mulhouse).

Le territoire de la CCVK se trouve également à 20 km de la frontière allemande.

II.2. Densité

La densité du territoire de la CCVK est faible par rapport à celle de l'ex-région Alsace (150 hab/km² contre 450 hab/km²). Elle a peu varié au cours des 30 dernières années, malgré une légère augmentation. L'ADEME, selon son classement d'habitat des collectivités à compétence déchets, range donc le territoire de la CCVK dans la catégorie mixte à dominance rurale.

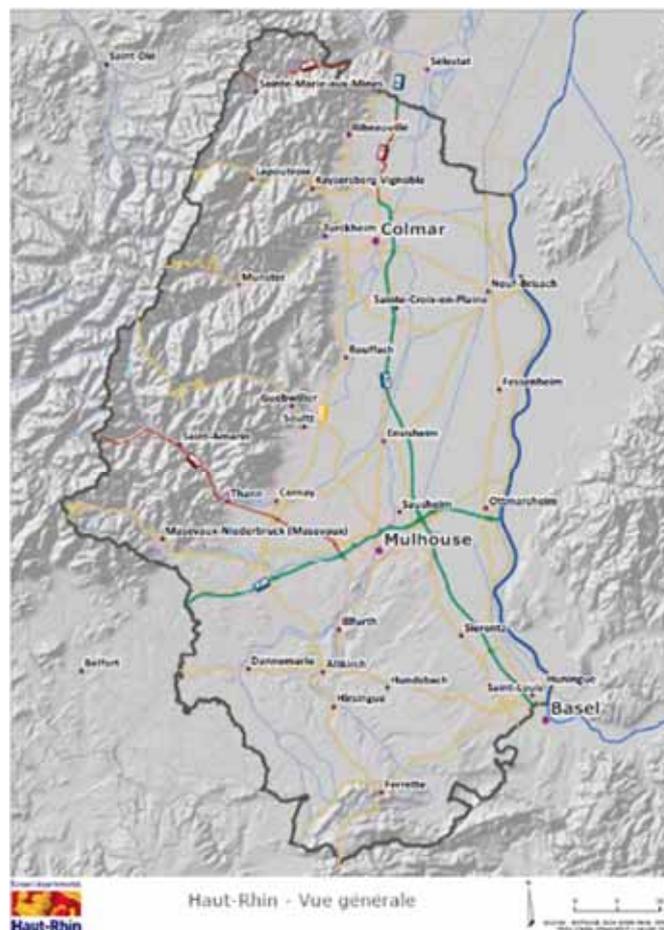


Figure 7 Département du Haut-Rhin et relief

² Source : Ademe

II.3. Climat

Le climat du territoire de la CCVK est continental mais la disparité de la configuration topographique du secteur, avec à l'Ouest des communes « montagne » et à l'Est des communes « plaine » ou « piémont » a des conséquences sur la répartition géographique des précipitations et des températures. L'altitude sur l'un ou l'autre secteur est multiplié par deux (voir ci-dessous).

	Altitude moyenne (m)	Communes montagne (moyenne en m)	Communes plaine (moyenne en m)
Freland	400	509	
Le Bonhomme	690		
Lapoutroie	420		
Labaroche	533		
Orbey	500		
Kaysersberg	250	239	
Sigolsheim	215		
Kientzheim	220		
Ammerschwahr	232		
Katzenthal	280		

Tableau 1 Altitude moyenne communes territoire CCVK

	Crêtes vosgiennes	Collines sous-vosgiennes
Précipitations (mm/ an)	abondantes (jusqu'à 1600)	faibles (< 600)
Température moyenne (°C)	5	10
Enneigement	élevé	faible

Tableau 2 Conditions climatiques du territoire

II.4. Ressources en eau

Les déchets dangereux, qu'ils soient d'origine urbaine, industrielle ou agricole, contribuent à la pollution de l'eau.

II.4.1. Eau potable

Comme présenté dans le Tableau 3, les communes de montagne sont alimentées en eau de source à l'exception de Labaroche, qui en achète à la ville de Colmar, et les communes de plaine sont principalement alimentées avec l'eau de la nappe.

Typologie des communes	Autorité compétente		Origine de l'eau potable	Volume annuel vendu (2014)
	Production	Distribution		
Communes « plaine »	Syndicat Intercommunal de Production de la Vallée de Kaysersberg	Kaysersberg	Sources + forage nappe de la Fecht	231 000
		Kientzheim		50 214 m ³
		Sigolsheim		54 206 m ³
	Syndicat Intercommunal des Eaux du Nord-Ouest de Colmar	Ammerschwahr	Achat Ville de Colmar (champ captant nappe du Rhin) (+ sources communales éventuelles)	93 266 m ³
		Katzenthal		29087
		Labaroche		85 100 m ³
Communes « montagne »	Fréland	Fréland	Sources et forage communaux	43 891 m ³
	Lapoutroie	Lapoutroie	Sources communales et achat Orbey et achat Le Bonhomme	79 227 m ³
	Le Bonhomme	Le Bonhomme	Sources communales	37 851 m ³
	Orbey	Orbey	Sources communales	142 294

Tableau 3 Alimentation en eau potable des communes

La qualité de l'eau potable des sources alimentant le territoire de la CCVK est bonne au regard des pesticides retrouvés (voir Figure 9) au cours d'analyses effectuées sur 2007, 2009 et 2015. Six communes ont conservé une très bonne qualité de l'eau, Sigolsheim (ville de la commune Kaysersberg Vignoble) a vu sa qualité de l'eau augmenter tandis que celle de Labaroche s'est légèrement dégradée. Deux communes, Ammerschwahr et Katzenthal n'ont pas progressé en termes de qualité.

Ces résultats peuvent probablement être corrélés avec l'activité agricole et viticole concentrée sur les communes de plaine par rapport à celles de montagne.

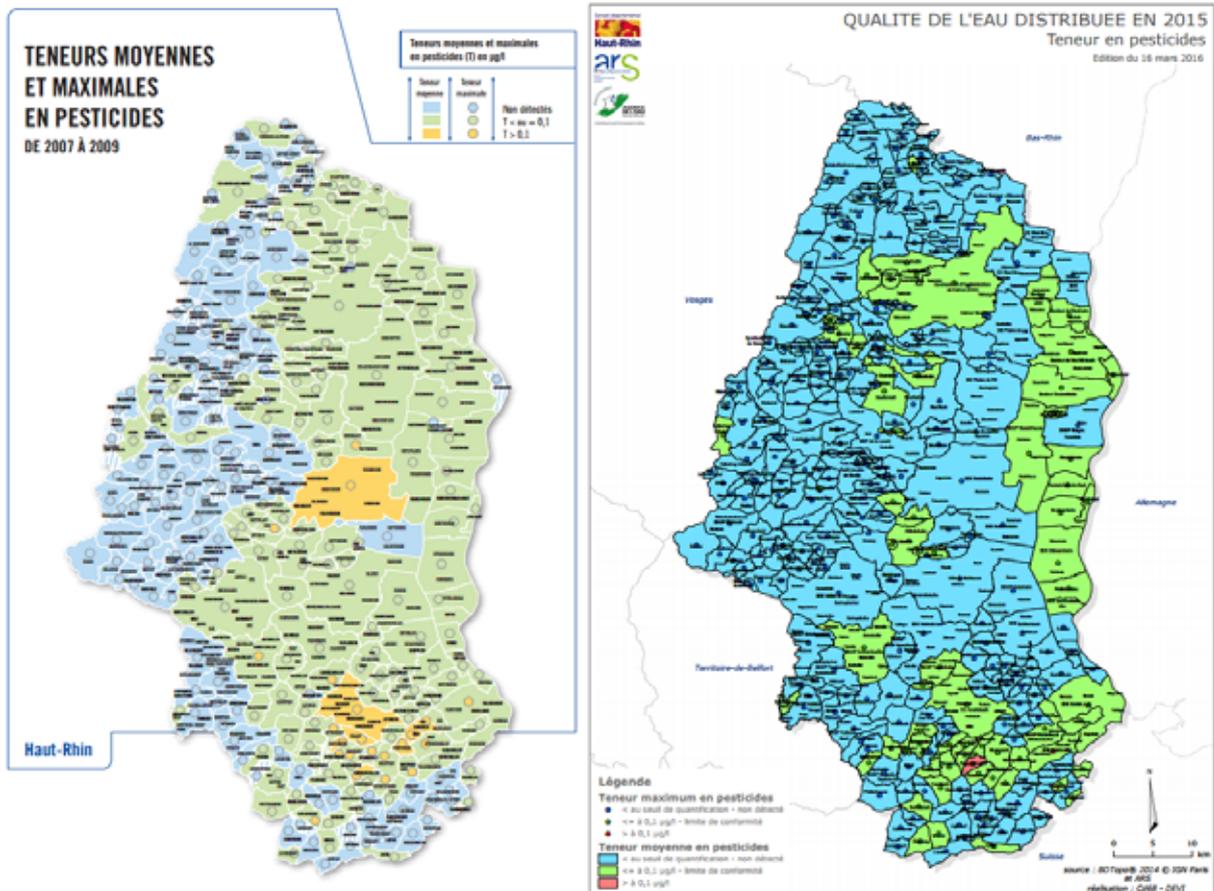


Figure 8 Evolution de la qualité de l'eau en Haut-Rhin

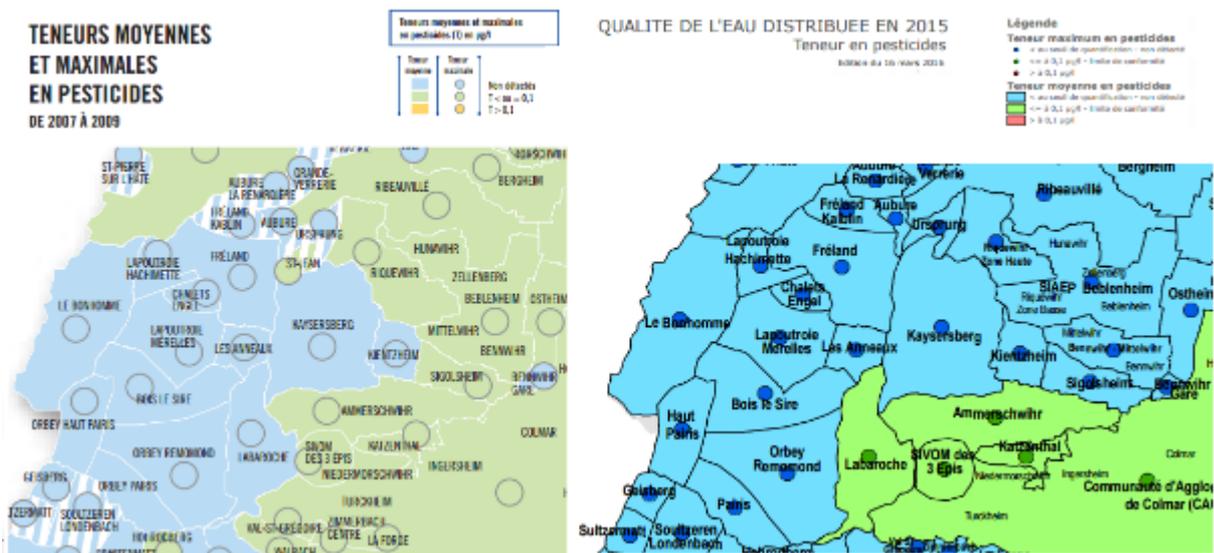


Figure 9 Détail de la qualité de l'eau - territoire CCVK

II.4.2. Assainissement

Les eaux usées (assainissement domestique, agricole et industriel) sont traitées soit directement par des systèmes d'assainissement non collectif pour certaines habitations, soit par les deux principales agglomérations d'assainissement, à savoir l'agglomération de

Kaysersberg (Kaysersberg Vignoble, Ammerschwih, Katzenthal), qui est raccordée à la station d'épuration de Colmar, et l'agglomération d'Orbey (Orbey, Freland, Lapoutroie, Labaroche), qui est raccordée à la station d'épuration de Lapoutroie Hachimette.

Les traitements utilisés ne permettent pas aujourd'hui de purifier totalement l'eau : certaines molécules présentes dans les pesticides par exemple ne sont pas traitées et contaminent le milieu naturel dans lequel les eaux sont rejetées. Il est donc indispensable de diminuer au maximum les déchets dangereux déversés dans la nature ou jetés dans les éviers.

Sur le territoire de la CCVK, la majorité des abonnés au réseau d'assainissement (> 90 %)³ sont des ménages. Néanmoins les structures agricoles et industrielles sont bien plus productrices de rejets que les ménages, et sources de contaminants.

II.4.3. Impacts des entreprises

Le secteur agricole, majoritaire par rapport à celui de l'industrie ou de la construction sur le territoire de la CCVK (303 établissements actifs⁴), utilise de nombreux produits phytosanitaires (pesticides, herbicides) qui opèrent une pollution de fond.

La viticulture, très présente, notamment sur l'ex-canton de Kaysersberg (cf. Figure 10, près de 80 % de la SAU est viticole) est fortement consommatrice de produits phytosanitaires.

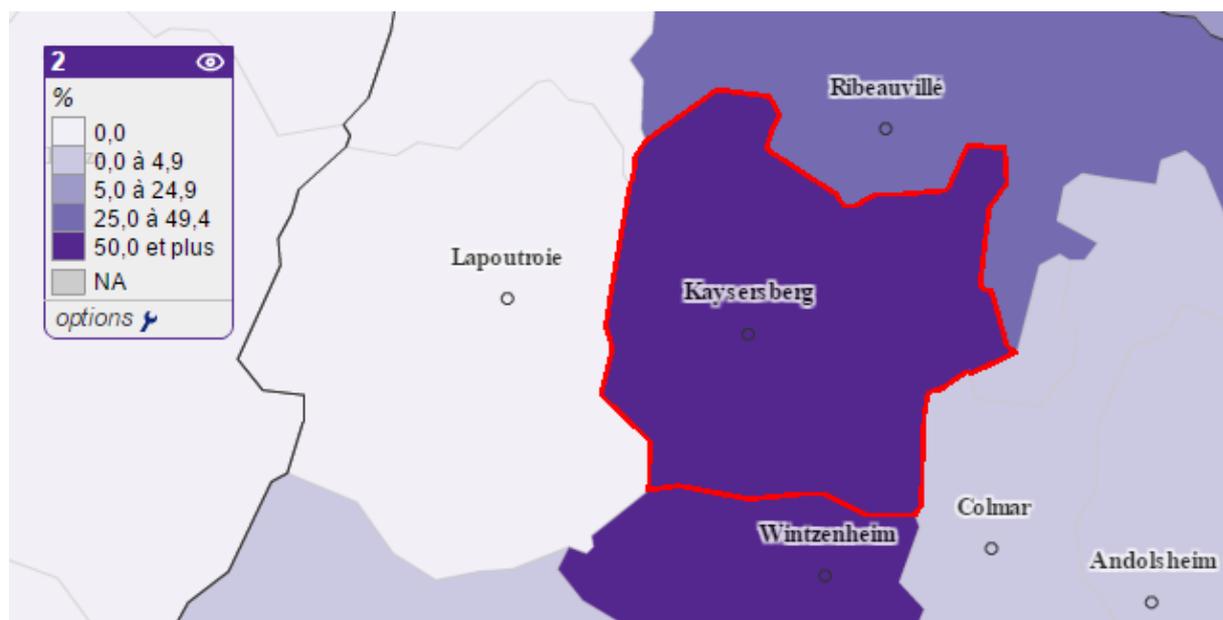


Figure 10 Proportion de vignes dans la SAU (Surface Agricole Utilisée)⁵ - Territoire CCVK

Le secteur industriel est peu représenté sur le territoire par de grosses entreprises (seules 6 entreprises ont plus de 50 salariés) mais contient 110 établissements actifs⁶. Les 5 plus grosses entreprises du territoire sont les suivantes :

³ Source : rapport annuel 2015 fllo

⁴ Source : INSEE, au 31 décembre 2014

⁵ Source : recensement agricole 2010, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et du développement du territoire

⁶ Source : INSEE, au 31 décembre 2014

Entreprise	Commune	Nb salariés
RECIPHARM	KAYSERSBERG VIGNOBLE	>50
DS SMITH PLASTICS + PAPER	KAYSERSBERG VIGNOBLE	>50
HUSSON INTERNATIONAL	LAPOUTROIE - 68650	>50
HUSSOR SAS	LAPOUTROIE - 68650	>50
SOGEFI AIR - MARK IV	ORBEY	>50

Tableau 4 Liste des 6 plus grosses industries - Territoire CCVK

Ces entreprises sont susceptibles de rejeter des polluants dans les eaux d'assainissement.

II.5. Territoire rural et de montagne

La moitié du territoire de la CCVK est située en montagne. Les températures plus faibles que sur le reste du territoire, la présence de maisons anciennes, et la proximité de forêts impliquent un taux d'équipement en chauffage au bois non négligeable.

II.6. Interférences service déchets – géographie du territoire

La proximité géographique du territoire de la CCVK avec l'Allemagne peut avoir des conséquences sur la production de déchets, tels que :

- La réception d'Imprimés Non Sollicités (nommé INS ci-après) dans les boîtes aux lettres des ménages en provenance d'enseignes allemandes, en plus de celles reçues pour les enseignes françaises.
- L'achat en Allemagne de certains produits (pneus par exemple) ne permettant pas l'application de la règle du 1 pour 1 chez le vendeur.
- L'augmentation significative de touristes allemands durant la saison touristique, générant plus de déchets avec des consignes de tri potentiellement non comprises ou appliquées.

Elle peut aussi avoir des conséquences sur les débouchés et exutoires des déchets, puisque l'Allemagne peut offrir des prestations de traitements et de valorisation qui soit attractifs ou non existants en France. A l'inverse, certains gisements de déchets peuvent par facilité ou pour des raisons économiques être envoyés en Allemagne au détriment d'entreprises de recyclage françaises. C'est par exemple constaté pour les déchets textiles.

La densité faible du territoire de la CCVK laisse penser que la collecte des déchets est dispersée et coûteuse en temps avec un ratio poids collecté / distance parcourue élevé, mais aussi que la production de déchets verts est importante, contrebalancée par la possibilité de composter. En effet, on peut estimer à près de 90 % les logements de type maison avec jardin sur le territoire.

Les caractéristiques climatiques décrites ont par ailleurs les conséquences suivantes sur les déchets produits et leur gestion :

- croissance importante des végétaux, notamment dans les communes « plaine »
- accès limité aux déchèteries pendant les semaines les plus froides de l'année
- peu d'animations sur le terrain possibles pendant les mois les plus froids

- collecte des déchets par camion benne difficile voire dangereuse sur voirie gelée et en pente, ce qui peut générer des perturbations sur les tournées de collecte
- conditions de travail des ripeurs difficiles en période de froid

Au vu des éléments décrits sur la qualité de l'eau potable et des eaux d'assainissements, il convient de prêter attention aux déchets dangereux consommés sur le territoire, aussi bien pour le type de produit utilisé (ex : white spirit du particulier, reste de produit phytosanitaire non utilisé de l'agriculteur, etc.), que pour leurs emballages, qui doivent aussi être considérés comme des déchets à part. La sensibilisation des particuliers, l'amélioration des pratiques agricoles ou non agricoles, ainsi que la modification des pratiques (désherbage mécanique, etc.) doivent être encouragées pour supprimer les transferts de pesticides vers les ressources en eau.

Un certain nombre d'acteurs (professions agricoles, communes, associations) s'est ainsi saisi de la problématique des polluants de l'eau et porte des actions en faveur de la limitation des pesticides ou de l'arrêt total de leur utilisation. Une action du PLP volontaire a porté sur la sensibilisation des communes à une gestion différenciée des espaces verts, avec également l'engagement de 5 communes sur les 8 dans le programme « Commune nature », avec l'obtention de 12 libellules au total. Par ailleurs, l'interdiction totale de l'utilisation des produits phytosanitaires pour les « personnes publiques » au 1^{er} janvier 2017 va accélérer cette démarche. D'un point de vue agricole, 616 producteurs sont en agriculture biologique en 2015 en Alsace, avec une part dans la SAU totale de 6.16 % (5.3 % dans le Haut-Rhin, 6.8 % dans le Bas-Rhin⁷). Le taux de conversion des exploitations est positif mais moins dynamique que dans d'autres régions (cf. Figure 11). Les secteurs de production avec les plus hauts taux de conversion sont les exploitations de vergers (20.5 %) et les vignobles (15 %)⁸. Pour plus de détail, se référer à la section IV.3.

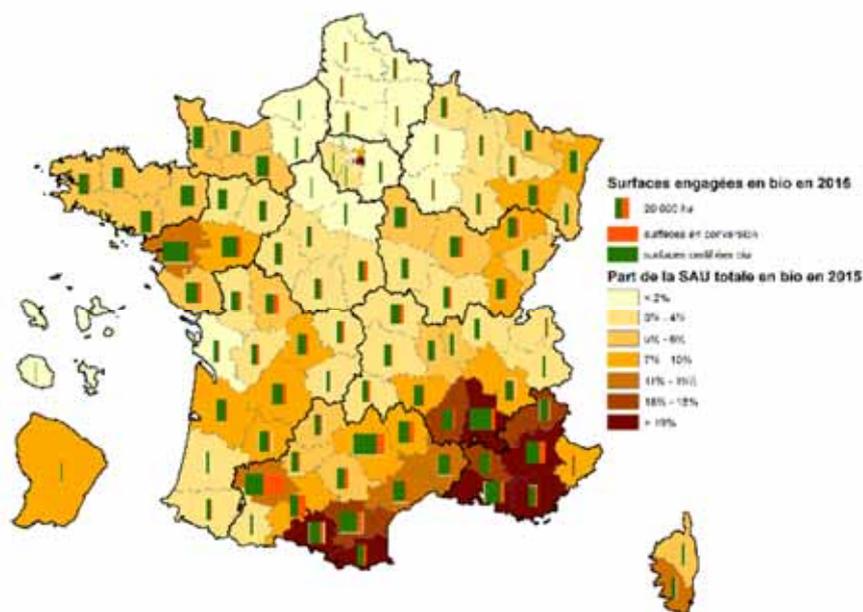


Figure 11 Dynamique de conversion des exploitations en agriculture biologique - France

⁷ Source : Agence Bio / OC Agreste 2015

⁸ Source : OBAPA, chiffres 2015

Au-delà de la préservation de la qualité de l'eau, la promotion de l'eau du robinet apparaît comme une action importante, et devant être gérée à une échelle plus importante (rencontrer les médecins, etc.). La présence de sociétés d'embouteillage d'eau minérale ou de source dans le Haut-Rhin (Wattwiller, Carola, Lisbeth) risque cependant de compromettre ce type d'action à l'échelle du PRPGD. Aucune action n'a formellement été engagée durant le PLP volontaire, si ce n'est au travers des programmes de sensibilisation des scolaires et du grand public menés par le CPIE.

En conclusion, la promotion de l'eau du robinet est conditionnée à une excellente qualité de celle-ci, qui n'est possible que si une attention particulière est prêtée aux déchets dangereux pour l'eau.

Enfin, sur l'aspect « territoire rural et de montagne », le fait d'être équipé en chaudière bois encourage certains habitants à profiter de ce système de chauffage pour brûler leurs déchets. D'autres continuent de pratiquer le brûlage des déchets verts malgré les différents exutoires possibles (déchèterie, broyage, compost). Cette pratique est potentiellement renforcée avec le passage à la levée embarquée. En France on estime qu'un million de tonnes par an de déchets verts provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont brûlés à l'air libre⁹ : cela représente 9 % des foyers français. Cette pratique, pourtant interdite depuis 2011 par le règlement sanitaire départemental (nommé ci-après RSD), a des impacts sanitaires et environnementaux : brûler 50 kg de déchets verts émet autant de particules que le parcours de 12 000 km d'une automobile récente en diesel en circulation périurbaine.

Dans ce cadre, la prévention des déchets passe donc aussi nécessairement par de l'information autour des pratiques de brûlage et une meilleure communication sur les solutions alternatives existantes. Le « Guide pratique 201... », distribué à tout nouvel arrivant sur le territoire de la CCVK, est un de ces supports de communication.

III. POPULATION DU TERRITOIRE

III.1. Evolution de la population

La population sur le territoire de la CCVK légale INSEE 2013 (officielle au 1^{er} janvier 2016) est de 17 350 habitants (en population totale) et 16 889 habitants (en population municipale). Par règle c'est cette dernière qui sera utilisée à des fins statistiques.

Comme présenté dans le Tableau 5, seule la commune d'Orbey n'a pas un solde négatif de sa population. En moyenne, le territoire a perdu près de 3 % de population entre 2008 et 2016, causé par un ralentissement des flux migratoires et la baisse du taux de natalité, tandis que le taux de mortalité est similaire (cf. Tableau 6).

Nom des communes adhérentes	Population municipale 2016	Part dans la population totale (%)	Evolution 2008-2016
AMMERSCHWIHR	1776	11 %	-7 %
FRELAND	1 361	8 %	-3 %
KATZENTHAL	539	3 %	-3 %

⁹ Source : ADEME Centre-Val-de-Loire

KAYSERSBERG VIGNOBLE	4 634	27 %	-1 %
<i>Kaysersberg</i>	2701	16 %	-1 %
<i>Kientzheim</i>	738	4 %	-5 %
<i>Sigolsheim</i>	1 195	7 %	-0 %
LABAROCHE	2 222	13 %	-0 %
LAPOUTROIE	1 894	11 %	-7 %
LE BONHOMME	816	5 %	-4 %
ORBEY	3 647	22 %	+1 %
TOTAL	16 889	100 %	-2.8 %

 Tableau 5 Population et évolution 2008 - 2016 - Territoire CCVK¹⁰

	CCVK 1999-2007	CCVK 2008-2013	France 2008-2013
Variation annuelle moyenne de la population	+ 0.5 %	- 0.5 %	+ 0.3 %
Due au solde naturel	+ 0.2 %	- 0.1 %	+ 0.2 %
Due au solde migratoire	+ 0.3 %	- 0.4 %	+ 0.1 %
Taux natalité	11.4 ‰	9.2 ‰	12.4 ‰
Taux mortalité	9.6 ‰	9.7 ‰	8.7 ‰

 Tableau 6 Evolution de la démographie - Territoire CCVK + France¹¹

III.2. Structure familiale des ménages

Le territoire de la CCVK compte 7 140 ménages en 2013, contre 7023 en 2007¹², soit une augmentation de 1.7 % malgré la baisse constatée de la population. Cela s'explique par une augmentation du nombre de ménages d'une personne, passant de 27.4 % en 2007 à 29.4 % en 2013 (cf. Tableau 7). Par ailleurs, 62 % des ménages n'ont pas d'enfant en 2013, contre 59 % en 2007.

Source : INSEE FAM T1	CCVK 2007	CCCK 2013	France 2013
Ménages d'une personne	27.4%	29.4 %	34.7 %
Autres ménage sans famille	1.4%	1.5 %	2.6 %
Ménages avec famille dont :	71.2%	69.0 %	62.7 %
- Couple sans enfant	30.1%	31.1 %	26.6 %
- Couple avec enfant(s)	34.1%	30.8 %	26.8 %
- Famille monoparentale	7.1%	7.1 %	9.3 %

Tableau 7 Composition des ménages - Territoire CCVK + France

III.3. Âges

III.3.1. Répartition des âges

Comme pour les données précédentes, la répartition de la population par âges (cf. Tableau 8) indique un vieillissement de celle-ci avec une réduction des tranches de 0 à 44 ans (- 4 %), et une augmentation des plus de 45 ans (+ 4 %).

¹⁰ Source : INSEE

¹¹ Source : Insee, RP1968 à 1999 dénombremments, RP2008 et RP2013 exploitations principales - État civil.

¹² Source : INSEE FAM T1 (2013)

Source : INSEE POP 10	2006	2013	Evolution 2006 -2013
0 – 14 ans	19 %	18 %	- 1 %
15 – 29 ans	15 %	14 %	- 1 %
30 – 44 ans	21 %	19 %	- 2 %
45 – 59 ans	22 %	23 %	+ 1 %
60 – 74 ans	14 %	15 %	+ 1 %
75 – 89 ans	9 %	11 %	+ 2 %

Tableau 8 Répartition de la population par classe d'âge - Territoire CCVK

III.3.2. Petite enfance, jeunesse et éducation

La CCVK compte sur son territoire les structures éducatives suivantes¹³ :

- 4 crèches, gérées par 30 employés, pour un total de 95 places disponibles

Ville	Nom de la structure	Places
Kaysersberg	Boucle d'Or	30
Orbey	Le Chat Botté	30
Sigolsheim	Petit Poucet	20
Hachimette	Le Petit Prince	15
TOTAL	4	95

Tableau 9 Structures d'accueil : crèches - Territoire CCVK

Ces crèches sont gérées en régie depuis le 01/01/2018. Le nombre d'enfants de 0 à 3 ans sur le territoire est en baisse et s'établit en 2015 à 433¹⁴. Il était de 528 en 2007, soit une baisse de 18 % en près de 10 ans. La tendance pour les prochaines années est la continuité de cette diminution.

- 11 écoles maternelles (4 écoles maternelles et 7 écoles élémentaires avec classes pré-élémentaires), pour un total de 455 enfants à la rentrée 2016.

Ecole maternelle	Type	Ville	Effectif théorique	Effectif réel 2016
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Ammerschwahr	NC	55
École élémentaire publique Les Cheke	maternel et élémentaire	Freland	NC	30
École maternelle publique intercommunale	maternel	Katzenthal	53	13
École maternelle publique Bristel	maternel	Kaysersberg	44	49
École primaire publique Jean Geiler	maternel et élémentaire	Kaysersberg	NC	25
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Kientzheim	NC	20

¹³ Sources : Insee, Base permanente des équipements 2015

¹⁴ Source : Chronos, diagnostic service petite enfance 2016

École maternelle publique E.M.Pu	maternel	Labaroche	51	57
École maternelle publique E.M.Pu	maternel	Lapoutroie	54	39
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Le Bonhomme	NC	14
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Orbey	NC	114
Ecole élémentaire publique intercommunale	maternel et élémentaire	Sigolsheim	39	39
TOTAL	11			455

Tableau 10 Structures d'accueil : maternelles - Territoire CCVK

- 9 écoles primaires, pour un total de 808 enfants à la rentrée 2016.

Ecole primaire	Type	Ville	Effectif théorique ¹⁵	Effectif réel 2016 ¹⁶
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Ammerschwihr	142	76
École élémentaire publique Les Cheke	maternel et élémentaire	Freland	105	69
École primaire publique Jean Geiler	maternel et élémentaire	Kaysersberg	166	129
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Kientzheim	55	40
École élémentaire publique Jean Heim	élémentaire	Labaroche	130	106
École élémentaire publique E.M.Pu	élémentaire	Lapoutroie	92	92
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Le Bonhomme	54	15
École élémentaire publique école primaire publique	maternel et élémentaire	Orbey	333	208
Ecole élémentaire publique intercommunale	maternel et élémentaire	Sigolsheim	70	73
TOTAL	9	9	1 147	808

Tableau 11 Structures d'accueil : écoles élémentaires - Territoire CCVK

- 2 collèges, avec 656 enfants à la rentrée 2016.

Collèges	Type	Ville	Effectif 2016
Collège Albert Schweitzer	collège	Kaysersberg	241
Collège Georges Martelot	collège	Orbey	415

¹⁵ Source : site internet Education Nationale, education.gouv.fr

¹⁶ Source : enquête téléphonique auprès de chaque établissement du territoire CCVK

TOTAL	2		656
-------	---	--	-----

Tableau 12 Structures d'accueil : collèges - Territoire CCVK

Il n'y a pas d'établissement de l'enseignement secondaire sur le territoire de la CCVK. Au total, il y a donc près de 2 000 enfants du premier cycle (hors enfants 0-3 ans) pouvant chaque année être sensibilisés au travers d'animations et de projets scolaires.

Au niveau de la restauration scolaire, seuls les collèges du territoire possèdent leur propre cantine. Les écoles et crèches sont gérées par des périscolaires, sauf pour la commune du Bonhomme, où c'est la cantine communale qui fournit les repas suite à la fermeture de leur périscolaire. Le périscolaire d'Orbey est engagé dans un projet de cantine bio et locale par le biais du programme territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV).

Commune	Périscolaire
Ammerschwihr	Périscolaire Cadet Rousselle
Le Bonhomme	Cantine communale
Fréland	Périscolaire La p'tite Graine
Katzenthal	-
Kaysersberg	Périscolaire 123 Soleil
Kientzheim	Périscolaire L'île aux enfants
Labaroche	Périscolaire Les Barot'chou
Lapoutroie	Périscolaire Les P'tits Welches
Orbey	Périscolaire La courte Echelle
Sigolsheim	Périscolaire L'île aux enfants

Tableau 13 Périscolaires et restauration - Territoire CCVK

III.3.3. Personnes âgées et structures hospitalières

La fraction des 75 – 89 ans est celle à avoir le plus progressé entre 2008 et 2013 sur le territoire de la CCVK (+2 %).

Ainsi, le territoire de la CCVK accueille 6 maisons de retraite avec 395 résidents permanents et 12 en accueil de jour (cf.

Tableau 14). 86 nouvelles places en résidence permanente sont à venir sur la période 2015 – 2019, ce qui portera à 481 le nombre de résidents permanents d'ici 2019, soit un ratio de 0.03 place par habitant du territoire de la CCVK. En comparaison, il existe 6 590 lits de maison de retraite (EHPAD ou non) sur le département du Haut-Rhin, soit un ratio de 0.01 place par habitant.

Le nombre d'établissements pourrait évoluer étant donné qu'un projet d'unique résidence de la Weiss est à l'étude. Elle s'établirait sur l'ex-commune de Kientzheim, et remplacerait les structures d'Ammerschwihr et de Kaysersberg.

Commune	Nom	Adresse	Lit (nombre)	Autres
Ammerschwihr	Résidence de la Weiss	7 Rue du Tir 68770 AMMERSCHWIHR	63	12

Fréland	Résidence Médicalisée du Canton Vert	54 Grand'rue 68240 Fréland	53	36 ¹⁷
Kaysersberg	Résidence de la Weiss	21 rue du couvent 68240 KAYSERSBERG	99	0
Lapoutroie	Résidence Médicalisée du Canton Vert	53 Rue du Général Dufieux 68650 Lapoutroie	69	0
Le Bonhomme	Résidence Médicalisée du Canton Vert	33 Rue des Bruyères 68650 Le Bonhomme	45	0
Orbey	Résidence Médicalisée du Canton Vert	231 lieu-dit Pairis, 68370 ORBEY	66	50 ¹⁸
TOTAL nb. de personnes accueillies			395	98

Tableau 14- EHPAD et maisons de retraite - Territoire CCVK

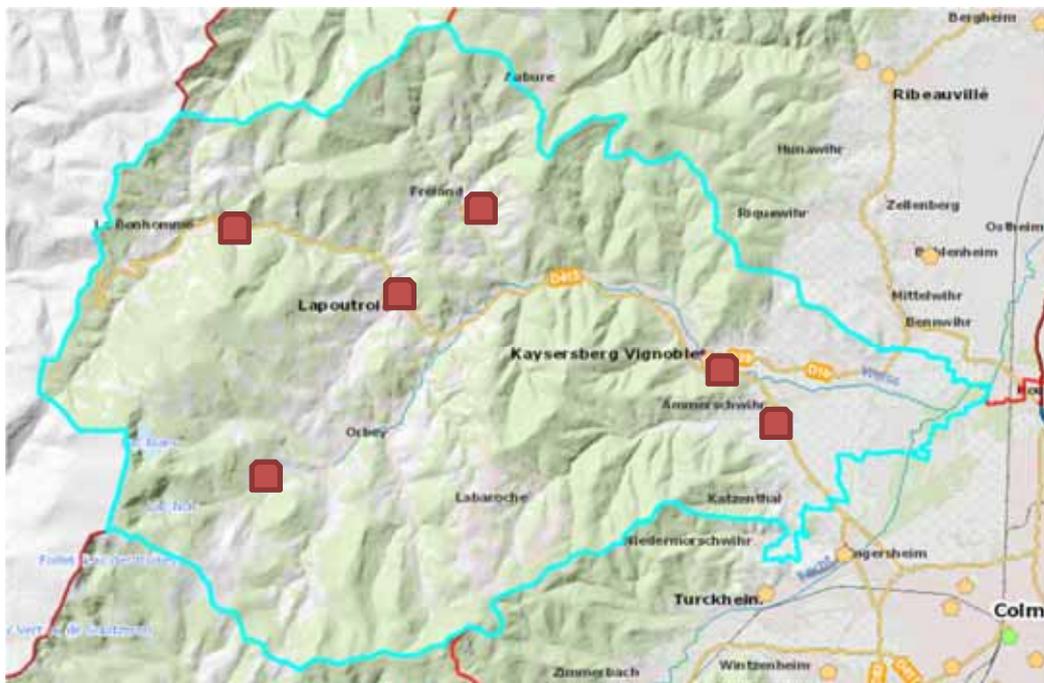


Figure 12 Emplacement géographique des structures d'accueil pour personnes âgées - territoire CCVK - Source Infogeo68

Le territoire compte également un centre médical MGEN situé à Trois Epis, avec une capacité de 206 lits, et spécialisé dans la rééducation fonctionnelle polyvalente, la réadaptation nutritionnelle – diabétologie, et les soins de suite polyvalents et/ou à orientation gériatrique.

III.4. Logement

La typologie de l'habitat est diversifiée sur le territoire de la CCVK : bâti groupé dans le vignoble, partiellement dispersé en montagne. Dans les deux secteurs, l'habitat pavillonnaire est prédominant, avec environ 2/3 de la population en maison.

¹⁷ Création de 36 nouvelles places sur la période 2015-2019

¹⁸ Création de 50 nouvelles places sur la période 2015-2019

III.4.1. Type de logement

La répartition des logements entre maison et appartement a peu évolué sur le territoire de la CCVK, et reste à dominance pavillonnaire (cf. Tableau 15 et Figure 14). Malgré la réduction de population, le nombre de logements a augmenté de 3.4 % entre 2007 et 2013, s'établissant à 9 101 en 2013. La plus grosse progression est la catégorie des logements vacants, suivie de la part de résidences secondaires. L'aspect semi-rural du territoire se traduit par une proportion de maisons bien plus élevée que la moyenne départementale (64 % contre 52 % pour le département du Haut-Rhin en 2013).

Source : INSEE – LOG T2	CCCK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Maisons	64.7 %	64.1 %	52.3 %
Appartements	35.0 %	35.6 %	47.1 %
Total logements (nb)	8 848	9 101	-

Tableau 15 Evolution et répartition du type de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Il n'existe pas de données exactes sur la proportion de maisons avec jardin. Cependant, on peut estimer qu'environ 4 560 logements¹⁹ (soit 50.2 % des logements du territoire de la CCVK) ont un jardin, ce qui fait quasiment tout autant de logements qui n'en sont pas équipés. Par ailleurs, les logements sont en moyenne de taille importante : 55 % ont 5 pièces ou plus.

III.4.2. Catégories de logements

Comme présenté dans le Tableau 16, le territoire de la CCVK possède 12 % de résidences secondaires, chiffre stable entre 2007 et 2013. C'est beaucoup plus que la moyenne du département (2.6 %), ce qui témoigne du côté touristique du territoire et des migrations de populations durant ces périodes.

Source : INSEE LOG T2	CCVK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Résidences principales	79.8 %	78.4 %	88.5 %
Résidences secondaires ou logt occasionnels	12.3 %	12.1 %	2.6 %
Logement vacant	7.8 %	9.5 %	8.8 %

Tableau 16 Catégories de logement - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Comme présenté dans le Tableau 17, une majorité des résidents du territoire de la CCVK est propriétaire de son logement (72 %). Ce chiffre est très supérieur à la moyenne du département (61 %), ce qui peut s'expliquer par un niveau de vie des habitants plus élevé (cf.

Tableau 21).

Source : INSEE LOG T7	CCVK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Propriétaire	70.7 %	71.7 %	60.5 %
Locataire	25.2 %	25.1 %	37.5 %
<i>dont d'un logement HLM loué vide</i>	4.3 %	4.6 %	13.3 %
Logées gratuitement	4.1 %	3.3 %	2.1 %

Tableau 17 Statut d'occupation des résidences - Territoire CCVK + Haut-Rhin

¹⁹ Source : estimation interne à partir d'hypothèses et de chiffres INSEE

Par ailleurs, le locatif social représente 4.6 % des résidences principales, très en-deçà des chiffres du département (13.3 %).

Egalement, la majorité des habitants du territoire de la CCVK (près de 80 %) y réside depuis plus de 5 ans (cf. Tableau 18).

Source : INSEE LOG T6	CCVK - 2007	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Depuis moins de 2 ans	9.9 %	9.2 %	11.5 %
De 2 à 4 ans	16.0 %	14.3 %	19.2 %
De 5 à 9 ans	16.2 %	16.5 %	16.8 %
10 ans ou plus	57.8 %	60.0 %	52.6 %

Tableau 18 Ancienneté d'emménagement dans la résidence principale - Territoire CCVK

III.4.2. Urbanisme

Le territoire de la CCVK a connu des périodes de construction de logements plus ou moins grandes. Depuis 1971, le nombre global de logements construits est en diminution, avec une moyenne de 84 logements construits par an sur la période 2006 et 2010, contre 104 logements par an sur la période 1971 à 2005 (cf. Figure 13). La diminution est cependant portée sur les résidences principales (- 9 % en moyenne par an sur la période 1971 – 2010), puisque la construction de résidences secondaires a au contraire augmenté en moyenne de + 8 % par an sur la même période.

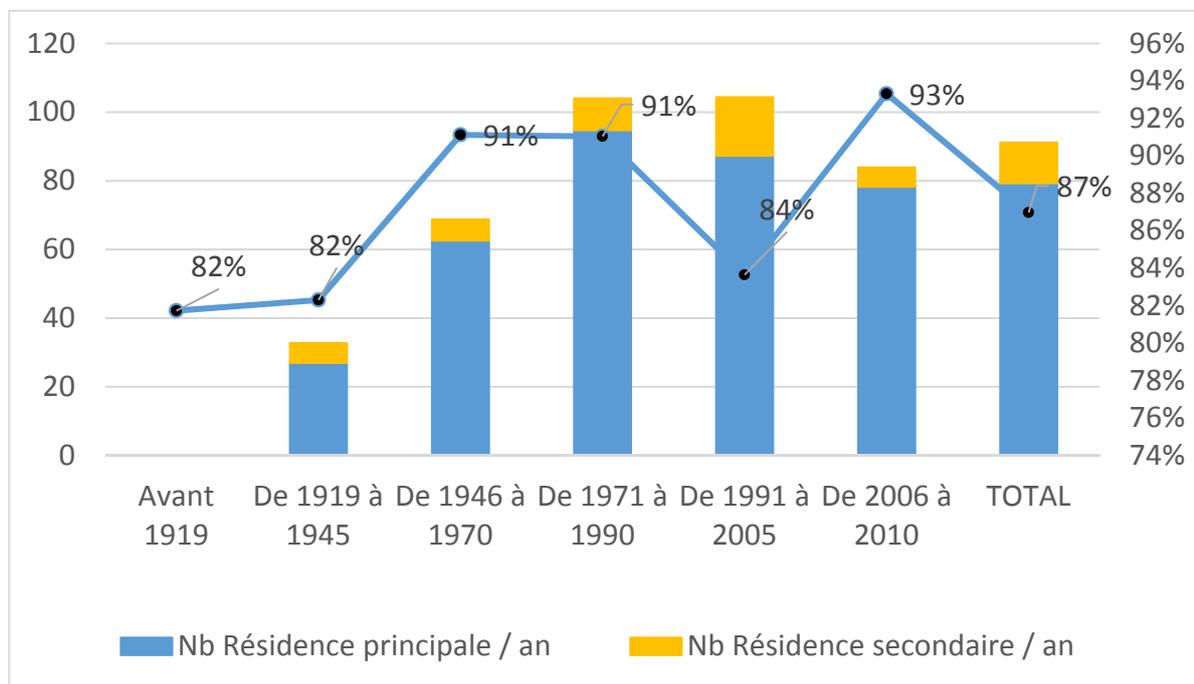


Figure 13 Répartition du nombre de constructions suivant le type de résidence - Territoire CCVK - moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1

De même, les graphiques Figure 14 et Figure 15 montrent que la diminution globale annuelle du nombre de logements construits est due à la construction de maisons en baisse (- 16 % sur

la période 1971 à 2010 pour les résidences principales, - 13 % pour les résidences secondaires), et non à celle d'appartements (+ 9 % sur la même période pour les appartements principaux, + 77 % pour les appartements secondaires).

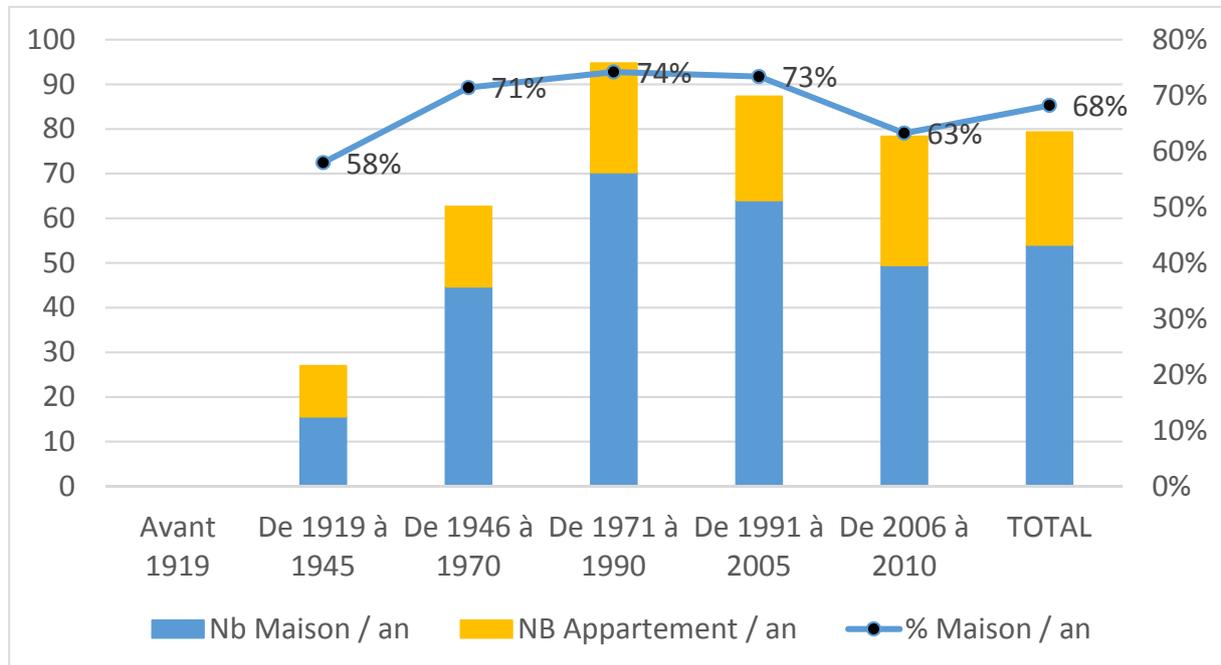


Figure 14 Evolution du nombre de constructions résidences principales - Territoire CCVK - moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1

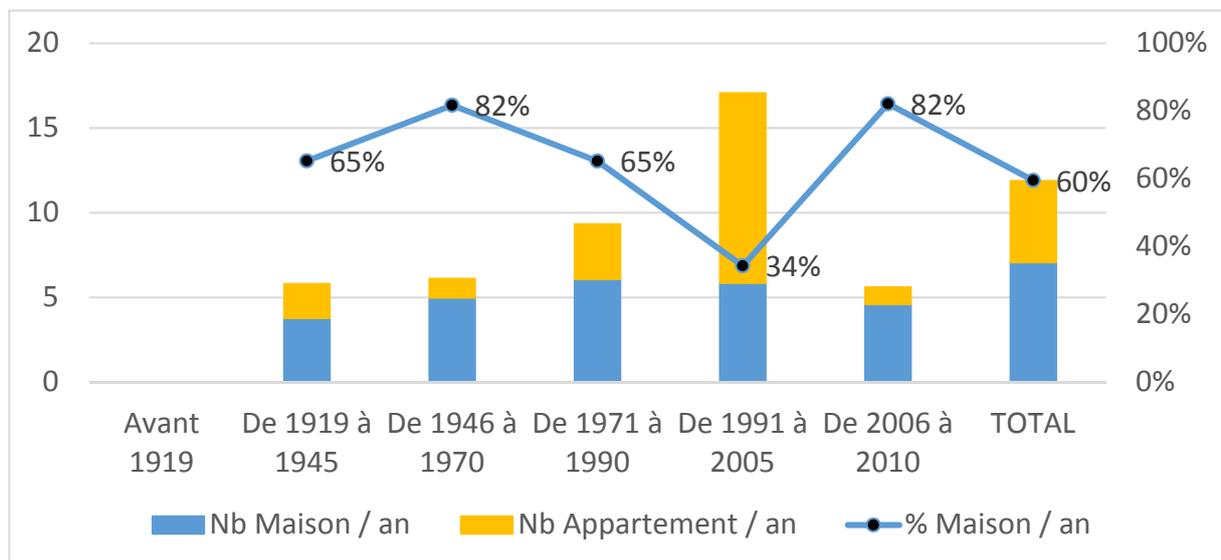


Figure 15 Evolution du nombre de constructions résidences secondaires - Territoire CCVK - moyenne sur chaque période - Source : INSEE, LOG1

La dynamique de construction est également différente suivant les communes du territoire : les 5 plus grosses villes (Kaisersberg, Orbey, Labaroche, Lapoutroie, Ammerschwihr) ont engendré, sur la période 1919 - 2010, 73 % des constructions de résidences principales, et 74 % des constructions de résidences secondaires (Figure 16 et Figure 17). Elles concentrent également 79 % des logements collectifs.

Actuellement, la politique d'urbanisme, gérée par le SCOT/PLUi, prévoit la construction de 1 333 nouveaux logements d'ici 2035.

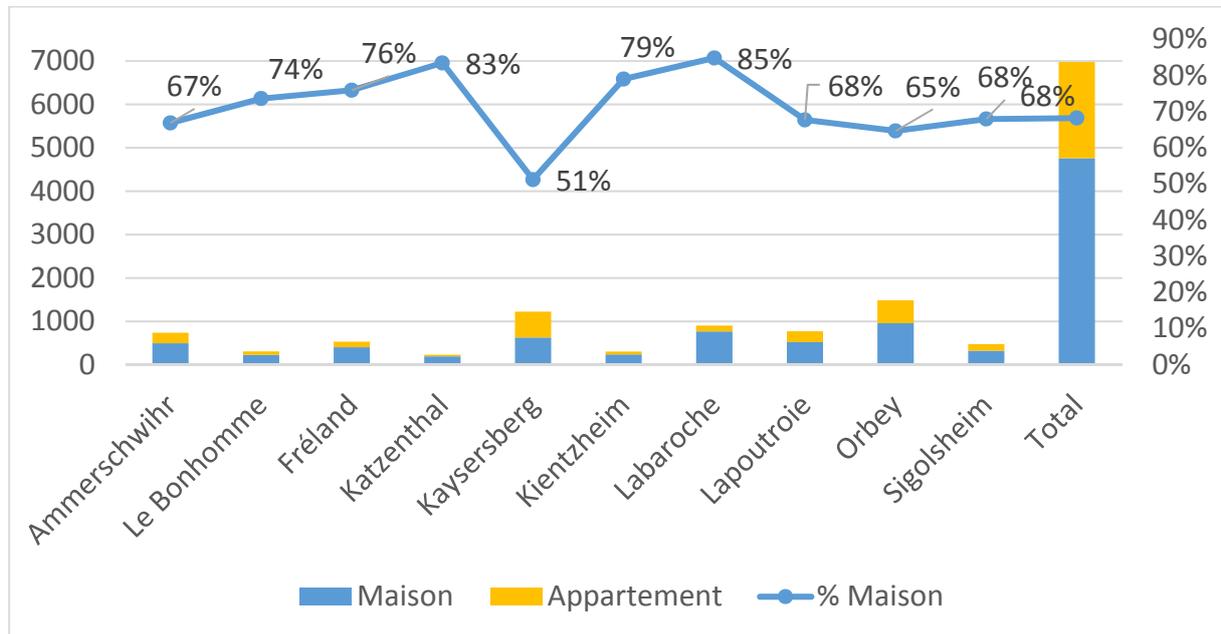


Figure 16 Répartition du nombre de résidences principales construites - Territoire CCVK - par commune - 1919 - 2010 - Source : INSEE, LOG1

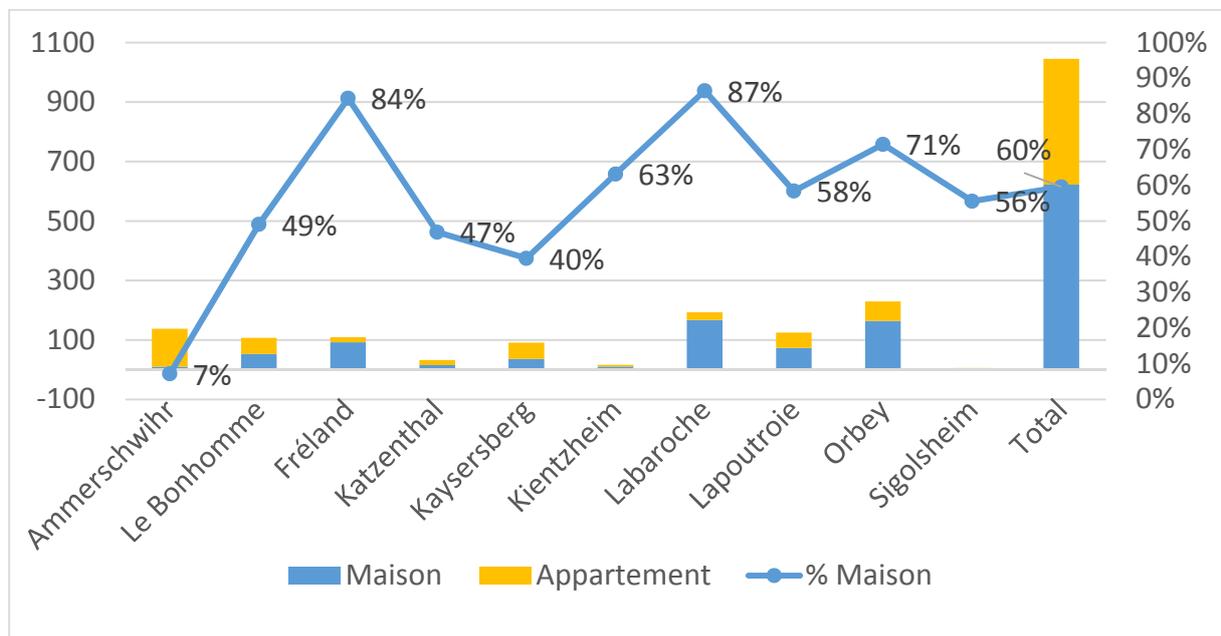


Figure 17 Répartition du nombre de résidences secondaires construites - Territoire CCVK - par commune - jusqu'en 2010 - Source : INSEE, LOG1

III.5. Emploi et catégories socioprofessionnelles

III.5.1 Taux de chômage

Le taux de chômage, en augmentation de 2 % entre 2010 et 2013 reste beaucoup plus faible que sur le département du Haut-Rhin (cf. Tableau 19). De la même façon, l'indicateur de

concentration d'emploi (nommé ci-après ICE), qui est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résident dans la zone, est en légère augmentation en 2013 par rapport à 2008 (73 contre 71.3). Le territoire est donc générateur d'emplois, même si en moins grande proportion que sur le reste du département.

Source : INSEE EMP T4 et T5	CCVK - 2008	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Taux de chômage	6 %	8 %	13.7 %
Indicateur de concentration d'emploi	71.3	73.0	89.7

Tableau 19 Emploi et activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin

III.5.2. Métiers

Les catégories socioprofessionnelles existant ont peu évolué sur le territoire de la CCVK (cf. Tableau 20) si ce n'est pour la catégorie retraitée, en augmentation de 3.5 %, au détriment de la part d'ouvriers et d'employés (- 3.3 %). Par rapport aux chiffres du département, le territoire de la CCVK possède une proportion plus importante d'agriculteurs, d'exploitants, et de retraités.

INSEE POP T5	CCVK – 2008	CCVK - 2013	Département (68) - 2013
Agriculteurs, exploitants	2.1 %	2.3 %	0.5 %
Artisans, commerçants, chefs d'entreprises	3.6 %	3.9 %	2.9 %
Cadres et professions intellectuelles supérieures	7 %	6.9 %	7.1 %
Professions intermédiaires	14.2 %	15 %	14.2 %
Employés	16.1 %	14.7 %	16.6 %
Ouvriers	17.1 %	15.2 %	17.3 %
Retraités	27 %	30.5 %	26.1 %
Autres personnes sans activité professionnelle	12.9 %	11.6 %	15.3 %

Tableau 20 Evolution catégorie socioprofessionnelle - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Par ailleurs, une majorité de la population ayant un emploi sur le territoire est salarié (85.1%)²⁰.

III.5.3. Revenus

Le territoire de la CCVK est un territoire relativement aisé. Le Tableau 21 montre en effet que chaque catégorie socioprofessionnelle est au-dessus de la moyenne du département, tandis que le Tableau 22 Part de ménages fiscaux imposés et taux de pauvreté - Territoire + Région montre que la part de ménages fiscaux imposés est supérieure à celles des départements du Haut-Rhin et Bas-Rhin, et de la région Grand-Est, tandis que le taux de pauvreté mesuré est plus faible.

²⁰ Source : INSEE – ACT T1 – Territoire CCVK - 2013

Source : INSEE SAL T1	Nombre d'emplois	CCVK – 2013 (€ / heure)	Département (68) - 2013
Ensemble	-	13,8	13.2
Cadres*	12 %	24,9	23.8
Professions intermédiaires	27 %	14,6	14.4
Employés	29 %	10,3	10.2
Ouvriers	32 %	11,8	11.3

Tableau 21 Salaire net moyen total (en euros) - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Source : INSEE – Filosofi et REG V1	CC de la Vallée de Kaysersberg	Bas-Rhin	Haut-Rhin	Grand Est
Nombre de ménages fiscaux	7041	447 052	311 474	2 298 271
Part des ménages fiscaux imposés	67.5	61.8	62.4	56.3
Taux de pauvreté - 2013	7.5	12	12.5	14

Tableau 22 Part de ménages fiscaux imposés et taux de pauvreté - Territoire + Région

III.6. Interférences service déchets – population et logement

Les différents facteurs socio-économiques présentés dans les sous-parties précédentes sont sources de nombreuses conséquences pour la production et la gestion des déchets sur le territoire de la CCVK.

La diminution de la population sur le territoire de la CCVK devrait légitimement avoir un impact sur la production de déchets, mais ce phénomène est à corréliser avec d'autres paramètres comme le niveau de vie. La catégorie plus aisée de la population, comme c'est le cas sur le territoire de la CCVK, est en général celle qui est la plus consommatrice de biens et donc la plus génératrice de déchets, mais également celle qui est moins sensible à l'aspect « économie générée » grâce à la prévention des déchets. De la même façon, la notion de partage commun d'un bien, ou de sa réparation, est potentiellement moins présente. Les catégories moins aisées, et notamment la population en locatif social, certes minoritaire sur le territoire de la CCVK, produit elle aussi des déchets, et il a été constaté que l'application des règles de la redevance incitative est plus problématique dans ces logements, où la notion de coût du service déchets est très contestée. Si l'argument économique reste donc un bon argument à mettre en avant, le discours autour de la prévention des déchets doit s'adapter au public qui est visé.

Par ailleurs, malgré la population en baisse, le nombre de ménages d'une personne est en augmentation. Ce facteur peut avoir des conséquences sur la production de déchets (utilisation d'emballages individuels, multiplication des biens achetés puis jetés comparé à un ménage composé de 2 personnes, etc.), mais aussi sur le gaspillage alimentaire. La part de ménages sans enfants, majoritaire sur le territoire de la CCVK, est elle aussi en augmentation, tandis que le nombre global d'enfants est en baisse. Il reste important que les enfants soient sensibilisés à la prévention des déchets durant leur scolarité, car elle leur permet à la fois d'acquiescer une « conscience environnementale » dès leur plus jeune âge, mais également de servir de relais envers leurs parents. C'est le rôle que joue le CPIE Hautes-Vosges depuis 2005 à travers son programme annuel de sensibilisation, construit en collaboration avec la CCVK.

Pour les autres animations et actions qui peuvent être menées en dehors des écoles, il est cependant important qu'ils puissent cibler l'ensemble de la population.

Si la baisse d'enfants sur le territoire est constatée, il n'en reste pas moins que les structures d'accueil type crèche sont des sources importantes de déchets au regard du nombre de couches utilisées. En effet, jusqu'en 2014, les 4 crèches du territoire jetaient environ 70 000 couches sales chaque année²¹. En sachant qu'une couche sale pèse en moyenne 200 g, cela représentait presque 14 tonnes de déchets par an. En 2014 une première crèche est passée en couches lavable, rejoint en 2016 par la crèche d'Orbey, ce qui réduit de 9.4 tonnes la quantité de couches sales jetées chaque année. En revanche la population reste peu pratiquante à titre personnelle de l'utilisation des couches lavables, au vu du faible nombre de prêts du kit de couches lavables mis à disposition par la CCVK.

Les jeunes enfants ne sont pas les seuls à générer des déchets issus de couches jetables. Les personnes âgées, et notamment celles résidant dans les structures médicalisées du territoire de la CCVK, en consomment aussi énormément. Les quatre résidences médicalisées du Canton Vert (233 résidents permanents cf.

Tableau 14) utilisent 290.000 couches par an²². En appliquant ce taux d'utilisation des couches jetables à l'ensemble des structures d'accueil pour personnes âgées, la quantité estimée de couches utilisées et jetées chaque année atteint 500 000 couches par an, et environ 600 000 d'ici 2019 lorsque les travaux d'agrandissements des structures médicales auront été finalisés (86 places supplémentaires). Le poids moyen d'une couche adulte étant de l'ordre de 600 g, le poids total des déchets de couches des résidents des maisons de retraite est ainsi estimé à 300 tonnes par an (360 tonnes d'ici 2019).

Un test a été réalisé par la Résidence de la Weiss il y a quelques années sur ses deux structures (Kaysersberg et Ammerschwihir) pour mesurer le volume de couches lavables généré sur une période d'une trentaine de jours (cf. Tableau 23). Les résultats permettent d'estimer à 250 m³ le volume annuel de couches lavables qu'il y aurait à traiter sur ces 2 structures, ce qui soulève les questions de logistique et de moyens associées.

Résidence de la Weiss	Volume 33 jours (en litres)	Extrapolation volume annuel (m ³)
Kaysersberg	17.500	194
Ammerschwihir	4.700	52
Total	22.200	246

Tableau 23 Couches lavables à traiter pour alimenter la Résidence de la Weiss

Mise à part l'augmentation des déchets de soins inhérent au vieillissement de la population, d'autres problématiques relatives à la prévention des déchets pour cette catégorie de population se présentent, telles que le frein au changement (habitudes ancrées) et aux nouveaux modes de fonctionnement de la société (service déchets en apport volontaire et plus en porte à porte, changement des consignes, création de nouvelles filières, etc.), mais aussi le développement de nouveaux acteurs (sociétés de services d'aide à la personne...) et de structures pour personnes âgées (résidences seniors). Il est donc possible que cette partie de la population soit moins réceptive.

²¹ Source : d'après calculs et hypothèses internes

²² Source : interne

En revanche, l'augmentation de la tranche des 60 – 74 ans, considérés comme les « jeunes retraités », peut être vue comme une opportunité car c'est la tranche de population qui est la plus active auprès des associations et animations locales. En effet, 44 % des retraités de 60 à 70 ans sont adhérent à au moins une association, tandis qu'ils ne sont que 30 % pour les non retraités²³. Un retraité sur 5 est également bénévole dans son association. Ce chiffre a tendance à augmenter dans les communes rurales où le faible nombre d'adhérent à une association augmente la probabilité d'être bénévole²⁴. Les retraités sont principalement actifs dans les associations de type convivialité, ce qui est positif par rapport aux actions menées dans la prévention des déchets.

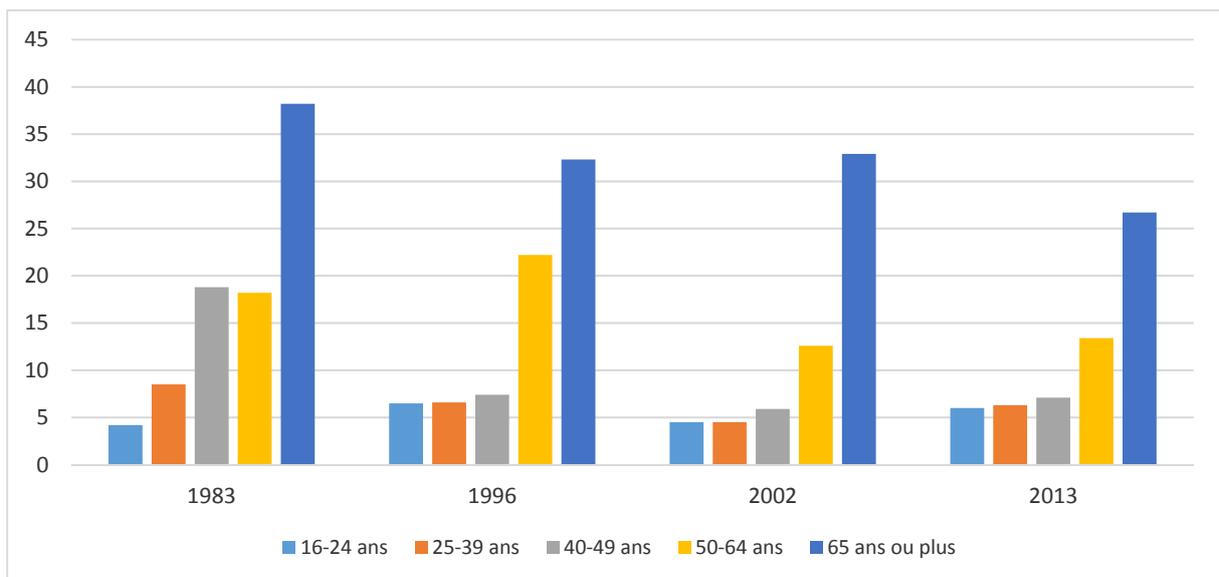


Figure 18 Taux d'adhésion de 1983 à 2013 par domaine associatif (ici associations tournées vers la convivialité) selon l'âge des adhérents - Source : ²⁴

Les données sur les logements du territoire de la CCVK permettent aussi de déduire des impacts sur la production de déchets. La structure majoritairement pavillonnaire, avec l'estimation que 50 % des logements du territoire ont un jardin, permet de penser que la production de déchets verts est importante, de même que la consommation de biens spécifiques au jardin, mais également que la possibilité pour les habitants d'autogérer la majeure partie de leurs déchets organiques est élevée. Concernant la seconde moitié de la population, vivant en appartement ou en maison sans jardin, seules des actions spécifiques comme le compostage collectif ou une collecte dédiée peuvent permettre aux ménages de composter leurs biodéchets.

La taille des logements, plutôt grande sur le territoire de la CCVK, laisse supposer une production plus importante de déchets, meubles et encombrants notamment. Egalement, le fait que la majorité des habitants est installée durablement sur le territoire de la CCVK permet d'affirmer que la population a été sensibilisée au message de prévention des déchets diffusé tout au long du PLP volontaire de 2010 à 2015, et que le fonctionnement de la redevance des

²³ Source : La vie associative des retraités, Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse, note de la DSPR n°2013-054, juin 2013

²⁴ Source : Trente ans de vie associative - Insee Première – No 1580 – paru le 11/01/2016

ordures ménagères est connu. Les habitants en résidence secondaire, quoique nombreux sur le territoire de la CCVK, ne constituent pas une cible prioritaire car il est plus difficile de les impacter par les messages de prévention diffusés, et ils ne produisent pas le plus de déchets. Néanmoins, ces habitants viennent régulièrement sur le territoire et sont de potentiels futurs résidents fixes, ce qui incite à ne pas les délaissier pour autant totalement.

Pour finir, les données sur l'emploi et les catégories socioprofessionnelles montrent que le monde agricole et de l'artisanat est assez présent sur le territoire de la CCVK, ce qui a pour conséquence la production de déchets spécifiques en plus grande quantité que sur d'autres territoires, mais aussi un potentiel de changement de pratique important (conversion à l'agriculture biologique par exemple).

IV. ECONOMIE DU TERRITOIRE

IV.1. Diversité des économies

Le territoire de la CCVK peut être divisé en quatre grands secteurs économiques, à savoir l'industrie, le tourisme, l'agriculture et les métiers de services.

Sur le plan des créations d'entreprises, il a globalement la même dynamique économique que celle du département et de la région auxquels il appartient²⁵. Cette dynamique est cependant plus faible que la moyenne nationale (cf. Figure 19). Elle reste dans tous les cas descendante, avec une moyenne en 2015 de 5.4 créations d'entreprises par tranche de 1000 habitants.

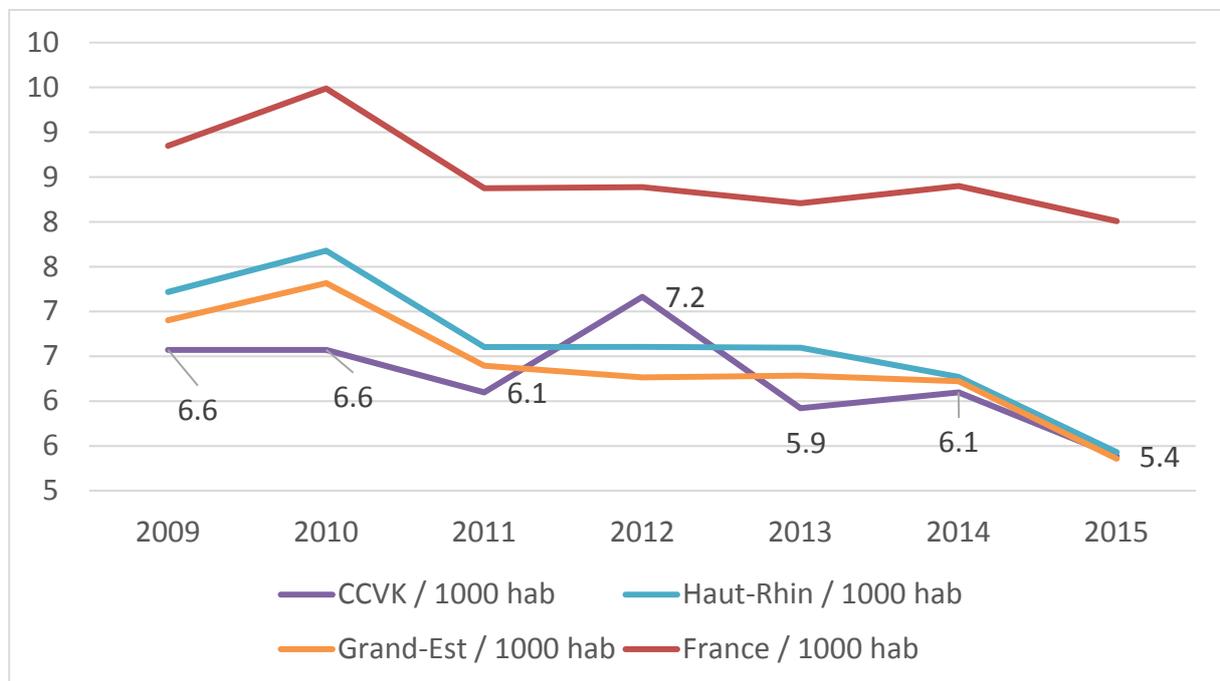


Figure 19 Evolution du nombre de créations d'entreprises par tranche de 1000 habitants - CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France

²⁵ Source : INSEE DEN G1 - Évolution des créations d'entreprises

Les créations d'entreprises individuelles sont également en baisse, mais plus fortement (- 32 % entre 2009 et 2015 contre - 18 % pour l'ensemble des créations d'entreprises). Elles représentent néanmoins près de 60 % des créations d'entreprises sur le territoire.

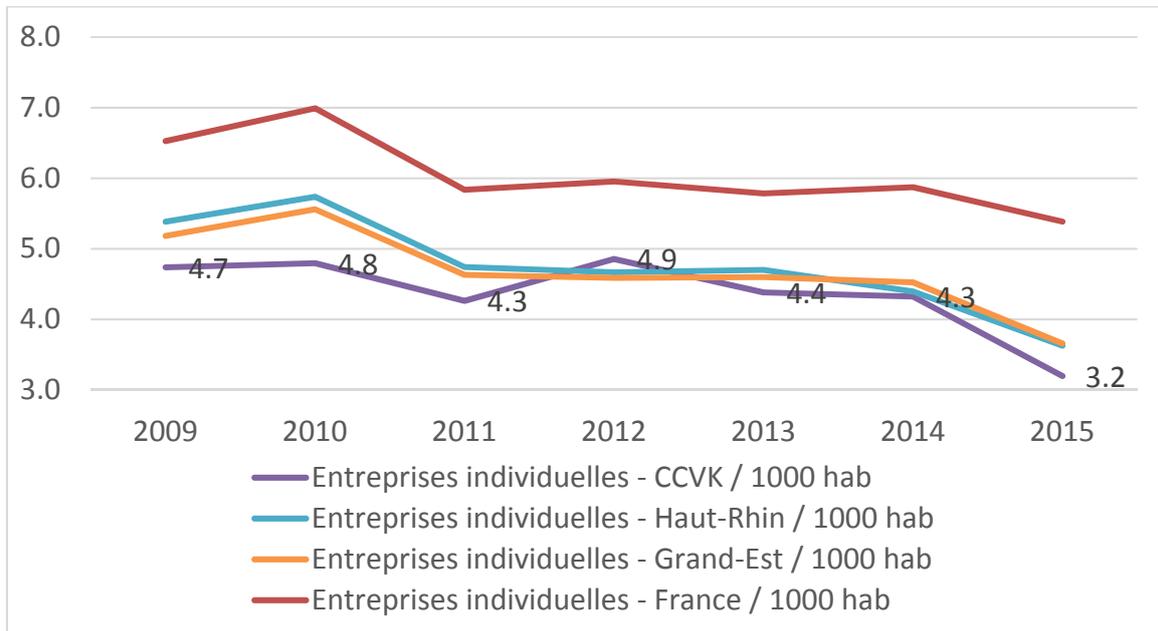


Figure 20 Evolution du nombre de créations d'entreprises individuelles par tranche de 1000 habitants - CCVK + Haut-Rhin + Grand-Est + France

Sur le plan des créations d'établissements²⁶, le schéma suivi ces 6 dernières années est similaire, même si celui du territoire de la CCVK est un peu plus irrégulier que les autres, ce qui témoigne d'un certain dynamisme.

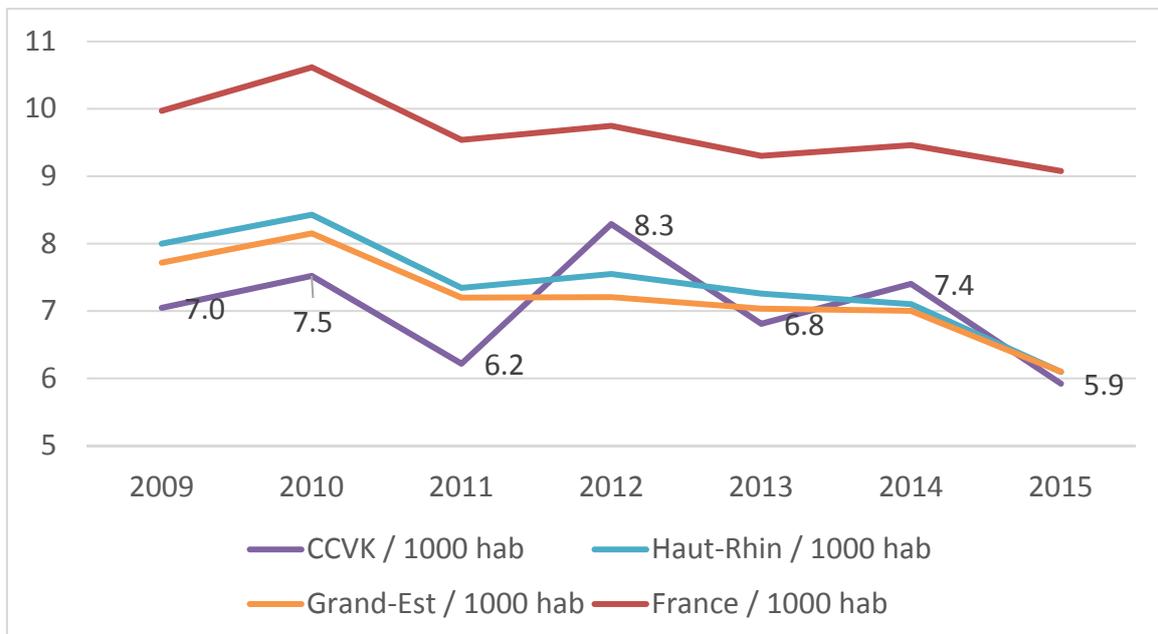


Figure 21 Evolution du nombre de créations d'établissements par tranche de 1000 habitants - CCVK - Haut-Rhin - Grand-Est - France

²⁶ Définition : l'établissement est une unité de production géographiquement individualisée, mais juridiquement dépendante de l'entreprise. Source : INSEE

Ce dynamisme se traduit d'ailleurs par un assez bon niveau de services présents sur toutes les communes du territoire (cf. Figure 22), en moyenne 2 à 4 services.



Figure 22 Offre commerciale en 2010 - Pôles de proximité - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Bien que la vallée compte plusieurs zones d'activités économiques (4 zones communautaires et 4 zones communales), l'essentiel des entreprises est localisé en tissu urbain, dans les zones d'habitat.

Le Tableau 24 présente la répartition entre le nombre d'emplois dans un secteur d'activité et la part globale d'établissements comptés sur le territoire. Ainsi on peut voir que le secteur de l'industrie ne compte que pour 6 % des établissements présents sur le territoire de la CCVK, mais il concentre à lui seul 33 % des postes salariés, supérieur aux chiffres du département (21 % des postes salariés), ce qui en fait un secteur d'activité important. A contrario, le secteur des commerces, transport et services divers représente 58 % des établissements du territoire de la CCVK mais porte seulement 32 % des postes salariés. L'agriculture, quant à elle, représente 16 % des établissements mais seulement 4 % des postes salariés. C'est tout de même beaucoup plus que sur le département.

Source : INSEE CEN T1 et CEN T2	Postes salariés 2014		Etablissements 2014		Postes salariés 2014		Etablissements 2014	
	CCVK	% CCVK	nb CCVK	% CCVK	Haut-Rhin	% Haut-Rhin	nb Haut-Rhin	% Haut-Rhin
Ensemble	4616	100%	1837	100%	239420	100%	63356	100%
Agriculture	191	4%	303	16%	2531	1%	4162	7%
Industrie	1536	33%	110	6%	51244	21%	4011	6%
Construction	160	4%	124	7%	16344	7%	5856	9%
Commerce, transports, services divers	1458	32%	1070	58%	93627	39%	40659	64%

Administration publique. enseignement. santé. action sociale	1271	28%	230	13%	75674	32%	8668	14%
--	------	-----	-----	-----	-------	-----	------	-----

Tableau 24 Répartition postes salariés et nombre d'établissements - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Le Tableau 25 présente le nombre total d'emplois (salariés et non-salariés) présents sur le territoire de la CCVK, regroupés par secteur d'activité. Là encore les 3 principaux secteurs d'activité sont ceux de l'industrie (28 % des emplois), des commerces et transports (32 %), et de l'administration publique, enseignement, santé et action sociale (25 %). Les secteurs du tourisme (14 %) et de l'agriculture (9 %) sont cependant beaucoup plus présents sur le territoire de la CCVK que sur le département du Haut-Rhin (respectivement 2 % et 5 % des emplois totaux du département).

Source : INSEE EMP T8 et ORTA 2012	CCVK - 2013	%	Haut-Rhin - 2013	%
Ensemble	5 391	100 %	280 860	100 %
Agriculture	468	9 %	5 850	2 %
Industrie	1 534	28 %	54 231	19 %
Construction	284	5 %	19 821	7 %
Commerce. transports. services divers	1 744	32 %	114 811	41 %
<i>dont tourisme</i>	<i>750</i>	<i>14 %</i>	<i>15 000</i>	<i>5 %</i>
Administration publique. enseignement. santé. action sociale	1 362	25 %	86 147	31 %

Tableau 25 Emplois et secteurs d'activité - Territoire CCVK + Haut-Rhin

Les secteurs d'activités sont plus ou moins représentés sur les communes du territoire de la CCVK (cf. Figure 23). Les principales disparités existent au niveau de l'agriculture, plutôt représentée dans les communes de plaine (Ammerschwih, Katzenthal, Orbey, Sigolsheim), tandis que les industries sont concentrées à Kaysersberg, Lapoutroie et Orbey. L'administration publique est logiquement présente sur les communes les plus grosses à savoir Kaysersberg et Orbey. Les commerces et services sont assez bien répartis proportionnellement à la population de chaque commune.

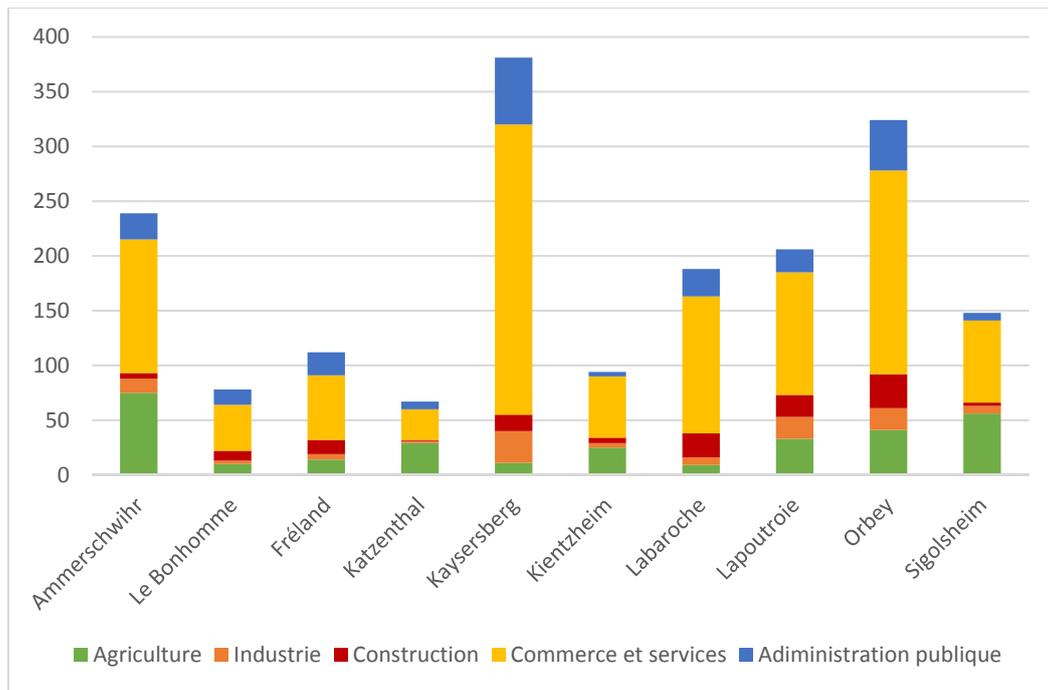


Figure 23 Répartition des secteurs d'activité (en nombre d'établissements) par commune - Territoire CCVK - Source : INSEE 2014

IV.2. L'industrie

Avec une moyenne de près de 660 immatriculations à la Chambre de Commerce et d'Industrie et à la Chambre de Métiers, le territoire jouit d'une assez forte concentration d'entreprises (chiffres ne prenant pas en compte les professions libérales et les exploitations agricoles et viticoles).

Le secteur industriel est le second employeur du territoire avec 1 534 emplois, juste derrière celui du commerce et des transports (1 744 emplois²⁷). Le territoire de la CCVK compte environ 150 entreprises industrielles, mais 6 établissements (5 entreprises) d'envergure internationale emploient à eux seuls plus de 1000 salariés, soit 80 % des salariés de ce secteur (cf. Tableau 26).

Entreprise	Lieu	Secteur d'activité	Nb employés
RECIPHARM	Kaisersberg	produits ophtalmologiques	260
DS SMITH PLASTICS + PAPER	Kaisersberg	plastiques + cartons plats	391
HUSSON INTERNATIONAL	Lapoutroie	structures métalliques	79
HUSSOR SAS	Lapoutroie	constructions métalliques	97
SOGEFI AIR - MARK IV	Orbey	pièces automobiles	420
Total			1 247

Tableau 26 Entreprises industrielles avec plus de 50 salariés

Seuls 7 autres établissements (2 dans le secteur du commerce, transports et services divers, et 5 dans l'administration publique, enseignement, santé et action sociale) emploient plus de 50 salariés.

²⁷ Source : INSEE : EMP T8 - Emplois selon le secteur d'activité - 2013

IV.2. Le tourisme

Le tourisme (hôtellerie-restauration) est une autre activité principale du territoire de la CCVK, tant au niveau des emplois générés, 750²⁸ soit 14 % des emplois, qu'en nombre d'établissements (cf. Tableau 27). La route du vin et la route des crêtes contribuent en effet à faire profiter les visiteurs des richesses du territoire en matière de vins, de paysages, de patrimoine historique et architectural. Le tourisme vert est bien présent, avec les nombreux sentiers aménagés en forêt. La station de ski du Lac Blanc, le golf public d'Ammerschwihr – Trois Epis, le centre nautique de Kaysersberg, le musée Albert Schweitzer de Kaysersberg ou son marché de Noël en sont les principaux pôles d'attraction (cf. Figure 24 et Figure 25). Cette diversité permet au territoire d'avoir une attractivité touristique à la fois à la saison estivale, mais également à la saison hivernale.

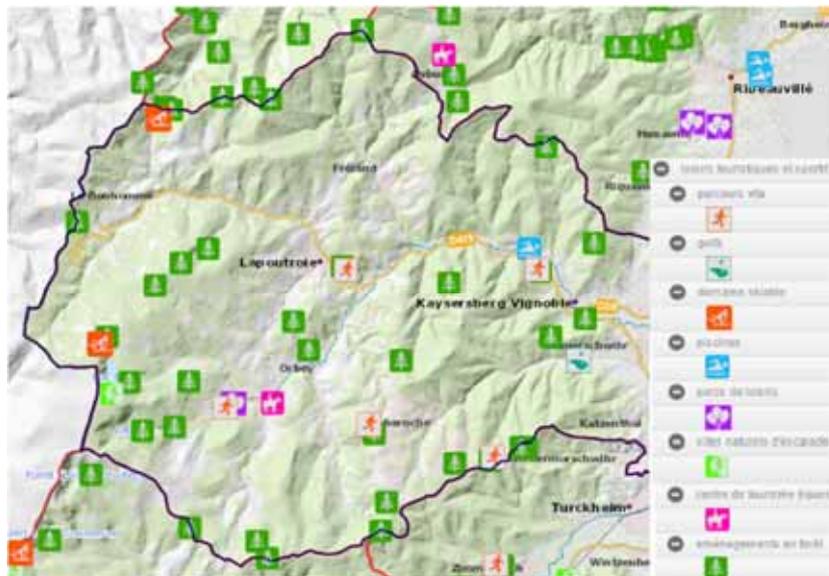


Figure 24 Principaux pôles de loisirs touristiques sportifs - Territoire CCVK



Figure 25 Musées - Territoires CCVK

²⁸ Source : ORTA, traces TPI – Données 2011 et Tableau 25

Le territoire de la CCVK compte 697 établissements d'accueil, toutes catégories confondues, soit une capacité de 7 071 lits (cf. Tableau 27).

Source : ORTA Observatoire Régional du Tourisme 2014/2015	Nombre d'établissements	Nombre de lits
Locations	641	3518
<i>dont Meublés Gîtes de France</i>	<i>191</i>	<i>974</i>
<i>dont Chambres d'hôtes</i>	<i>53</i>	<i>328</i>
<i>dont autres gîtes hors label</i>	<i>397</i>	<i>2216</i>
Hôtels et résidences de tourisme	31	1314
Hébergements collectifs	12	823
Campings et assimilés	13	1416
<i>dont Campings</i>	<i>7</i>	<i>972</i>
<i>dont Aires pour camping-car</i>	<i>3</i>	<i>327</i>
<i>dont Autres</i>	<i>3</i>	<i>117</i>
TOTAL	697	7071

Tableau 27 Etablissements d'accueil et lits disponibles - Territoire CCVK

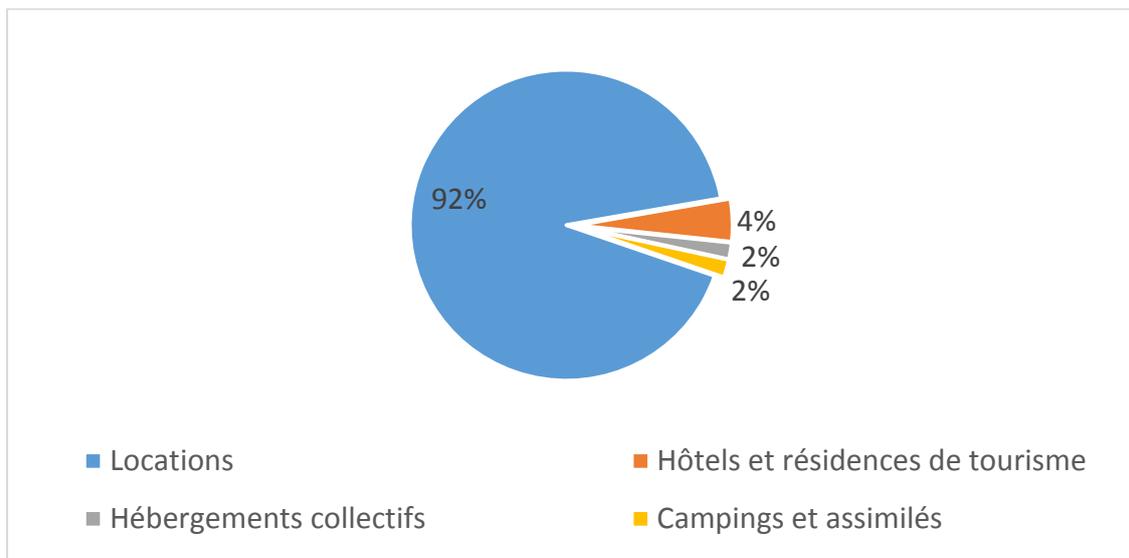


Figure 26 Nombre d'établissements - Territoire CCVK - Source ORTA 2015

Comme présenté

Figure 26, l'extrême majorité des établissements (93 %) est une structure de location (gîte ou chambre d'hôte), ce qui est cohérent avec la typologie du territoire (mixte rural). En revanche, le nombre de lits proposé est mieux réparti suivant les structures, puisque la structure location ne représente que 51 % des lits disponibles (cf. Figure 27). Au niveau des communes, les deux plus grosses villes Kaysersberg Vignoble et Orbey concentrent plus de 60 % des lits disponibles (cf. Figure 28).

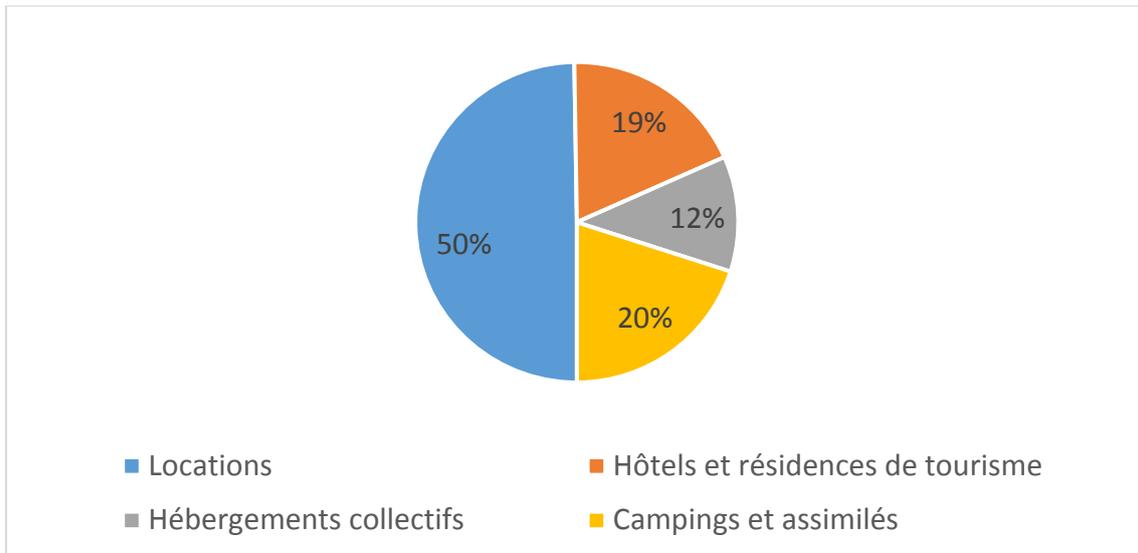


Figure 27 Nombre de lits - Territoire CCVK - Source ORTA 2015

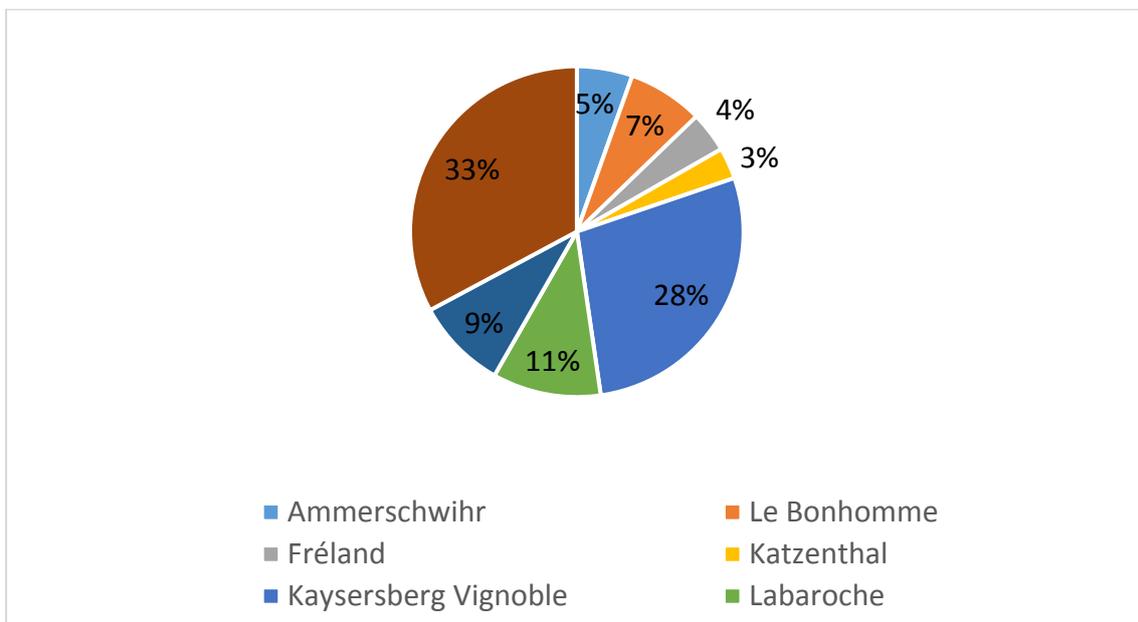


Figure 28 Nombre de lits par commune - Territoire CCVK - Source ORTA 2015

Le nombre de nuitées est établi à 1 260 000 en 2011, avec un taux d'occupation moyen de 40 %, et le total des investissements touristiques réalisés en moyenne entre 2011 et 2013 s'élève sur le territoire de la CCVK à 4.2 M€ (90 M€ pour le département du Haut-Rhin)²⁹. On peut donc dire que le territoire accueille l'équivalent de 1 260 000 journées-touristes par an (10 journées-touristes = 1 touriste qui reste 10 jours = 10 touristes qui restent 1 jours, etc.), avec des pointes fortes lors des marchés de Noël, et que près de 65 % de ces touristes logent soit dans un gîte, soit dans un camping, c'est-à-dire directement en contact avec des hébergeurs qui sont des particuliers. Par ailleurs, les touristes sont à majorité français (en moyenne 70 % des touristes), sauf pour la structure de type camping, où la proportion de touristes allemands et néerlandais est équivalente à celle française³⁰.

²⁹ Source : ATOUT France, ORTA

³⁰ ORTA : CHIFFRES CLES du tourisme dans le HAUT-RHIN – Edition de septembre 2016

IV.3. L'agriculture

IV.3.1. Types de cultures

La terre et en particulier l'exploitation du vignoble constitue une autre ressource importante, avec 9 % des emplois du territoire de la CCVK.

En montagne, l'agriculture est dynamique et permet l'entretien des paysages par sa principale activité : la transformation du lait de vache en fromages (munster, bargkass, chèvres, etc.). Une centaine d'exploitants ou doubles actifs est recensée sur les 5 communes de montagne (Fréland, Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey). La part d'exploitations avec vaches laitières représente d'ailleurs 50 % des exploitations de l'ex-canton de Lapoutroie, tandis qu'il est inexistant dans l'ex-canton de Kaysersberg³¹. La superficie des zones fourragères et toujours en herbe aurait par ailleurs augmenté entre 2000 et 2010 de plus de 42 %, principalement sur la commune de Lapoutroie, mais c'est probablement seulement dû au non renseignement de la surface viticole en 2000 sur cette commune (secret statistique) (cf. Tableau 28).

En plaine, la viticulture, présente à 80 % sur la SAU des communes d'Ammerschwihr, Katzenthal, et Kaysersberg Vignoble, compte 253 récoltants (11 % du Haut-Rhin / 6 % de l'Alsace) et 105 metteurs en marché (17 % / 10 %). La superficie des vignes aurait diminué entre 2000 et 2010 de près de 26 % (cf. Tableau 28), mais cette donnée est également impactée par le non renseignement pour 2010 de la surface viticole de l'ex-commune de Sigolsheim (secret statistique). L'exploitation de vergers semble par ailleurs avoir augmenté sur le territoire.

En revanche le territoire ne comprend aucune exploitation moyenne ou grande pour les cultures suivantes : pommes de terre et tubercules, légumes frais, fraises, melons, fleurs et plantes ornementales, céréales, blé tendre, orge et escourgeon, maïs-grain et maïs-semence, oléagineux, colza, tournesol, betterave industrielle.

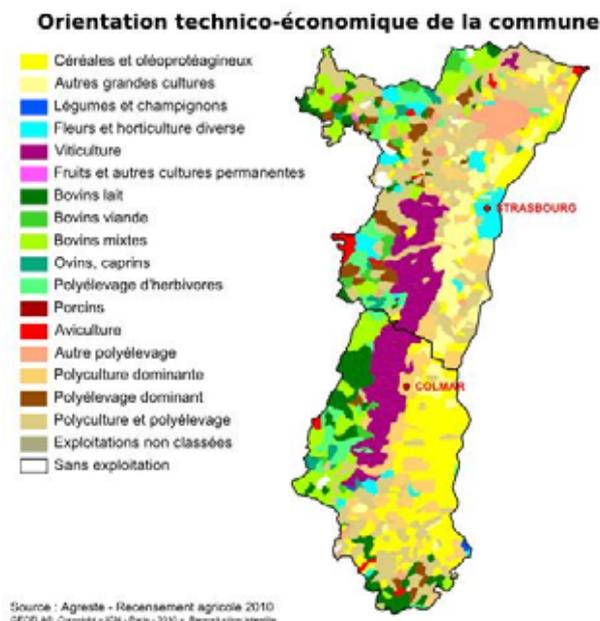


Figure 29 Orientation agricole - Départements

³¹ Source : Agreste, recensement agricole 2010

Commune	Superficie agricole utilisée hors arbres de Noël		Fourrages et superficies toujours en herbe				Vignes				Vergers 9 espèces				Jachères			
	<i>Superficie correspondantes (ha)</i>		Exploitations en ayant		<i>Superficie correspondante (ha)</i>		Exploitations en ayant		<i>Superficie correspondante (ha)</i>		Exploitations en ayant		<i>Superficie correspondante (ha)</i>		Exploitations en ayant		<i>Superficie correspondante (h)</i>	
Année	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010	2000	2010
Ammerschwihr	465	493	14	s	s	s	78	72	413	448	s	3	s	s	20	4	4	1
Le Bonhomme	257	211	7	6	257	211												
Fréland	412	443	9	10	410	442												
Katzenthal	202	195	s		s		35	33	190	192	3	s	2	s	13	s	3	s
Kaysersberg	52	43					7	6	52	43								
Kientzheim	s	213		s		s	25	20	204	212		s		s	s		s	
Labaroche	265	s	3	s	s	s												
Lapoutroie	1 020	1 057	22	21	s	1 056										s		s
Orbey	1 410	1 248	29	22	1 410	1 248										s		s
Sigolsheim	422	444					54	55	355	s	s	10	s	55	5	4	7	3
TOTAL	4 505	4 347	84	59	2 077	2 957	199	186	1 214	895	3	13	2	55	38	8	14	4
Evolution						+42%				-26%				+265 0%				

Tableau 28 Evolution des surfaces agricoles et des cultures - Exploitations moyennes et grandes - Territoire CCVK - Source : Agreste Recensement agricole 2000 - 2010

Remarque : le « s » correspond à une donnée soumise au secret statistique, et donc non disponible.

IV.3.2. Agriculture biologique

Concernant le cas particulier de l'agriculture biologique, de plus en plus d'exploitations se convertissent, que ce soit en viticulture ou en cheptel (animaux et ruches). Le nombre de producteurs en agriculture biologique s'établit à 60 en 2015 sur le territoire de la CCVK, soit une augmentation de + 7 % par rapport à 2012 (cf. Tableau 29).

Commune	Nombre de producteurs en Agriculture Biologique - 2012	Nombre de producteurs en Agriculture Biologique - 2015
AMMERSCHWIHR	11	12
FRELAND	13	13
KAYSERSBERG	1	3
KATZENTHAL	3	3
KIENTZHEIM	1	0
LABAROCHE	1	1
LAPOUTROIE	13	14
LE BONHOMME	3	4
ORBEY	9	9
SIGOLSHEIM	1	1
Total	56	60

Tableau 29 Exploitations en AB ou en conversion - Territoire CCVK³²

Les surfaces certifiées ou en conversion sur le territoire de la CCVK s'élèvent à 1 992 ha en 2015, soit une progression de + 13 % par rapport à 2012 (cf. Tableau 30). Elles représentent 27 % des surfaces totales en agriculture biologique ou en conversion sur le département du Haut-Rhin en 2015 (7 353 ha en bio pour le Haut-Rhin en 2015). Les vignes représentent 98 % des surfaces bio d'Ammerschwihir, et 100 % des surfaces bio de Kaysersberg. Sur le territoire de la CCVK, la SAU totale s'élève à 7 663 ha en 2010³³. La SAU en bio, d'environ 2000 ha, représente donc 26 % de la SAU totale du territoire.

Commune	Surface totale en AB ou en conversion – 2012 (ha)	Surface totale en AB ou en conversion – 2015 (ha)	Evolution (%) 2012 -2015
AMMERSCHWIHR	82	106	+29 %
FRELAND	501	498	-1 %
KAYSERSBERG	-	50	
KATZENTHAL	15	18	+20 %
KIENTZHEIM	-	-	
LABAROCHE	-	-	
LAPOUTROIE	646	667	+3 %
LE BONHOMME	-	120	
ORBEY	522	533	+2 %

³² Source : Agence BIO novembre 2016

³³ Source : recensement Agreste 2010

SIGOLSHEIM	-	-	
Total	1766	1992	+13 %

Tableau 30 Evolution de la surface totale convertie en bio ou en conversion - Territoire CCVK³²

Concernant le cheptel, la progression est plus importante avec + 23 % de cheptel converti ou en conversion en bio en 2015 par rapport à 2012 (cf. Tableau 31). Cela ne représente cette fois-ci que 5.2 % du cheptel bio ou en conversion du département du Haut-Rhin (78 139 cheptels convertis en 2015 pour le Haut-Rhin en 2015).

Ville	Cheptel converti en AB ou en conversion – 2012 (nb)	Cheptel converti en AB ou en conversion – 2015 (nb)	Evolution (%)
AMMERSCHWIHR			
FRELAND	1 621	1 724	+ 6 %
KAYSERSBERG			
KATZENTHAL			
KIENTZHEIM			
LABAROCHE			
LAPOUTROIE	1 155	1 463	+27 %
LE BONHOMME	0	204	
ORBEY	537	670	+25%
SIGOLSHEIM			
Total	3 313	4 061	+ 23 %

Tableau 31 Cheptels convertis en biologique ou en conversion - Territoire CCVK³²

D'après les données disponibles de 2010 et 2015, la part d'exploitations converties en bio ou en conversion sur le territoire de la CCVK s'établirait à 48 %, ce qui est très élevé (cf. Tableau 32). La donnée sur le nombre d'exploitations datée de 2010 ne doit pas être actualisée ou calculée de la même manière. Les exploitations du territoire de la CCVK représentent 31 % des exploitations converties en bio du département du Haut-Rhin en 2015 (587 exploitations en bio), soit le même ordre de grandeur que pour les surfaces converties en bio.

Ville	Nombre d'exploitations - 2010 ³¹	Nb d'exploitations en bio - 2012	Nb d'exploitations en bio - 2015	Ratio exp. Bio 2015 / exp. non bio
AMMERSCHWIHR	94	20	19	20 %
FRELAND	22	44	45	204 %
KAYSERSBERG	16	1	4	25 %
KATZENTHAL	42	6	8	19 %
KIENTZHEIM	35	1	0	0 %
LABAROCHE	9	2	2	22%
LAPOUTROIE	33	46	49	148 %
LE BONHOMME	11	9	13	118 %
ORBEY	50	37	41	82 %
SIGOLSHEIM	69	1	1	1 %
Total	381	167	182	48 %

Tableau 32 Exploitations converties en bio ou en conversion - Territoire CCVK³¹³²

Les conversions en bio sont encore faiblement diversifiées et se concentrent, pour les surfaces, en cultures fourragères et viticoles, et pour le cheptel, en exploitations de vaches laitières.

Groupes de cultures	Nb exploitations converties - CCVK 2015 (nb)
Autres dont (jachères, gel fleurs champignons etc...)	7
Cultures Fourragères	36
Fruits	4
Grandes cultures (y compris légumes secs)	0
HSAU	2
Légumes frais (maraichage sous serre ou de plein champ)	1
PPAM (plantes à parfums aromatique et médicinales)	2
Viticulture (dont 4% de raisin de table au niveau national)	17
Total	69

Tableau 33 Groupes de cultures converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK³²

Groupe d'espèces animales	Exploitations converties en bio – CCVK 2015 (nb)
Vaches allaitantes	6
Vaches laitières	24
Vaches laitière et allaitantes	27
Poules pondeuses	1
Poulets de chair	2
Poules pondeuses et poulets de chair	2
Brebis lait et brebis viande	3
Brebis lait	2
Brebis viande	1
Chèvres	6
Truies reproductrices	1
Aqua culture	0
Lapines	0
Autre production animale (cervidés, escargots...)	1
Nombre de Ruches	8
LAIT	29
Total	113

Tableau 34 Groupes d'espèces animales converties ou en conversion en agriculture biologique - Territoire CCVK³²

IV.4. La distribution

Trois grandes surfaces sont présentes sur le territoire de la CCVK, Intermarché Super à Kientzheim, Carrefour Market à Kaysersberg, et Intermarché Contact à Orbey (cf.

Figure 30), auxquelles s’ajoutent les commerces des communes. Les déchets de ces grandes surfaces sont traités par un prestataire privé et ne sont donc pas collectés par le service déchets de la CCVK.

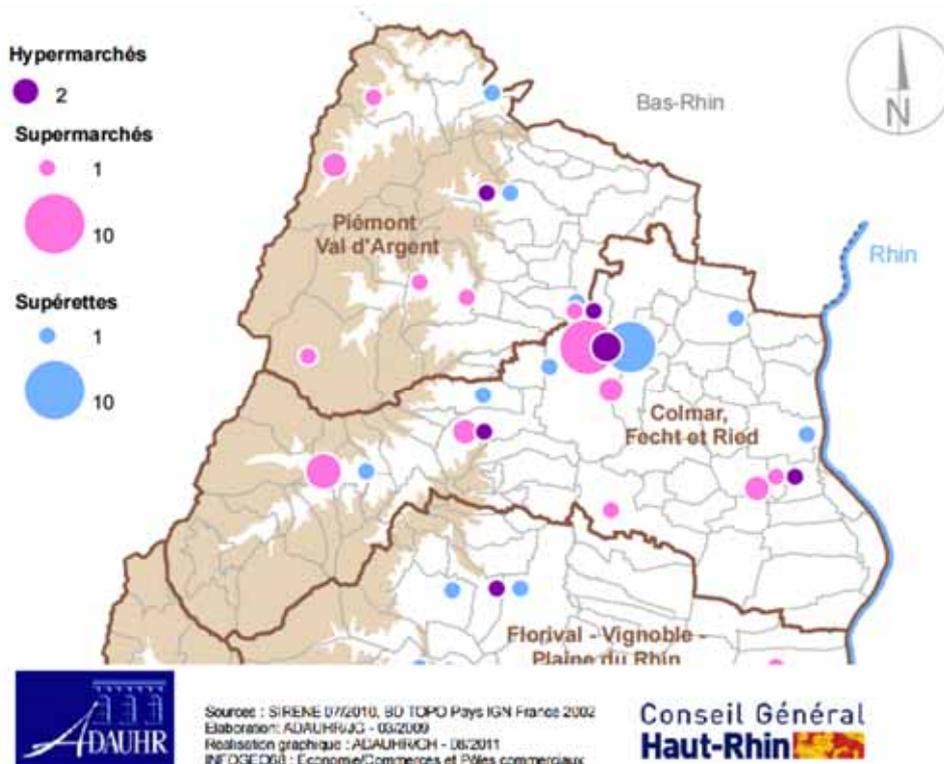


Figure 30 Offre commerciale en 2010 hypermarchés, supermarchés et superettes - Territoire CCVK

Par ailleurs, plusieurs communes ont des marchés. La vente de produits locaux et / ou biologiques, directement du producteur au consommateur est présente (par exemple La Ferme Clarisse à Sigolsheim, ou Le Cellier des Montagnes à Hachimette).

Cependant, beaucoup d’achats se font à Colmar ou dans les zones commerciales adjacentes, au supermarché Cora de la ville de Houssem notamment. Un exemple de zone de chalandise, avec comme point de départ la commune d’Hachimette, qui se trouve au centre du territoire de la CCVK, et avec comme mode de calcul la durée d’un trajet voiture d’un usager, est présentée. La zone rouge représente la zone géographique couverte pour un trajet de 20 min, celle en bleue pour un trajet de 30 min. De nombreuses communes avoisinantes, ainsi que l’agglomération de Colmar sont donc largement accessibles depuis le territoire de la CCVK, et pour un trajet de moins de 30 min.

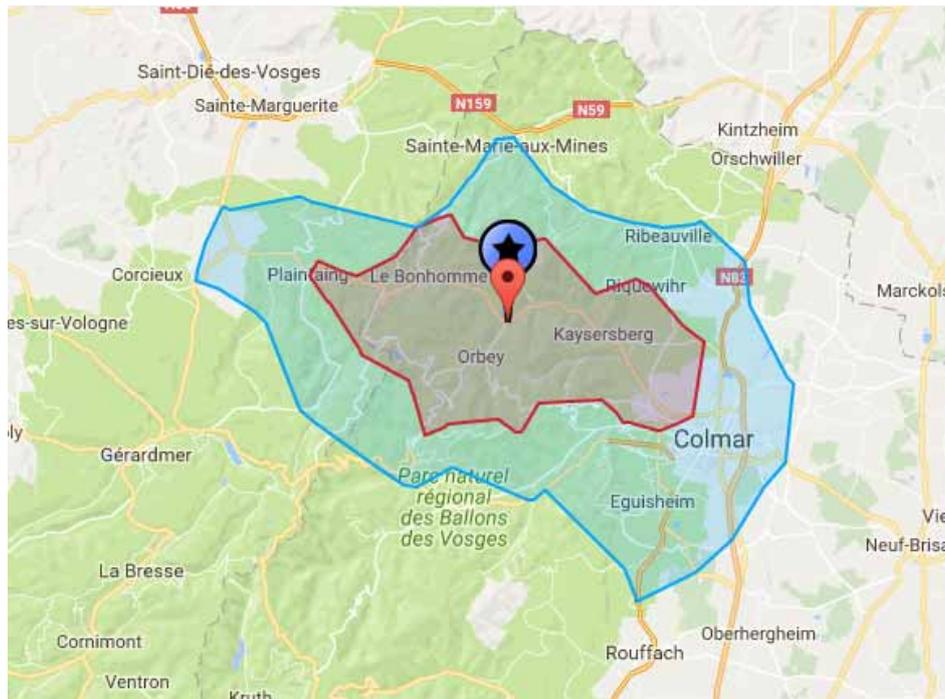


Figure 31 Zone de chalandise - Territoire CCVK³⁴

Les services de façon générale représentent 32 % des emplois pour 58 % des établissements (cf. Tableau 24).

IV.5. Interférences service déchets – économie

Un territoire actif, aux économies diversifiées, est producteur de déchets nombreux et variés. Cette diversité a pour conséquence la gestion de multiples déchets, notamment professionnels, ce qui implique d'avoir des structures d'accueil, telles que les déchèteries, correctement dimensionnées, mais également des recycleurs locaux. Le territoire de la CCVK connaît cependant un ralentissement économique, visible par la diminution du nombre de créations d'entreprises, ce qui peut avoir un impact à la baisse sur la production de déchets, notamment par les professionnels.

Le secteur industriel du territoire, dominé par 5 entreprises avec plus de 1200 employés, pourrait être la cible éventuelle d'une action sur la sensibilisation des employés à la prévention des déchets, étant donné qu'un minimum d'animation et de sensibilisation permettrait de cibler un large public. Par ailleurs, dans un souci d'économie circulaire, les besoins de ces entreprises, ainsi que le gisement de déchets qu'elles génèrent, pourrait être étudié afin de dégager d'éventuelles synergies entre elles.

Le secteur du tourisme est également générateur de déchets. S'il reste difficile de planifier des animations de prévention à leur égard au vu de leur court séjour sur le territoire de la CCVK, il reste important de communiquer auprès des hébergeurs, et notamment les propriétaires de gîtes et de camping qui représentent à eux deux 70 % des offres de lit. Non seulement le touriste a un contact direct avec l'hébergeur, mais il peut aussi se faire expliquer par ce dernier, en tant qu'habitant du territoire, le système de gestion des ordures ménagères

³⁴ Source : <http://www.owlapps.net/application-geomarketing>

et les consignes de tri. En effet, la redevance incitative n'est pas le schéma classique utilisé à l'échelle nationale, il n'est donc pas le plus connu, et les hébergeurs ont tout intérêt à expliquer clairement les enjeux du tri et des déchets produits s'ils ne veulent pas être financièrement impactés par une production élevée de déchets par ceux qu'ils accueillent.

De plus, il semble réalisable de réserver par exemple un espace pour la gestion des biodéchets par le biais d'un composteur dans les jardins des gîtes ou dans les campings, et de réduire tout autant les ordures ménagères produites. Enfin, les professionnels du tourisme pourraient tirer avantage, en terme d'image, à valoriser les actions réalisées en faveur de la réduction des déchets. Les efforts qu'ils déploieraient pourraient devenir un atout répondant à de nouvelles demandes touristiques, notamment celle du tourisme vert ou éco-tourisme. A noter que les campings sont les seuls à avoir une proportion de touristes étrangers néerlandais et allemands très importante (la moitié de leurs effectifs), et que ces populations sont déjà sensibles à la prévention des déchets.

La présence d'une agriculture à majorité viticole et bovins lait permet de connaître le gisement de déchets produit par ces exploitations. Ce sont à la fois des déchets non ménagers (films plastiques, sacs de semences ou d'engrais, etc.) et des déchets dangereux (bidons de produits phytosanitaires, etc.). Il est donc important de maintenir une prévention autour des déchets, à la fois qualitative - diminuer la quantité de déchets lorsque c'est possible -, et quantitative - limiter les produits dangereux utilisés et favoriser leur collecte dans les circuits adaptés -. Cette agriculture est cependant en pleine mutation : elle se convertit rapidement et en nombre aux principes de l'agriculture biologique. C'est donc un aspect positif en termes de réduction de déchets, notamment dangereux. Une autre problématique, celle sur un approvisionnement local et autosuffisant en ressources alimentaires nécessaires au territoire de la CCVK est également posée au vu de la faible diversité des exploitations agricoles. Plusieurs réflexions sur la promotion des produits locaux et biologiques au sein des écoles du territoire, ou au sein de structures groupées nécessitant un service de restauration, sont déjà à l'étude, et il serait dommage que le territoire de la CCVK ne puisse pas répondre à ces besoins.

Enfin, le secteur de la distribution a aussi un rôle important à jouer sur la prévention des déchets, non seulement par les déchets qu'il peut générer (gaspillage alimentaire, diffusion en masse d'imprimés non sollicités -nommé INS par la suite-), mais aussi par les choix stratégiques qu'ils font (promotion de produits locaux ou biologiques), ou encore par les actions d'animations qui peuvent y être ponctuellement réalisées. Seulement, la zone de chalandise dépassant le périmètre géographique du territoire, les habitants du territoire de la CCVK qui vont faire leurs courses en dehors de ce périmètre ne seront pas sensibilisés par ces animations locales.

V. VIE ASSOCIATIVE

V.1. Types d'associations et bénévoles

Les associations, nombreuses et diversifiées, sont bien souvent essentielles à l'animation du territoire. Elles sont généralement regroupées en trois domaines : la pratique d'une activité

culturelle ou sportive, les associations tournées vers la convivialité, et celles défendant les droits et les intérêts de chacun.

Contrairement à ce que l'on croit, la catégorie des personnes retraitées n'est en moyenne pas la plus élevée dans les associations. En revanche, le taux d'adhésion de la catégorie des plus de 50 ans (retraités ou non), est en augmentation plus significative que pour les autres tranches d'âge (cf. Figure 32).

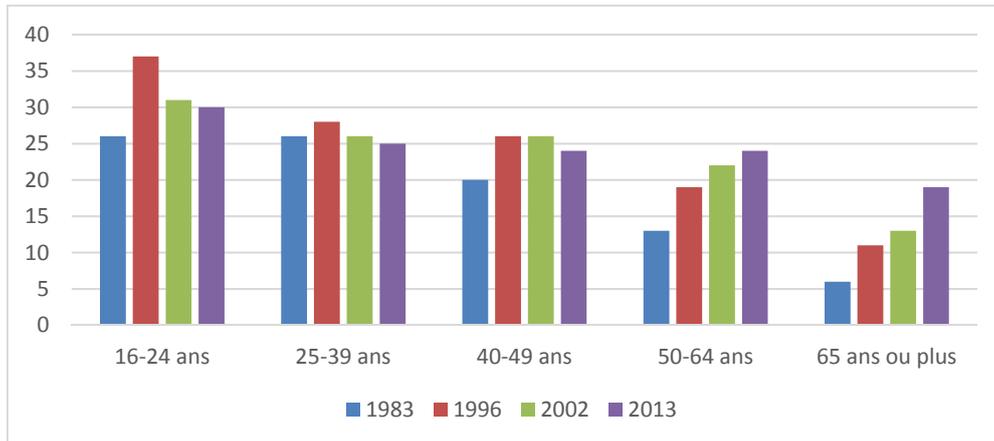


Figure 32 Evolution des adhésions à une association suivant l'âge - France - Source : INSEE

Par ailleurs, on retrouve plutôt les personnes retraitées dans des associations tournées vers la convivialité, tandis que la tranche 16 – 39 ans est à majorité dans la pratique d'une activité sportive ou culturelle. Enfin, la tranche active des 40 – 64 ans est celle qui concentre le plus d'inscrits dans des associations de défense des droits ou d'intérêts (Figure 33).

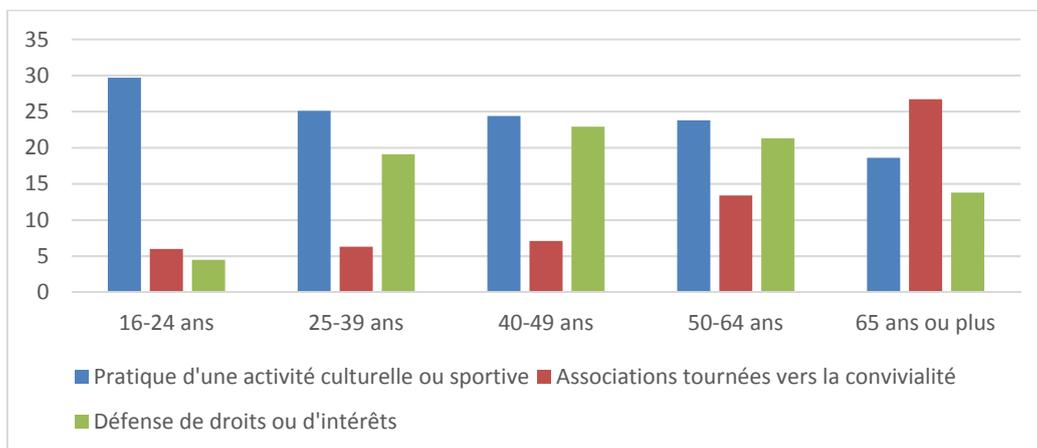


Figure 33 Associations et âges des adhérents - France - Source Insee - 2013

Ces activités de détente et/ou d'engagement citoyen ont en commun d'être des activités vécues comme positives, ce qui peut être un angle d'attaque intéressant pour parler de prévention des déchets : les usagers sont en général plus réceptifs lorsqu'on cible la prévention sur des domaines et secteurs d'activité où ils se sentent directement concernés.

De plus, ces associations, par leur connaissance du terrain, leur proximité avec les habitants et leurs moyens d'action (nombre de bénévoles), peuvent être de formidables relais, à la fois pour transmettre des messages, mais également pour monter des projets plus ambitieux

(activités de réemploi ou de distribution de produits locaux par exemple). Il est donc important de connaître les structures qui existent sur le territoire de la CCVK.

En considérant les associations tournées vers la pratique d'un sport ou l'organisation de manifestations culturelles, la gestion de leurs déchets produits au cours de leurs activités est à considérer, de même que le public qui pourrait être visé par des messages de prévention. La pratique de manifestations sans déchets s'est considérablement accélérée ces dernières années et devient même un argument de séduction pour se distinguer d'autres manifestations.

Au niveau du service public, la médiathèque située à Kaysersberg Vignoble a également un rôle à jouer sur le thème de la prévention des déchets au travers de son programme d'animation annuel et des publics variés qui s'y retrouvent.

En annexe sont listées les associations existantes dans chaque commune : elles sont un peu moins de 200 sur le territoire, à dominante sportive et culturelle.

V.2. Economie sociale et solidaire (ESS)

L'économie sociale et solidaire est composée des structures juridiques suivantes : associations, coopératives, mutuelles et fondations. Cette économie est cependant largement prédominée par des structures associatives (cf.

Tableau 35) orientée dans l'action sociale. En Alsace, 10.8 % des emplois salariés sont directement liés à l'ESS. Les acteurs de l'ESS peuvent avoir un rôle important à jouer dans le domaine de la prévention des déchets, autour de projets liés au réemploi et à la réparation par exemple, mais également pour la lutte contre le gaspillage alimentaire.

Catégories	Nombre	%
Associations	48723	69%
dont action sociale	28031	40%
éducation	5379	8%
santé	3495	5%
Coopératives	12179	17%
dont du domaine agricole	1484	2%
de crédit	7112	10%
de production et autres	3583	5%
Mutuelles	2400	3%
dont régies par le code de la mutualité	1198	2%
régies par le code des assurances	1202	2%
Fondations	6828	10%
Total	70130	100%

Tableau 35 Effectifs salariés de l'économie sociale et solidaire en 2013 - Alsace - Source : INSEE 2013

VOLET 2 : DONNEES DECHETS DU TERRITOIRE

I. PREVENTION DES DECHETS

La prévention des déchets qui peut être mise en place par la CCVK est définie ci-dessous :

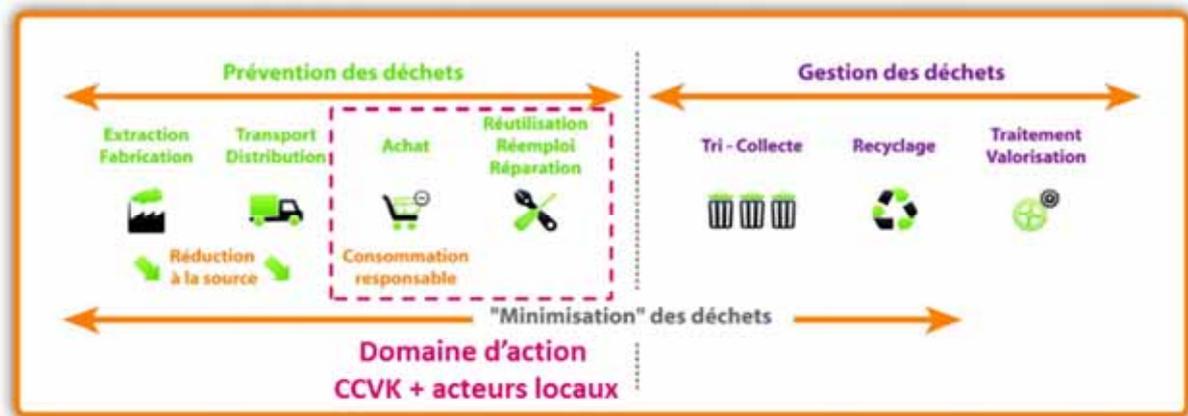


Figure 34 Périmètre d'action de PLPDMA de la CCVK

La CCVK a réalisé un programme local de prévention des déchets volontaire entre 2010 et 2015. 22 actions visant à sensibiliser et prévenir la production de déchets ont été réalisées.

Elles peuvent être réparties suivant les thèmes suivants :

- 9 actions d'évitement de la production de déchets
- 4 actions éco-exemplaire
- 4 actions emblématique nationale
- 1 action de prévention quantitative des déchets des entreprises ou actions de prévention qualitatives
- 1 action sur les déchets dangereux
- 3 actions sur la sensibilisation des publics à la prévention

Un bilan de ces actions est présenté dans le tableau ci-dessous.

N°	Action	Démarrage action	Objectif	Résultat vs objectif	Objectif atteint ?
1	Promotion du compostage individuel	1997	30 % des foyers possédant un jardin compostent	40.7%	oui
2	Organisation du compostage collectif	2010	5 % des foyers sans jardins compostent	5.4%	oui
3	Expérimentation du lombricompostage	2011	Avoir des référents lombricompostage		

4	Formation des services espace verts des communes sur la prévention des déchets	2011	Diminuer de 10 % les déchets verts des communes	aucun moyen de mesurer un avant / après	partiel
5	Promotion de la prévention et de l'autogestion des déchets verts	2010	Diminuer de 47 % les déchets verts déposés en déchèterie	-29%	partiel
6	Broyage en déchèterie	2010	Valoriser 10 % des déchets verts déposés en déchèteries sur le territoire	- 3.7%	partiel
7	Mise en place d'une bourse « donner au lieu de jeter »	2010	Faire passer les encombrants en dessous de 40 kg/an/hab	71 kg / hab / an en 2015, soit une baisse de 6.5 % par rapport à 2010	partiel
8	Mise en place d'un partenariat avec Espoir pour les produits réutilisables déposés en déchèteries	non commencée	Faire passer les encombrants en dessous de 40 kg/an/hab	non commencée	non
9	Sensibilisation des parents aux couches lavables	2012	5 % des familles du territoire utilisent des couches lavables	0.7%	partiel
10	Test des couches lavables en crèches	2010	Les 4 crèches sous la compétence de la CCVK doivent passer aux couches lavables	50 % des crèches sont en couches lavables, 47 % des enfants en crèche en couches lavables Un total de 9.4 tonnes de déchets évités sur une année complète avec ces 2 crèches	non pour les 4 crèches, mais oui pour les tonnes évitées
11	Sensibilisation des assistantes maternelles aux couches lavables	2014	5 % des familles du territoire utilisent des couches lavables	pas de résultat mesurable	partiel

12	Promotion du stop-pub	2010	15 % des habitants de chaque commune ont installé un STOP-PUB sur leurs boîtes aux lettres	41 % de foyers sont équipés d'un STOP-PUB (2016) 130 tonnes de papier INS évitées (mais tout de même produites!)	oui
13	Actions de sensibilisation sur les plastiques	2010	Diminuer de 10 % les plastiques des OMR par rapport à la moyenne nationale	pas de résultat mesurable	non
14	Mise en place d'une charte CCVK pour les achats et marchés	2013	100 % des achats et marchés passés au sein de la CCVK suivent la charte d'écoexemplarité des achats et marchés	pas de résultat mesurable / mesuré	partiel
15	Sensibilisation des communes à l'écoexemplarité et la prévention	2013	Pas d'objectif quantifié	pas de résultat mesurable / mesuré	partiel
16	Promotion des politiques « zéro phyto »	2012	10 communes sensibilisées 4 communes avec un plan "Zéro phyto"	9 communes sensibilisées 3 communes avec 3 libellules : Lapoutroie, Kaisersberg Vignoble, Orbey, 13 libellules au total	partiel
17	Programme de sensibilisation des scolaires à la prévention	2011	100 % des élèves arrivent au collège sensibilisés	100 % des élèves sensibilisés	oui
18	Programme de sensibilisation du grand public à la prévention	2010	Pas d'objectif quantifié	moyen de sensibilisation non pertinent (peu de public touché)	partiel
19	Mise en place de projets pilotes prévention avec des entreprises volontaires	non commencée	Pas d'objectif quantifié		non
20	Lutte contre le gaspillage alimentaire	2012	Pas d'objectif quantifié	pas de résultats d'impacts mesurés	partiel

21	Prévention des déchets issus des TLC	2012	Signer une convention tripartite avec chaque collecteur	107 tonnes collectées en 2015 contre 70 tonnes en 2012 (+ 52 %) 6.1 kg / hab / an collectés en 2015 contre 4.2 kg / hab / an en 2012 (+ 48 %) 13 bornes de TLC (> 1 / commune)	oui
22	Prévention des déchets dangereux des ménages	2013	Pas d'objectif quantifié	pas de résultat mesurable / mesuré	partiel

Tableau 36 Bilan du PLP volontaire 2010-2015

I.1 Compostage individuel

Environ 1900 composteurs individuels ont été vendus depuis 1997, principalement les premières années de la mise en place de la redevance incitative. L'objectif décidé en 2010 pour cette action a à priori été atteint mais il reste néanmoins important de continuer à mesurer cette donnée, d'autant plus que de nombreux usagers continuent de manifester le souhait de s'équiper d'un composteur individuel auprès de la CCVK.

ANNEE	TOTAL	PETITS	MOYENS	GRANDS
avant 2008	1000			
2008	47			
2009	251			
2010	214			
2011	92	20	67	4
2012	60	23	36	0
2013	39	4	31	0
2014	51	15	23	1
2015	31	11	15	1
2016	80			

Aujourd'hui il n'est cependant pas possible de connaître précisément la part d'usagers pratiquant le compost individuel.

I.2. Organisation du compostage collectif

13 sites de compostage collectif (principalement de bas d'immeuble) ont été installés sur le territoire de la CCVK depuis 2010, dont 11 sont encore actifs soit environ 158 foyers qui compostent : les sites situés à Kaysersberg rue du 18 décembre et à Sigolsheim place du 19 décembre ont été fermés entre 2015 et 2016. Les principales raisons sont le turnover élevé

de guides composteurs pour chaque site puis la démobilisation progressive de ces mêmes guides composteurs qui restent souvent seuls pour entretenir le site de compostage. Ces derniers se sentent souvent délaissés par la CCVK. Il est probable qu'un travail particulier pour redynamiser cette activité de compostage collectif doit être fait afin que d'autres sites ne périssent pas.

Par ailleurs on constate qu'aucun site de compostage collectif n'a ouvert à Orbey alors que c'est la deuxième plus grosse commune du territoire et qu'elle contient une trentaine de collectifs soit près de 200 foyers.



Figure 35 Sites de compostage collectif - Territoire de la CCVK

La médiathèque de Kaysersberg Vignoble a également mis en place un composteur dans son parc fin 2016, qui accueille également un jardin partagé créé à la même période et qui a pour but d'encourager le jardinage sans pesticides.

I.3. Formation des services des espaces verts des communes sur la prévention des déchets

Les agents des services des espaces verts ont été formés en 2011 et 2012.

Il n'est pas possible de mesurer la proportion de déchets verts produits par les communes. Cependant l'achat en 2013 d'un grand broyeur mutualisé permet aux communes de transformer leurs déchets ligneux en broyat pour paillage ce qui doit permettre de réduire les déchets verts apportés en déchèterie. Ce broyeur est réservé régulièrement par 4 communes principalement (Ammerschwihr, Labaroche, Lapoutroie, Orbey) et l'association l'Âtre de la Vallée. Ce ne sont pas donc forcément les communes avec la plus grande superficie de territoire qui le réservent le plus. Certaines communes comme Katzenthal continuent d'emmener leurs déchets verts en déchèterie.

Il est néanmoins constaté une baisse importante de réservation par les communes et même par l'Âtre de la Vallée. Entre 2013 et 2016, le taux de réservation a diminué de près de moitié.

Année	TOTAL Communes	Âtre de la Vallée	TOTAL global
2013	40	13	53
2014	37	25	62
2015	18	24	42
2016 (nov)	16	12	28

Tableau 37 Evolution annuelle du nombre de jours d'utilisation du grand broyeur - Communes et Âtre de la Vallée

La raison principale évoquée est qu'à l'usage ce broyeur se révèle moins puissant, moins efficace, moins facile d'entretien et moins robuste (pannes répétées ces derniers mois) que le broyeur appartenant au syndicat agricole du Bonhomme qui est l'autre broyeur pouvant être emprunté par les communes et l'Âtre de la Vallée pour réaliser du broyat.

Les utilisations du broyat sont aussi différentes : le broyeur de la CCVK est utile pour du paillage, mais pas pour de l'alimentation en chaudière (comme pour la commune de Lapoutroie). Les communes et l'Âtre de la Vallée le réservent donc moins.

I.4. Promotion de la prévention et de l'autogestion des déchets verts

De nombreuses animations autour de ce thème ont eu lieu au cours du PLP volontaire, par de multiples moyens : animations en déchèteries, programme grand public du CPIE des Hautes Vosges, communication par bulletin municipal ou intercommunal, etc.

Ces actions ont jusqu'à un certain point contribué à la diminution (- 29 %) des apports de déchets verts en déchèterie sur la période considérée (2009 – 2015). Néanmoins pour l'année 2016 la tendance est à la hausse : 756 tonnes collectées entre janvier et novembre 2016 contre 673 tonnes à la même période en 2015, soit + 12.3 %. Il faut donc prévoir de continuer la sensibilisation sur ce sujet.

I.5. Organiser du broyage en déchèterie

Un broyeur a spécialement été acheté en 2013 de manière à transformer en broyat la fraction ligneuse des déchets verts apportés en déchèterie. On peut considérer qu'en moyenne 3 % des déchets verts apportés en déchèterie ont été valorisés.

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage déchets verts apportés	988.5	801.5	756	691.1	694	729.5	705
Obj : détourner 10 % de déchets verts (T)			75.6	69.11	69.4	72.94	70.5
Broyat produit (T)			37.5	37.5	38.75	38	48
Equivalent branchages détournés de la benne (m3)			900	900	930	912	1152
Equivalent branchages détournés de la benne (T)			20.25	20.25	20.93	20.52	25.92
% détourné de la benne			2.7%	2.9%	3.0%	2.8%	3.7%

Tableau 38 Efficacité du broyage de branchages - Territoire CCVK

Cependant cette mesure reste imprécise car le rapport entre le volume de broyat produit et le volume de branchage correspondant n'est pas précis (de l'ordre de 1 m³ broyat = 6 m³ branchage) ; la densité de broyat non plus (1 m³ broyat = 250 kg ; 1 m³ branchage = 22.5 kg). Il est à prévoir une caractérisation de benne de déchets verts pour vérifier la part de branchage

effectivement isolée, et regarder les autres types de déchets verts apportés. Il faudrait également pouvoir affiner la valeur de la densité mesurée du broyat et du branchage.

I.6. Mise en place d'une bourse « donner au lieu de jeter »

La page internet de don entre particuliers mis en place par la CCVK n'a pas connu le succès escompté. Environ 800 annonces sont parues depuis le lancement du site janvier 2010, soit 2 annonces par semaine, mais il n'est pas possible d'avoir la synthèse des types d'annonces parues ni leur taux de succès (% d'objets ayant été effectivement donnés). Ce service, créé pour diminuer la part d'encombrants apportés en déchèterie, n'a probablement que très peu joué dans la diminution constatée des apports (71.12 kg / an en 2015 contre 76 kg / hab en 2009). Une des raisons est qu'aujourd'hui les usagers cherchent à revendre leurs biens même à des prix minimes plutôt que de les donner.

Le rôle de la CCVK pourrait se reporter vers la mise en avant d'autres groupes de dons/vente locaux existants et plus dynamiques tels que des groupes Facebook.

I.7. Mise en place d'un partenariat avec Espoir pour les produits réutilisables déposés en déchèteries

Ce projet, jusqu'à présent non abouti, est relancé en 2017 avec les travaux de réhabilitation de la déchèterie de Kaisersberg Vignoble. Une recyclerie/matériauthèque est envisagée. L'association Espoir est pressentie pour être le partenaire retenu pour son exploitation. Il doit permettre de réduire considérablement la part d'encombrants ultimes et incinérés, au profit d'une valorisation matière des objets. Une campagne de caractérisations sur les bennes d'encombrants a été faite pour permettre de connaître le gisement potentiel d'objets réemployables (cf. résultats en Annexe 1).

I.8. Sensibilisation des parents aux couches lavables

La CCVK s'est équipée d'un kit de couches lavables auprès de différents fournisseurs afin de permettre à de jeunes parents de tester ce système pour encourager un achat durable. 10 prêts ont été comptabilisés depuis le lancement du service début 2013, ce qui représente moins de 3 prêts par an (2.6), et 330 kilos de déchets de couches évités au total.

Pourtant le diagnostic 2016 petite enfance réalisé par le bureau d'étude CHRONOS et l'INSEE montre que le territoire de la CCVK compte 433 enfants de moins de 3 ans en 2015, soit potentiellement autant de familles sensibles au sujet des couches lavables (en simplifiant 1 famille = 1 enfant). Une communication sur ce service continue d'être faite en permanence sur le site de la CCVK, et au travers des bulletins d'information, d'autant plus que la majorité des parents ayant testé le service se sont dit prêts à poursuivre la démarche.

Enfin, si la tendance sur le nombre d'enfants de 3 ans sur le territoire de la CCVK est prévue à la baisse (- 11 % d'ici 2020), le potentiel de réduction des déchets de couches jetables reste important.

Il serait peut-être opportun de faire remplir un questionnaire systématique aux parents qui viennent dans la RAM d'Hachimette de manière à comprendre les freins au développement des couches lavables, ou au contraire de manière à mesurer la part de foyers utilisant les couches lavables sans passer d'abord par le kit prêté par la CCVK.

I.9. Test des couches lavables en crèches

2 des 4 crèches sous la gouverne de la CCVK sont passées en couches lavables : celle d'Hachimette (Le Petit Prince) en 2014 et celle d'Orbey (Le Chat Botté) en 2016, soit 45 places sur les 95 places disponibles. Ainsi 47 % des enfants placés dans les structures d'accueil de la CCVK connaissent ce service, soit autant de familles potentielles. Cette mesure permet d'éviter environ 6.5 tonnes de déchets sur une année. La compétence petite enfance, gérée en DSP par l'association les Enfants de la Vallée, est repassée en régie début 2018. Les changements internes induits par cette décision ont pour conséquence le report jusqu'à nouvel ordre de la poursuite de cette action.

I.10. Sensibilisation des assistantes maternelles aux couches lavables

Le réseau des assistantes maternelles (RAM) est un relai majeur pour sensibiliser aux couches lavables. Ainsi un kit de couches « témoins » existe au RAM d'Hachimette, et une intervention a été faite en avril 2015 lors de la journée départementale des assistantes maternelles.

I.11. Promotion du Stop-Pub

Le nombre de Stop-Pub apposés sur les boîtes aux lettres est un moyen simple de montrer aux producteurs qu'ils doivent prévoir à la baisse la commande d'INS. Cela doit favoriser la réduction à la source de la consommation de papier. Les comptages effectués par Mediapost entre 2010 et 2013 ont a priori été faits d'une manière qui n'a pas été reproduite en 2014. En 2015 et 2016 le mode de calcul semble similaire et les résultats sont donc montrés. On constate un pic entre l'année 2012 et l'année 2015, et l'explication peut venir de l'envoi d'un autocollant Stop-Pub avec la facture déchet de janvier 2013, ce qui a favorisé l'apposition de l'autocollant sur les boîtes aux lettres, les usagers n'ayant pas à se déplacer en mairie ou à la CCVK pour récupérer un autocollant.

Année	janv-11	juil-11	janv-12	juil-12	mai-15	déc-16
% Stop-Pubs	14 %	16 %	17 %	27 %	39 %	41 %
Boîtes aux lettres (nb)	8144	8327	8192	9172	9048	9021
Boîtes aux lettres avec Stop-pub (nb)	1121	1293	1399	2479	3491	3694

Tableau 39 Evolution des autocollants Stop-Pub utilisés - Territoire CCVK

I.12. Sensibilisation aux plastiques

Des actions de sensibilisation à l'éco consommation ont été réalisées dans les GMS et via le programme de sensibilisation du CPIE des Hautes Vosges. Il n'existe pas de résultats quantifiables, et le résultat des caractérisations d'OMR en 2017 n'a pas permis d'identifier un éventuel impact en comparaison de celles réalisées en 2013.

I.13. Mise en place d'une charte CCVK pour les achats et marchés

En raisons de difficultés de mise en œuvre, aucune charte officielle n'a pu être ce jour mise en place. Cependant, l'intégration d'un volet sur l'environnement est systématiquement fait dans les marchés lorsque c'est possible et pertinent (notamment pour l'achat des fournitures).

I.14. Sensibilisation des communes à l'éco exemplarité et la prévention

3 axes ont été plus particulièrement étudiés : les déchets verts, les déchets administratifs, et les achats responsables.

Sur les 9 communes qui se sont portées volontaires sur cette action, 4 communes ont fait évoluer en 2013 leurs pratiques pour les rendre plus écologiques et moins génératrices de déchets ou ont mis en place des démarches pour diminuer l'impact sur l'environnement.

On peut citer plusieurs actions comme :

- l'utilisation plus importante du recto/verso
- l'acquisition de matériel commun en lieu et place de plusieurs appareils individuels
- l'augmentation de la communication par voie dématérialisée
- l'arrêt de la réception de documents, catalogues non utiles (tonnages importants de catalogues reçus)
- l'utilisation de feuilles non vierges en brouillon
- etc.

Cette action a permis de voir que les communes pratiquaient déjà de nombreuses actions exemplaires en matière de prévention des déchets, mais qu'il reste important de continuer la sensibilisation, et surtout de pouvoir mesurer concrètement les efforts réalisés.

I.15. Promotion des politiques « zéro phyto »

La majorité des communes a engagé des actions pour réduire voire stopper l'utilisation de pesticides dans l'entretien des espaces verts et voiries qui les concernent. Les résultats se traduisent par l'obtention de libellules au travers du programme « Commune Nature » réédité chaque année. L'année 2017 avec l'entrée en vigueur de la loi TECV va accélérer la diminution des pesticides aux éventuelles communes retardataires (Le Bonhomme, Fréland, Katzenthal). Seuls les cimetières, les terrains de sport et les zones d'accès difficiles ou dangereuses échappent à cette mesure.

I.16. Programme de sensibilisation des scolaires à la prévention

Les programmes de sensibilisation confiés au CPIE des Hautes Vosges couvrent de nombreuses thématiques permettant d'éduquer les enfants, et au travers d'eux les parents, aux thématiques de l'environnement. Le programme est renouvelé chaque année. Les axes thématiques de celui de 2017 correspondent aux objectifs prioritaires de la CCVK, et notamment la prise de conscience de la fragilité et de la finitude des ressources. Les thèmes abordés sont les suivants :

- les déchets (et en particulier les déchets compostables)
- la lutte contre le gaspillage alimentaire
- l'eau et les rivières de la vallée (sources de biodiversité mais aussi qualité et préservation de la ressource en eau potable).
- énergie, transport et mobilité « durables ».
- milieux naturels et paysages
- des projets transversaux qui relient les thématiques du développement durable
-

I.17. Programme de sensibilisation du grand public à la prévention

Il est plus difficile de capter un public adulte via des animations organisées ponctuellement sur le territoire. Une réflexion sur un nouveau programme est à mener mais en se basant plutôt sur des techniques de maraudage afin de toucher plus de public et non pas uniquement des animations en lieux fixes où le public visé ne se déplace pas ou peu.

I.18. Mise en place de projets pilotes prévention avec des entreprises volontaires

Cette action est à développer en mesurant les besoins des entreprises du territoire et les interactions qu'elles peuvent avoir entre elles, dans une optique d'économie circulaire. Elle est reprise dans un programme particulier de type CARDEC mis en œuvre parallèlement au PLPDMA.

I.19. Lutte contre le gaspillage alimentaire

Cette action, qui doit prendre de l'ampleur dans les prochaines années, a déjà été menée de plusieurs façons via :

- le programme grand public du CPIE des Hautes Vosges "Tous éco-citoyens"
- l'opération "Le pain n'en perdez pas une miette" réalisée 2 fois (2014 et 2015) auprès des boulangeries du territoire
- la sensibilisation en restauration scolaire des collèges d'Orbey et de Kaysersberg Vignoble durant l'année scolaire 2014/2015

Elle doit s'étendre a minima aux restaurations en périscolaire. La commune d'Orbey a déjà engagé cette initiative fin 2016 en travaillant à la mise en place dans le restaurant scolaire d'une cantine à base de produits locaux et/ou bio.

I.20. Prévention des déchets issus des TLC

Chaque borne de collecte de TLC installée sur le territoire a fait l'objet de la signature d'une charte tripartite. De la sensibilisation a été faite aux usagers afin de les rediriger vers ces bornes agréées et officielles de collecte des TLC. Néanmoins la campagne de caractérisations menée en 2017 sur les encombrants a montré qu'une part importante de textiles était retrouvée dans ces bennes. Il faut donc poursuivre la sensibilisation auprès du public par le biais du PLPDMA.

I.21. Prévention des déchets dangereux des ménages

Les caractérisations ont montré la présence de déchets dangereux dans les OMR.

Un zoom particulier a donc été fait sur ces déchets :

- animations en déchèterie,
- interventions spécifiquement sur cette thématique lors des remises des prix des maisons fleuries,
- animations sur la fabrication de produits cosmétiques et d'entretien fait maison,
- communication dans les bulletins municipaux et la lettre du Service Déchets,

La lettre du Service Déchets de juillet 2013 sera consacrée aux déchets dangereux.

Un mini-guide des produits ménagers fait maison a vu le jour. Une animation sur les peintures naturelles a eu lieu.

Les caractérisations réalisées en 2017 sur les OMR ont révélé une baisse de la présence des déchets dangereux, de 2 % à 0.6 %, ce qui indique une tendance plutôt positive même qu'il faut rester prudent.

II. COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS

II.1. Type de collecte

Il existe quatre types de collectes de DMA à réaliser sur le territoire de la CCVK :

- Les ordures ménagères résiduelles (OMR)
- Les emballages recyclables secs de la collecte sélective : papier, carton, plastique, métal (PCPM)
- Le verre usager
- Les biodéchets des « gros producteurs »
- Les déchets occasionnels portés en déchèterie (DOM)

Deux collectes sont assurées en porte-à-porte (PAP) : les OMR pour les usagers se trouvant sur le circuit de collecte, et les biodéchets des gros producteurs. La collecte des OMR est complétée par une collecte de zones en points de regroupement, appelées zones « écarts ». Ces collectes sont réalisées en régie par la CCVK, et sont de type C1 (une fois par semaine).

Les collectes des PCPM, du verre, et des déchets occasionnels sont quant à elles confiées à des prestataires privés dans le cadre de marchés publics et s'effectuent en apport volontaire (AV) au niveau de Points Tri ou des déchèteries.

En plus des collectes citées ci-dessous, une collecte des textiles usagés est enfin réalisée par différents collecteurs agréés privés.

FLUX	OMR	RSHV	Verre	Déchèterie(s)	Biodéchets des gros producteurs
Mode de collecte (Porte-à-Porte = PAP, Points de regroupement = PDR, Apport Volontaire = AV ou Mixte)	PAP-AVrgpt	AV	AV		PAP
Fréquence majoritaire de collecte	C1	C2	C 0,5		C1
Mode de traitement des OMR	Incinération				
Nb de déchèteries				3	

Tableau 40 Modes et fréquences de collecte des déchets - Territoire CCVK

Le territoire bénéficie d'une collecte d'OMR en PAP et en AV regroupement, le reste (PCPM et verre) est en AV. Cette solution est adaptée au volume de déchets produits par les usagers. Le choix des conteneurs enterrés et leur nombre est dimensionné pour permettre d'absorber un éventuel passage à l'extension du tri à tous les emballages plastiques (ECT). Le territoire compte également un réseau de 3 déchèteries soit un niveau de service adapté aux pratiques des usagers qui sollicitent un service de proximité.

En conclusion, le service rendu est adapté à l'habitat mixte rural et au volume de déchets produit sur le territoire. Un questionnement doit être mené sur le passage éventuel de la collecte des OMR en C0,5, puis complètement en apport volontaire.

II.2. Moyens de collecte

II.2.1. OMR

La CCVK possède deux camions de collecte manuelle des OMR pouvant chacun charger 6 tonnes de déchets. L'un des camions benne, de la marque MAN a été acheté en 2014, sert exclusivement à collecter les déchets des communes « montagne ». Sa particularité est d'être équipée d'un système de lavage électrique de bacs, permettant une réduction de la consommation de carburant et une réduction du bruit lors de la levée des poubelles. Le second camion benne, de la marque RENAULT, est en fin de vie avec une activité de plus de 10 ans. Il collecte uniquement les déchets des communes « plaine ». Chaque véhicule est équipé d'un boîtier de collecte de données.

Deux chauffeurs et 3 agents de collecte assurent le service de collecte sur le terrain. Des bacs OMR de 6 volumes différents (3 pour les ménages, 1 pour les professionnels, et 2 pour les communes) sont possibles ainsi que 2 catégories de sacs rouges.

Globalement la dotation en bac a peu baissé sur le territoire entre 2010 et 2016, avec une centaine de bacs affectés en moins, et cela malgré un nombre croissant « d'optants sacs³⁵ ».

Année	80 L	120 L	240 L	360 L	Total	Total hors 360 L
2016	2924	1148	286	298	4656	4358
2015	2979	1204	289	316	4788	4472
2014	2986	1166	274	321	4747	4426
2013	2983	1156	264	323	4726	4403
2012	3167	1203	268	335	4973	4638
2011	3067	1127	254	331	4779	4448
2010	3103	1108	253	337	4801	4464
Evolution 2010 - 2016	-6%	+4%	+13%	-12%	-3%	-2%

Tableau 41 Evolution du nombre de bacs OMR affectés

La répartition des bacs auprès des usagers particuliers n'a également que peu évolué avec une large majorité de petits contenants.

³⁵ Les optants sacs sont des usagers se trouvant sur le circuit de collecte en PAP des OMR et qui ont néanmoins choisi de rendre leur bac OMR pour passer aux sacs rouges à déposer exclusivement en déchèterie.

	80 L	120 L	240 L	Total
% 2016	67%	26%	7%	100%
% 2015	67%	27%	6%	100%
% 2014	67%	26%	6%	100%
% 2013	68%	26%	6%	100%
% 2012	68%	26%	6%	100%
% 2011	69%	25%	6%	100%
% 2010	70%	25%	6%	100%
Moyenne	68%	26%	6%	100%
Evolution 2010 -2016	+2.4%	-1.5%	-0.9%	-2.4%

Tableau 42 Evolution de la répartition du parc de bacs OMR

Le nombre de levées par bac OMR a légèrement diminué mais on peut considérer qu'il est stable à environ 16.4 levées par an (professionnels et ménages confondus). Le volume collecté par bac est stable.

	Nb de levées	Volume (m3)	Nb levées / poubelle
2015	79198	11467.02	16.5
2014	76900	11199.96	16.2
2013	76546	11111.16	16.2
2012	78467	11200.86	15.8
2011	81254	11493.56	17.0
2010	80877	11285.56	16.8
Evolution 2011 - 2015	-2.5%	-0.2%	-2.7%

Tableau 43 Evolution du nombre de levées de bacs OMR

Le nombre de sacs rouges distribué, ainsi que le volume associé collecté ont fortement diminué de plus de 10 % entre 2010 et 2015, alors que la proportion d'utilisateurs au sac a augmenté.

	Sacs 30 L	Sacs 50 L	Volume (m3)
2015	36068	18529	2008.49
2014	35447	19073	2017.06
2013	35587	19433	2039.26
2012	37106	19958	2111.08
2011	39866	21174	2254.68
2010	59793	30042	3295.89
Evolution 2011 - 2015	-10%	-12%	-11%

Tableau 44 Evolution du nombre de sacs rouges vendus

Les bacs OMR sont également un peu moins sortis qu'au démarrage de la RI en 2010. En moyenne les usagers sortent leur poubelle moins d'une fois par mois.

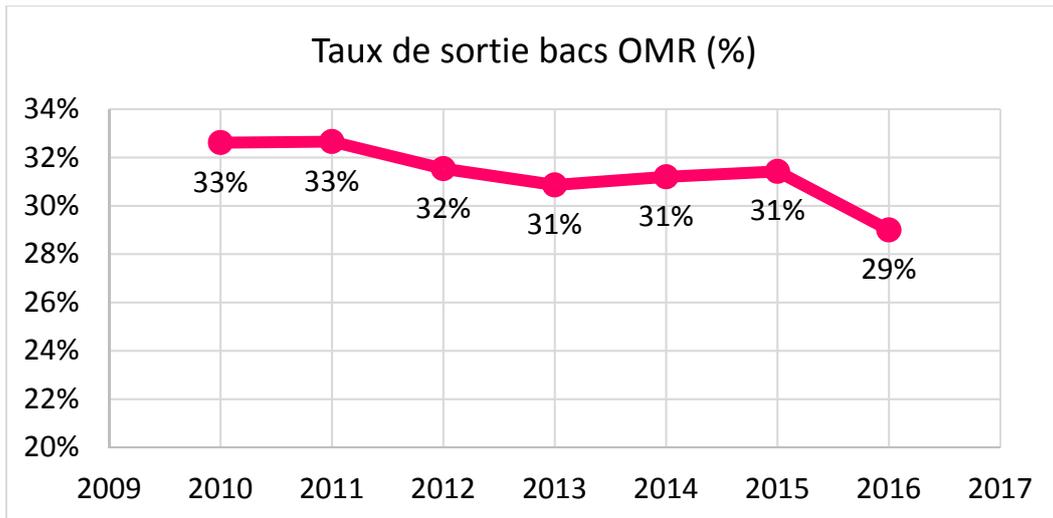


Figure 36 Evolution du taux de sortie des bacs OMR

Seuls 10 % des usagers particuliers sortent plus de 26 fois par an leur poubelle, et il en reste moins de 1 % dès lors que ces 10 % sont dotés d'un bac au volume plus grand (voir ci-dessous). La collecte des OMR pourrait donc être optimisée par un abaissement de fréquence de collecte.

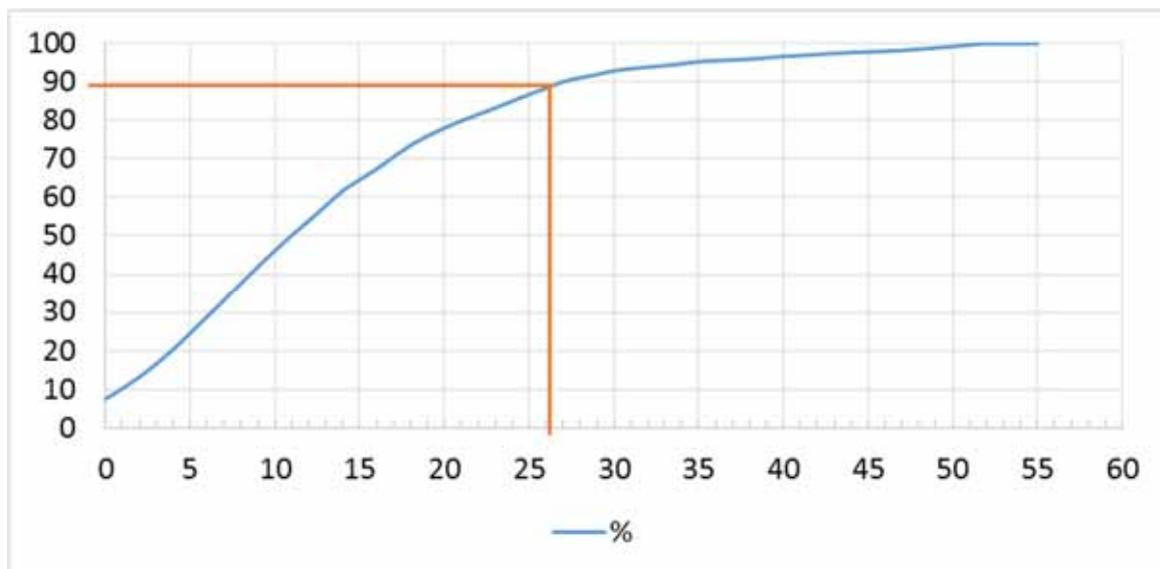


Figure 37 Répartition des usagers en fonction du nombre de levées annuelles des bacs OMR

II.2.2. Biodéchets

Les biodéchets sont collectés en C1 dans des poubelles de 360 L par l'un des camions de collecte des OMR et 2 agents. Chaque année, un lot de 52 housses biodégradables est distribué à chaque producteur collecté. Ces housses visent à protéger les bacs et le travail des agents. Seul un collectif d'Orbey a eu à sa disposition des sacs biodégradables de 10 L pour le tri de leurs biodéchets (cf. I.3.4.). Ce bac a été retiré début 2018 pour des raisons de non-respect des consignes de tri.

II.2.3. Déchets occasionnels

Trois déchèteries sont présentes sur le territoire pour accueillir les déchets occasionnels des ménages et certains déchets des professionnels. Deux agents assurent le fonctionnement des déchèteries, avec un renfort de 2 agents de sécurité extérieurs à la CCVK. Les déchèteries sont situées sur les communes de Sigolsheim, Orbey et Kaisersberg Vignoble, soit un ratio d'une déchèterie pour moins de 6 000 habitants, soit un très haut niveau de service. Un rapport de l'ADEME préconise une déchèterie pour 15 000 habitants.

Toutes les catégories de déchets occasionnels ne peuvent pas être collectées sur chaque déchèterie en raison d'une surface disponible insuffisante. La déchèterie de Kaisersberg Vignoble offre le niveau de service le plus élevé, notamment par la collecte des déchets d'éléments d'ameublement (DEA) depuis fin novembre 2014.

Les usagers déclarés disposent d'un badge qui leur permet l'accès gratuit aux quais des déchèteries. Les professionnels venant déposer leurs déchets à la déchèterie ont également un badge mais ils doivent se signaler à l'entrée des quais aux agents pour permettre leur facturation.

Les déchèteries sont ouvertes à tour de rôle, de préférence en après-midi et les samedis. Au total la plage horaire d'ouverture est de 48 heures par semaine, avec 9 heures pour la déchèterie de Sigolsheim (19 % du temps), et 19,5 heures chacune pour les déchèteries d'Orbey et de Kaisersberg Vignoble (soit 40,5 % du temps chacune).

II.2.4. PCPM, verre et textiles, linges, chaussures (TLC)

Le verre usager et les PCPM sont collectés via des conteneurs aériens de 5 m³ ou 4 m³ et plus récemment par des conteneurs enterrés de 5 m³. Cinq bennes de tri des PCPM 30 m³ sont également mises à disposition, notamment à l'entrée de chacune des 3 déchèteries, mais 2 ont été retirées en 2017 car elles contenaient de nombreux sacs d'OMR faisant grimper le taux de refus de tri à plus de 30 %.

Les TLC sont eux collectés dans des box installés sur l'espace public. Le territoire compte 18 points de collecte, soit plus de deux bornes par commune, et 22 conteneurs au total. Cela représente une borne pour moins de 1 000 habitants, soit un très bon niveau de service, sachant que la moyenne nationale pour 2015 est d'une borne pour 1 669 habitants³⁶. Cependant une commune reste sans point de collecte, Freland, tandis que plus de la moitié des conteneurs est concentrée sur la commune de Kaisersberg Vignoble. Au total 6 prestataires différents se répartissent la collecte des TLC, avec la prédominance cependant de KFB Solidaire et Le Relais Est.

³⁶ Source : Rapport d'activité 2015 – Filière Eco-TLC

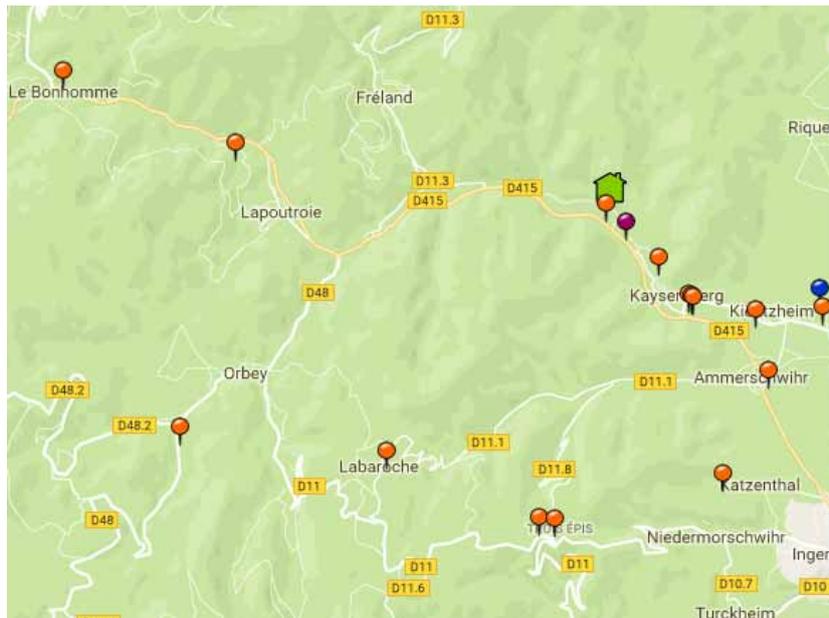


Figure 38 Points de collecte des TLC

II.3. Déchets collectés

II.3.1. DMA et objectif de réduction PLPDMA

La figure ci-dessous présente l'évolution des déchets ménagers et assimilés par grand flux entre 2009 et 2016.

Une différence substantielle de tonnages par habitant entre 2009 et 2010 est vue, ce qui est expliquée par l'instauration de la redevance incitative au 1^{er} janvier 2010 (cf. ci-après). **C'est pourquoi l'année de référence pour évaluer l'objectif de réduction des déchets sera basée sur 2009 et non 2010** comme la réglementation l'indiquait, car l'année 2010 ne peut pas constituer une année « normale ».

Néanmoins, depuis 2011, les tonnages collectés ont été maîtrisés même si la tendance est globalement à la hausse.

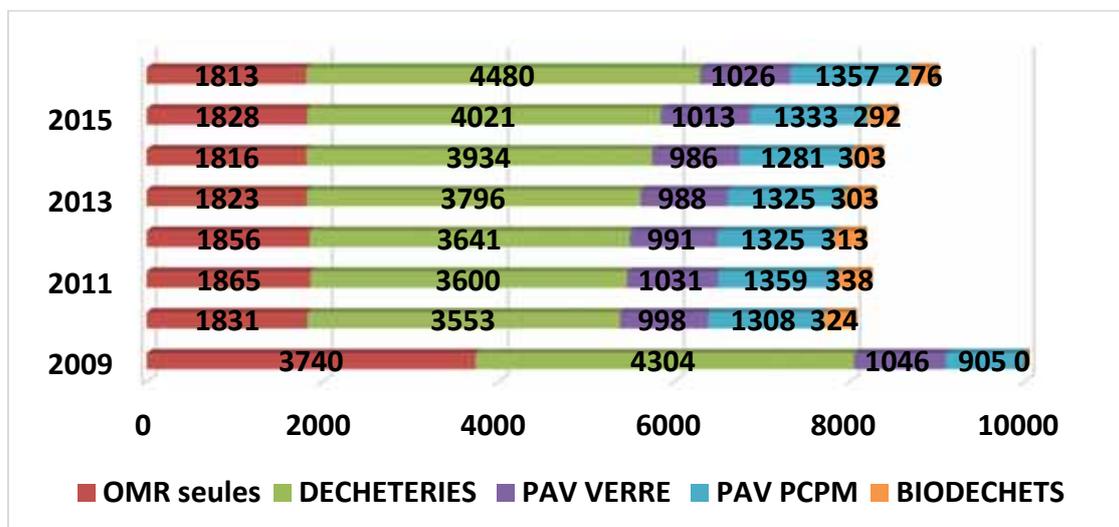


Figure 39 Evolution des DMA (tonnes) - Territoire CCVK

Flux considéré	Quantité collectée en 2009 (t)	Ratio de collecte (kg/hab)	Quantité collectée en 2010 (t)	Ratio de collecte (kg/hab)
OMA	5 692	329	4 461	258
<i>Dont biodéchets gros producteurs</i>	0	-	324	19
Déchèteries	4304	249	3 553	205
<i>Dont gravats</i>	917	53	772	45
<i>Dont apports professionnels</i>	172	10	125	7
TOTAL DMA	9 996	578	8 014	463
<i>TOTAL DMA hors déblais, gravats et professionnels</i>	8 906	515	6 796	393

Tableau 45 Tonnages collectés pour l'année de référence choisie du PLPDMA : 2009

L'objectif de réduction du PLPDMA est calculé en prenant en compte les déblais, gravats et déchets des professionnels.

La population étant de 17 160 habitants en 2009 selon l'INSEE (population municipale), on obtient un gisement de DMA avec déblais, gravats et professionnels de 583 kg/hab. Pour atteindre l'objectif de -10% imposé par la LTECV, il faudra donc atteindre un gisement de 524 kg/hab, soit une réduction de 59 kg/hab par rapport à 2009.

Flux considéré	2009	2010	2016
<i>DMA hors gravats et professionnels (kg/hab)</i>	519	393	433
DMA avec déblais, gravats et professionnels (kg/hab)	583	463	530
Evolution des DMA par rapport à 2009 (kg/hab)	/	- 120	- 53
Evolution par rapport à 2009 (%)		- 20.6 %	- 9.1 %

Tableau 46 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009, 2010 et 2016

La quantité de DMA avec déblais, gravats et déchets des professionnels par habitant a fortement diminué en 2010 et ré-augmente lentement depuis. Cependant, en 2016, les tonnages restent réduits de 8.3 % par rapport à 2009.

Au regard de cette tendance, l'objectif de réduction choisi pour le PLPDMA 2018-2023 est le suivant : **atteindre -10 % de DMA avec déblais, gravats et déchets de professionnels en 2023 par rapport à 2009.**

Cela impliquera de stopper la ré-augmentation des tonnages de DMA constatés, et d'aller au-delà en réamorçant une nouvelle décroissance.

Flux considéré	2009	Objectif 2023
DMA avec gravats et professionnels (kg/hab)	583	524
Evolution par rapport à 2009 (%)		- 10 %

Tableau 47 DMA avec déblais, gravats et professionnels en 2009 / objectif à atteindre en 2023

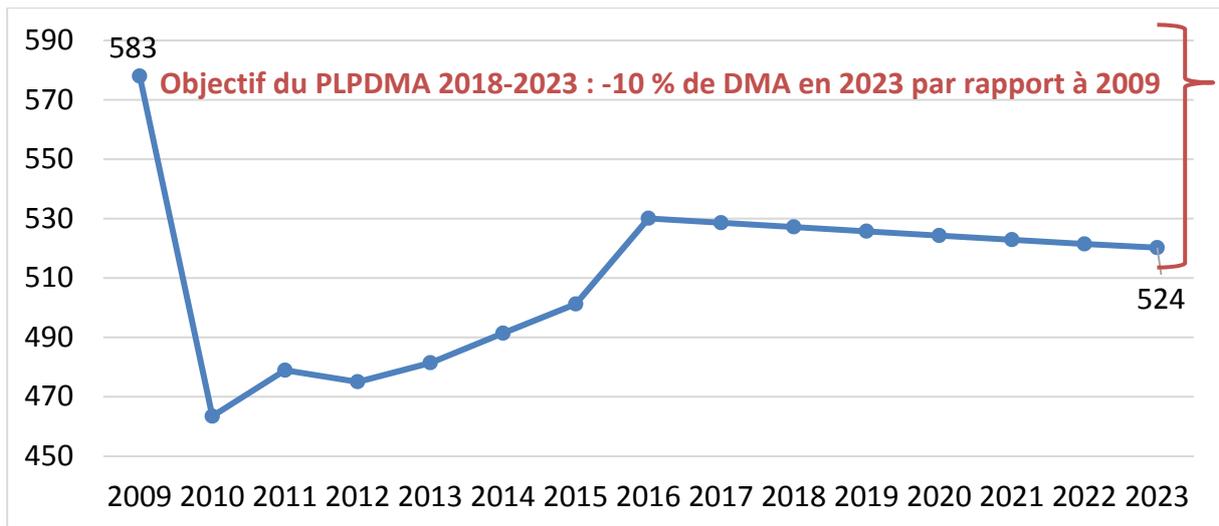


Figure 40 Objectif de réduction du PLPDMA : 524 kg/hab/an en 2023 par rapport à 2009

II.3.2. OMR

Les quantités d'OMR ont largement diminué au passage à la RI en 2010 et depuis les tonnages collectés sont stables autour de 1 800 tonnes annuelles.

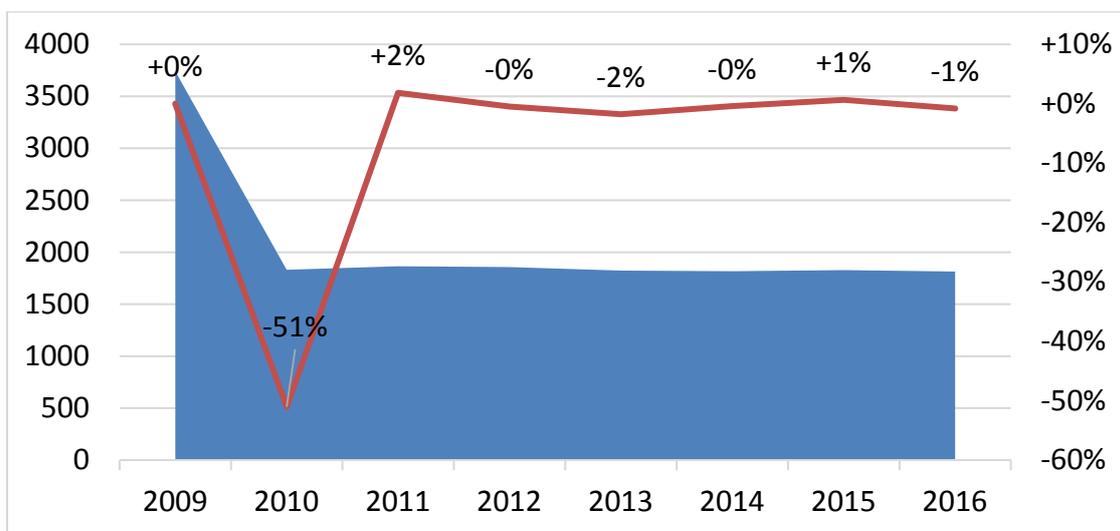


Figure 41 OMR collectées (t) et évolution annuelle (%)

Le territoire de la CCVK a de très bonnes performances de collecte des OMR, elle se situe largement en dessous de la moyenne des collectivités appartenant à la catégorie « habitat mixte à dominance rurale ». Elle a aussi l'une des meilleures performances de collecte parmi les collectivités limitrophes à son territoire.

Année 2013	OMR (kg / hab)
CCVK	108
CC Pays de Ribeauvillé	143
CC Vallée de Munster	234
CC Pays de Rouffach Vignobles et Châteaux	141

Département du Haut-Rhin	211
Région Grand-Est	238
Mixte rural	165

Tableau 48 Performance de collecte d'OMR - 2013 - Source SINOE

La saisonnalité a un impact sur la collecte des OMR : elle est plus importante sur les mois estivaux (juillet août) et en fin d'année (décembre), dû à la fréquentation touristique et au contexte (fêtes de fin d'année). Les écarts maximaux sont de l'ordre de 25 % (entre les mois de février et d'août). Le passage à la RI n'a pas impacté cette saisonnalité.

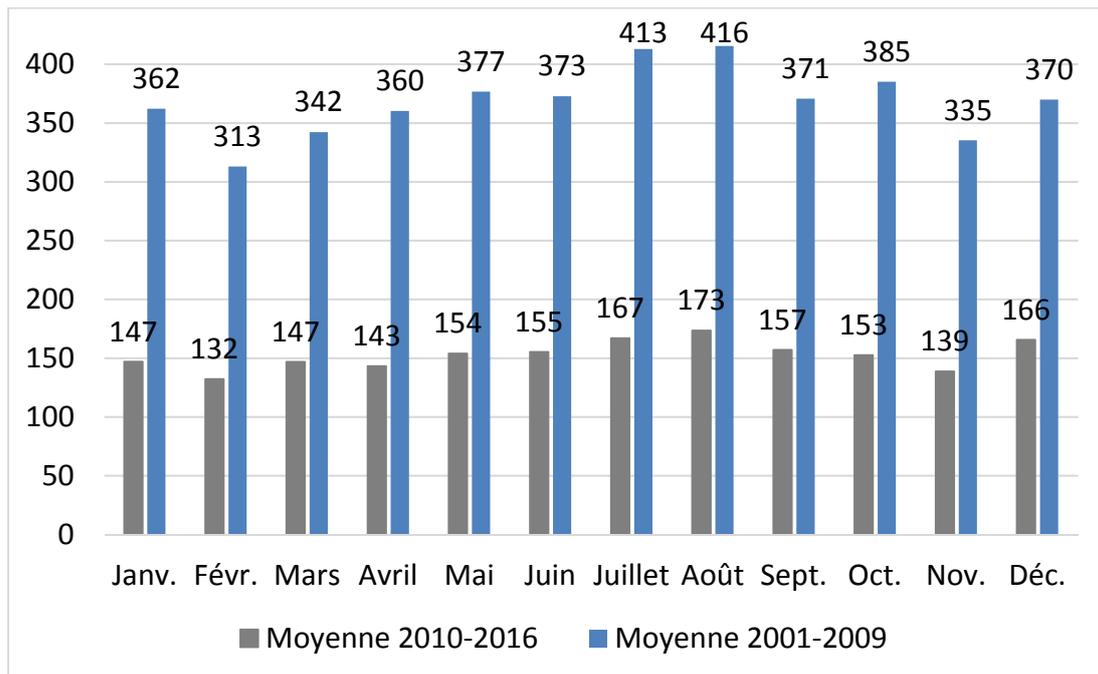


Figure 42 Evolution des tonnages OMR collectés selon les mois

II.3.3. Verre

La collecte du verre varie peu d'année en année et le passage en RI n'a pas eu d'impact significatif sur la performance.

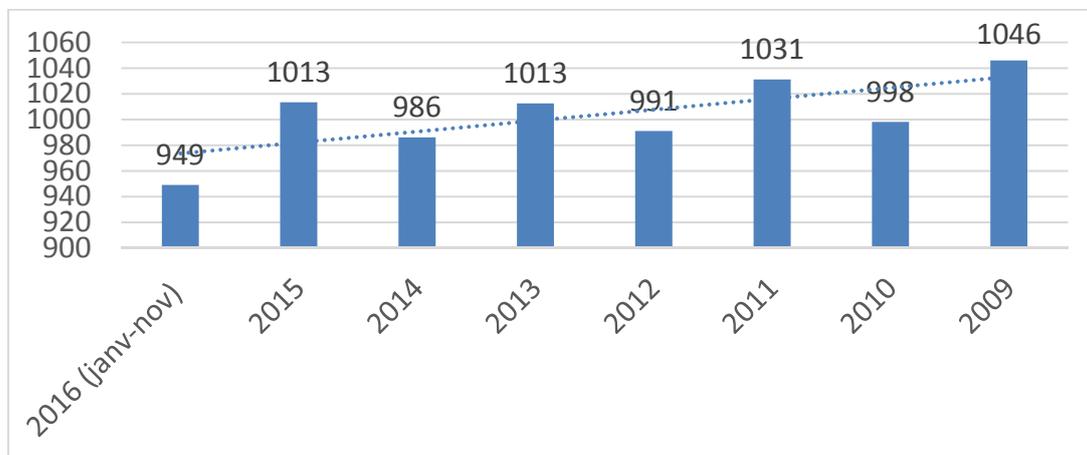


Figure 43 Evolution du verre collecté (t) en PAV

La CCVK conserve de très bonnes performances de collecte du verre au regard des chiffres du département et de la région. Ses performances sont même près de 40 % supérieures à la moyenne d'un habitat mixte à dominance rural.

Année 2013	Verre (kg / hab)
CCVK	60
Haut-Rhin	37
Grand-Est	34
Mixte rural	43

Tableau 49 Performance de collecte du verre - Source SINOE

II.3.4. Papiers/cartons/plastiques/métaux (PCPM)

La collecte des recyclables secs a fortement augmenté au passage de la RI, puis elle s'est stabilisée autour des 1300 tonnes annuelles collectées.

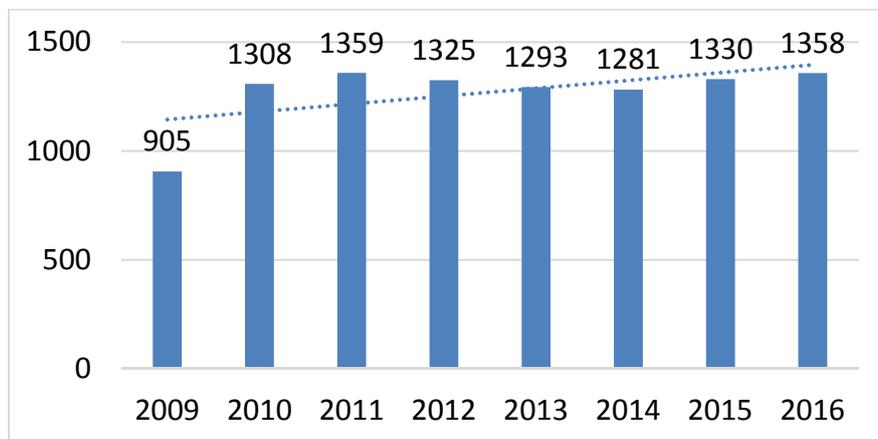


Figure 44 Evolution des PCPM collectés (t)

Là encore la CCVK a des performances de collecte des recyclages secs bien au-dessus des moyennes départementale et régionale. Elle collecte 26 % d'emballages en plus que la moyenne de sa typologie d'habitat.

Année 2013	PCPM (kg / hab)
CCVK	77
CCPR	55
CC Pays Rouffach	60
Haut-Rhin	54
Grand-Est	52
Mixte rural	61

Tableau 50 Performances de tri des PCPM - Source SINOE

Néanmoins, ces chiffres sont à mettre en perspective avec le taux de refus de tri (emballages refusés ou vrais refus) mesuré dans ce flux de recyclables secs. Celui-ci a doublé au passage à la RI (8 % à 16 %), et a continué d'augmenter jusqu'à une moyenne d'environ 20 %. En 2017 le taux de refus de tri atteint un nouveau record avec près de 27 % de refus de tri. Ces chiffres ont été calculés à partir des refus de tri mesurés lors des caractérisations réalisées

mensuellement sur un échantillon de PCPM. Ils ne correspondent pas au refus de tri d'exploitation du centre de tri prestataire. En effet les refus du centre de tri comprennent également des emballages recyclables non valorisés qui sont dus à des pertes process et non à un mauvais geste de tri de l'habitant.

Il est important de trouver des moyens pour faire stopper la croissance de ce refus de tri en sensibilisant la population et en renforçant les contrôles.

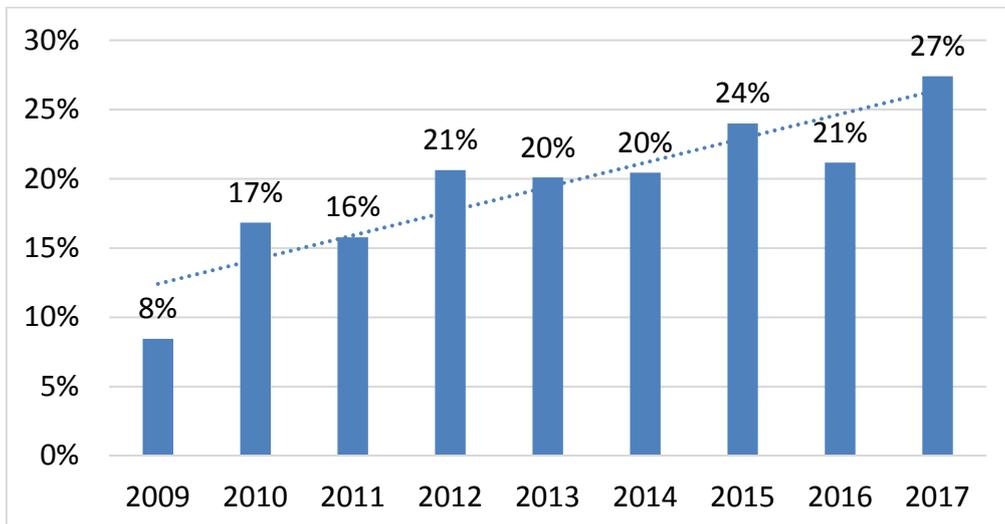


Figure 45 Evolution du refus de tri dans les PCPM (%) - Source : Schroll

II.3.5. Biodéchets des « gros producteurs »

La quantité de biodéchets collectée des « gros producteurs » du territoire baisse légèrement depuis le lancement de la collecte en 2010 (histogramme bleu). Le nombre de producteurs adhérant à la collecte des biodéchets a également diminué et s'équilibre autour de 60. On constate cependant un risque en progression avec certains professionnels qui choisissent de rendre leur(s) bac(s) de biodéchets pour revenir aux bacs d'OMR, ou de se tourner vers des prestataires de collecte privés. C'est notamment le cas des 3 supermarchés du territoire qui ne sont plus collectés à ce jour. Au diagnostic initial du projet, environ 250 producteurs de biodéchets avaient été estimés pouvoir bénéficier de cette collecte de biodéchets. Seuls 25 % des producteurs identifiés bénéficient donc aujourd'hui de ce service.

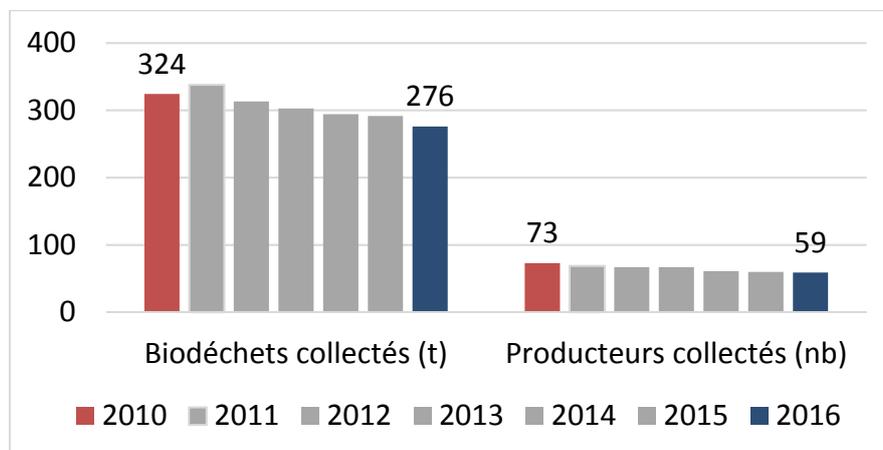


Figure 46 Evolution du nombre de producteurs de biodéchets collectés et des tonnages correspondant (t)

La collecte des biodéchets est également soumise à la saisonnalité, avec une collecte plus faible au T1 et plus élevée pendant les mois touristiques (été et décembre). Un creux est constaté en novembre (beaucoup de restaurateurs fermés à cette période).

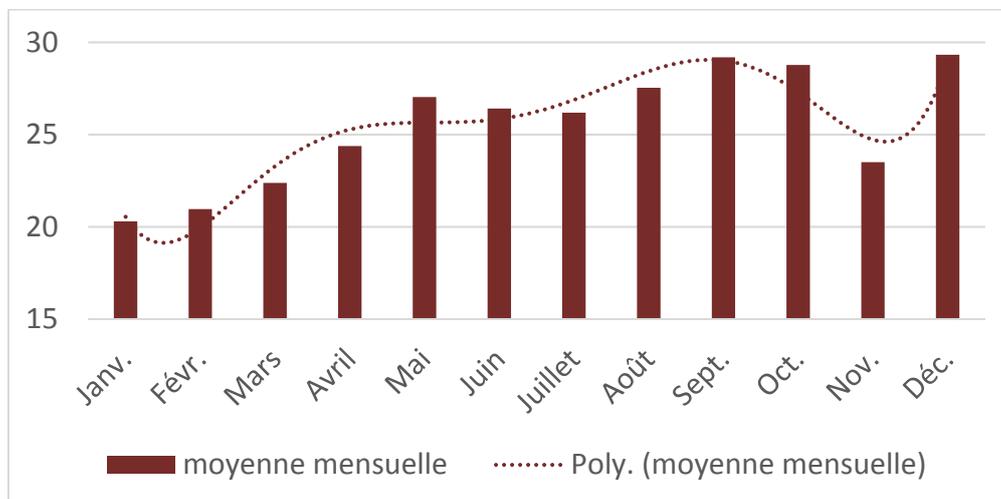


Figure 47 Moyenne mensuelle de biodéchets collectés (période 2010 - 2016) en tonnes

Les producteurs de biodéchets sont généralement les restaurateurs et les établissements bénéficiant d'une restauration (périscolaire, collèges, EHPAD, etc.). La CCVK a cependant ouvert à titre expérimental la collecte des biodéchets à un collectif situé à Orbey, au 6, 8 et 10 route de Pairis depuis juillet 2010. Une vingtaine de ménages ont bénéficié de ce service jusqu'à début 2018.

La plus grosse contrainte rencontrée au moment de la collecte est le poids des poubelles de biodéchets, rendant difficile leur manipulation par les agents de collecte. Il a donc été établi comme consigne auprès des producteurs collectés de ne remplir chaque bac qu'à la moitié de son volume.

Par ailleurs l'offre de collecte des biodéchets est économiquement inégale due à l'utilisation de calculs différents selon que le bénéficiaire de cette collecte est antérieur à 2010 ou postérieur à cette date. Ramené au prix par bac, les tarifs s'étendent de 70 € / bac à 541 € / bac soit un rapport de 1 à 8.

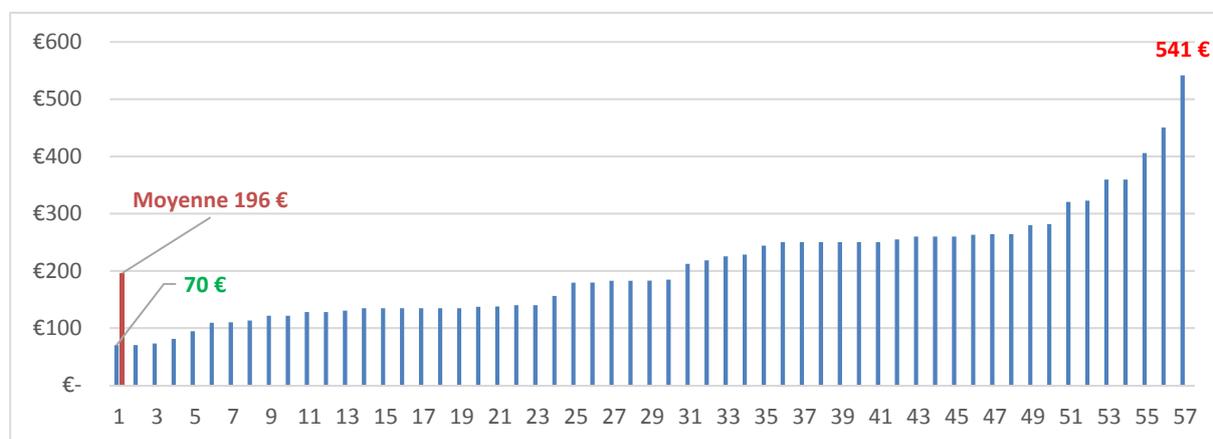


Figure 48 Prix facturé par bac de biodéchets par professionnel collecté - Territoire CCVK

Si le tarif était harmonisé pour chaque client de la collecte des biodéchets, les recettes augmenteraient significativement, mais il faudrait alors augmenter de près de 75 € des professionnels bénéficiaires. A contrario, 12 professionnels verraient leur facture de biodéchets diminuer.

Recette si tarif uniformisé (259.84€/bac/an)	40 535 €
Recette avec calculs actuels (2014)	30 540 €
Nombre de professionnels dont le tarif augmenterait	42
Nombre de professionnels dont le tarif diminuerait	12
Nombre de professionnels dont le tarif ne changerait pas	3

Une étude permettant de régler cette problématique est actuellement en cours dans le cadre d'un autre programme d'actions.

II.3.6. Déchets occasionnels

La production de déchets occasionnels sur le territoire de la CCVK reste bien en dessous des collectivités mitoyennes et des valeurs de références territoriales. Les performances de production sont donc très bonnes puisque le but est d'en minimiser la production.

Année 2013	DMA hors gravats et déblais (kg / hab)	DMA avec gravats et déblais (kg / hab)
CCVK	435	487
CCPR	631	691
CC Munster	586	664
CC Pays Rouffach	508	555
Haut-Rhin	513	572
Grand-Est	489	538
Mixte rural	491	548

Tableau 51 Performances de production des déchets occasionnels - Source SINOE

Néanmoins, les déchets occasionnels sont ceux qui ont le plus évolué depuis la mise en place de la RI sur le territoire de la CCVK.

Hormis entre les années 2009 et 2011 où une baisse notable des déchets occasionnels a été enregistrée (- 14 %), les déchets apportés en déchèterie sont en constante augmentation (+ 24 % par rapport à 2011). L'augmentation annuelle s'est ralentie entre 2013 et 2015 mais elle repart à la hausse en 2016 (+11 %). La rupture entre 2009 et 2011 est due à 2 facteurs : la mise en place d'une unité de broyage des déchets verts ligneux (type branchage), qui a réduit les tonnages de déchets verts à traiter, mais également la baisse d'encombrants et de gravats apportés.

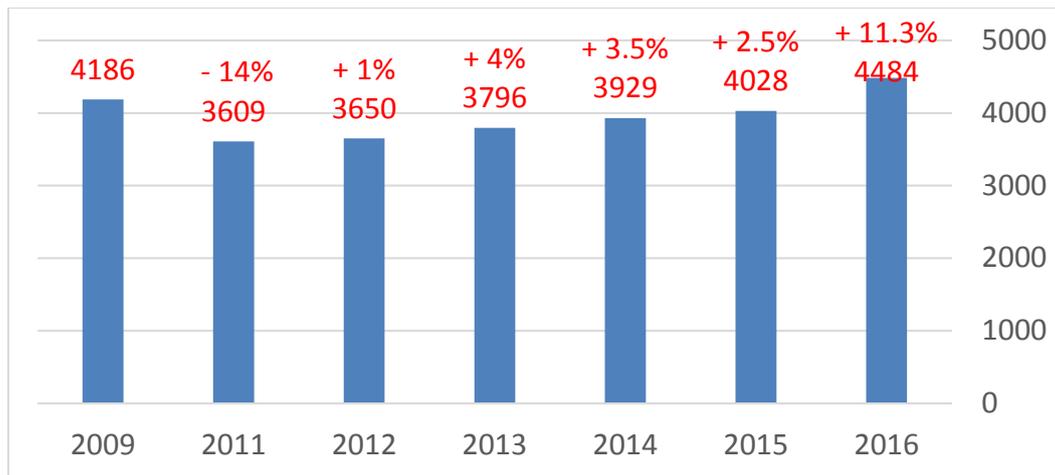


Figure 49 Evolution des flux collectés en déchèterie (tonnes)

Entre 2011 et 2016, la plus forte hausse de déchets occasionnels (en %) revient au flux de ferraille (+ 39 %), mais en considérant les tonnages (en tonnes), l'augmentation la plus importante revient aux « encombrants global » (+ 397 tonnes, comprenant les encombrants ultimes, incinérables, et les DEA) et aux gravats (+ 321 tonnes). C'est donc sur ces flux prioritaires que doit se concentrer la prévention. Les tonnages de déchets verts continuent d'augmenter légèrement (+ 4%) ils sont en augmentation depuis 2012, après une baisse constatée entre 2011 et 2012.

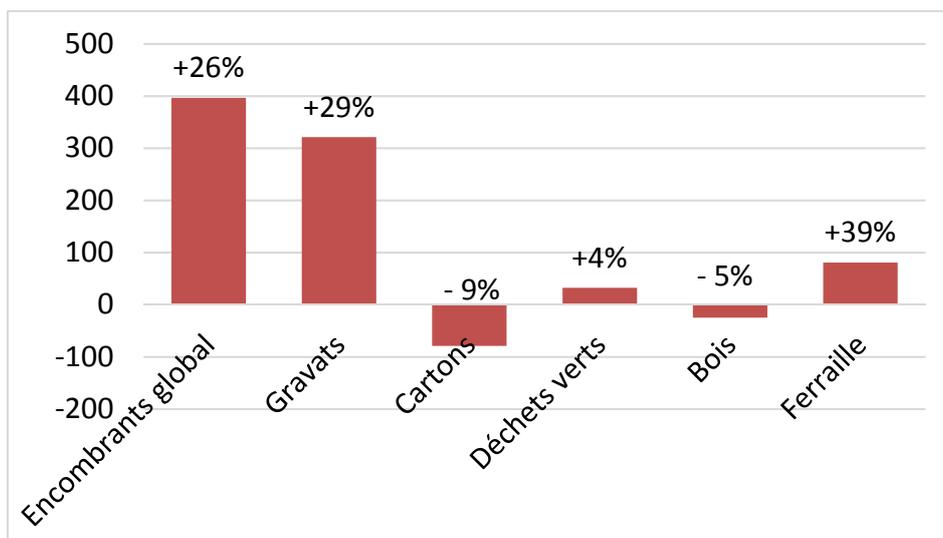


Figure 50 Evolution 2011 - 2016 des principaux flux apportés en déchèterie (tonnes)

A noter que la répartition des encombrants a changé avec l'apparition de bennes d'encombrants incinérables et de la REP ameublement, ce qui a permis de réduire de plus de 30 % les déchets enfouis entre 2011 et 2015.

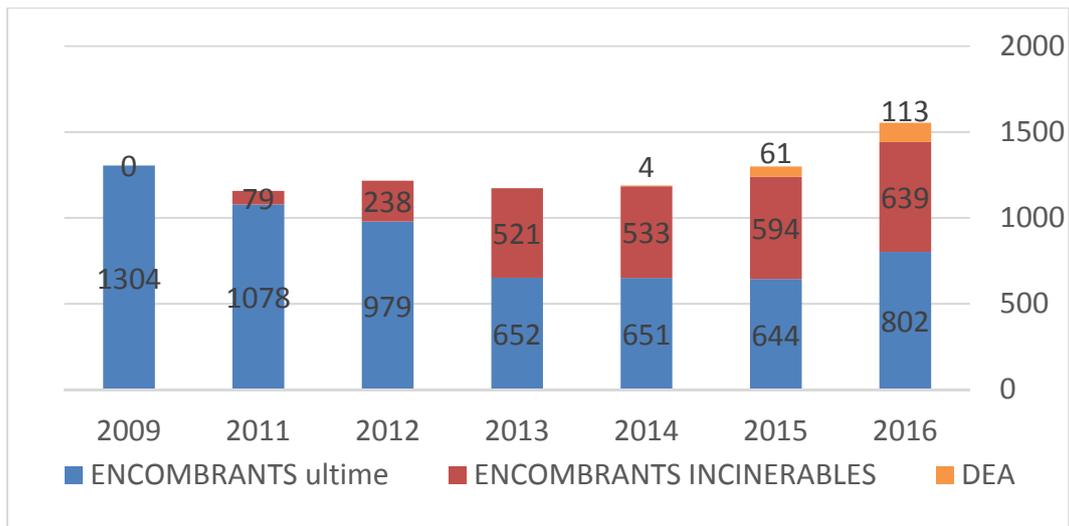


Figure 51 Evolution des encombrants apportés en déchèterie (tonnes)

La répartition des différents déchets apportés en déchèterie depuis 2009 est présentée ci-dessous :

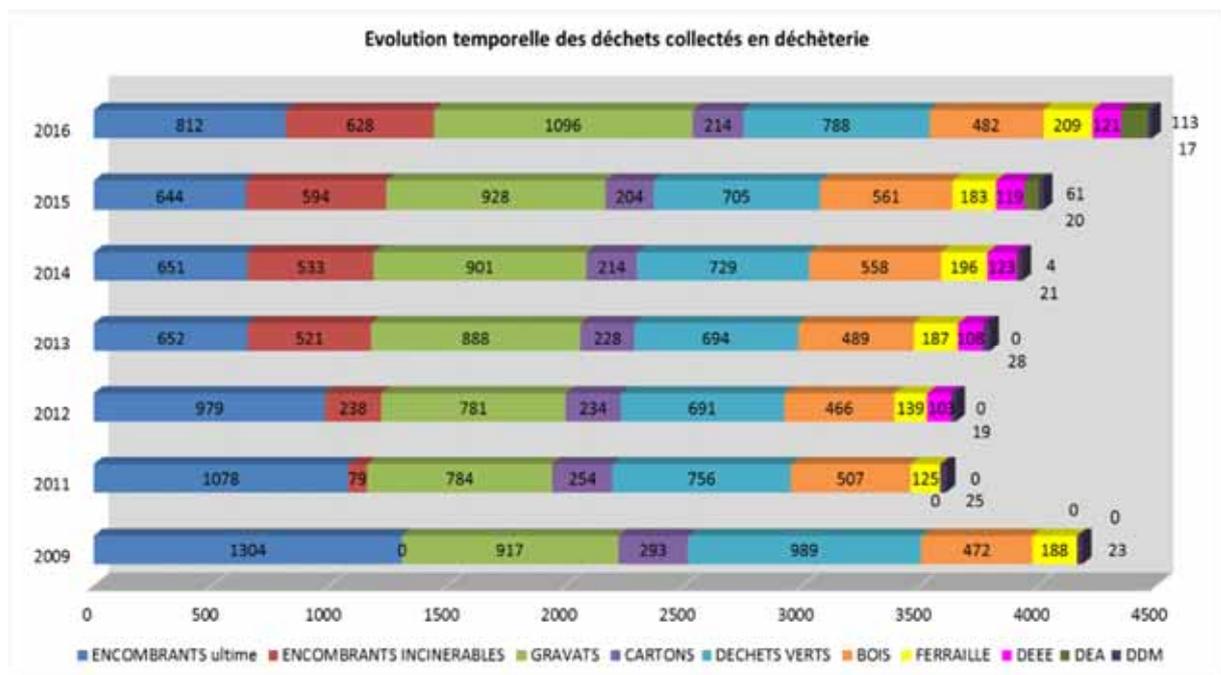


Figure 52 Evolution temporelle des déchets collectés en déchèterie par flux (tonnes)

II.3.7. Textiles, linges, chaussures

Les performances de collecte sont assez différentes suivant les communes malgré une offre de service assez bien répartie sur le territoire. Les communes du Bonhomme et de Kientzheim ont collecté plus de 9 kg / an / hab de TLC en 2015, tandis les communes d'Ammerswihr et de Sigolsheim sont seulement à 2 kg / an / hab³⁷. La moyenne en 2015 s'établit à 5.9 kg / hab³⁸,

³⁷ Source : Rapport d'activité CCVK 2015

³⁸ Source : Eco-TLC, données de l'EPCI CCVK 2015

soit 100 tonnes, ce qui représente de bonnes performances au vu de la moyenne nationale établie à 3 kg / an / hab³⁹.

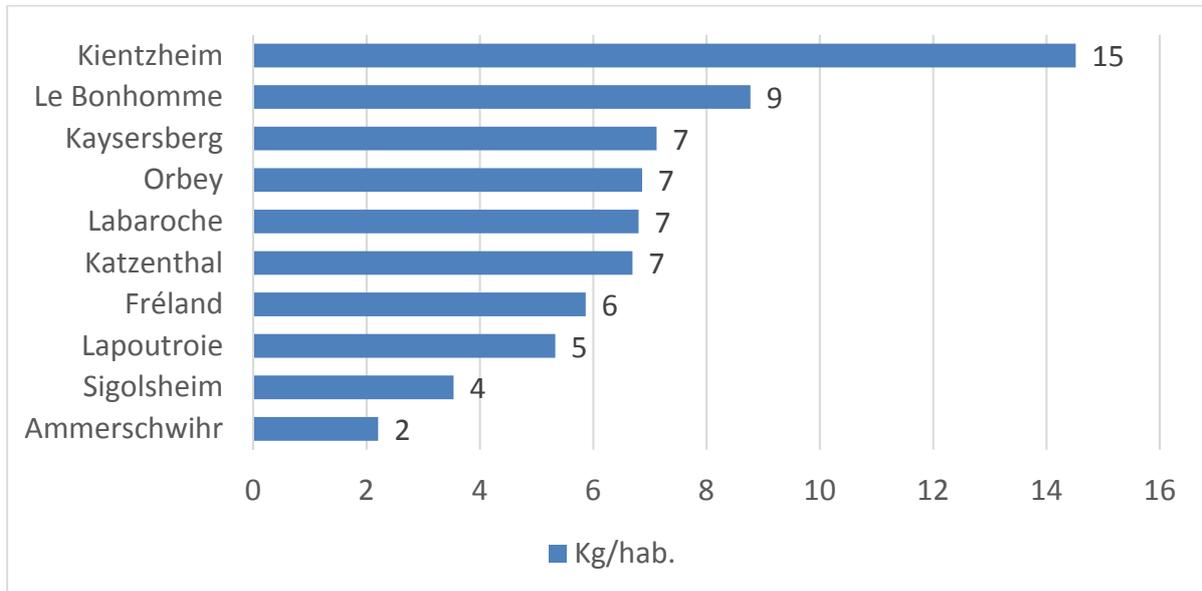


Figure 53 Performances de collecte - 2015 - kg / hab

Les tonnages sont très largement en augmentation sur le territoire de la CCVK (+ 52 %), passant de 70 tonnes en 2012 à 100 tonnes en 2015.

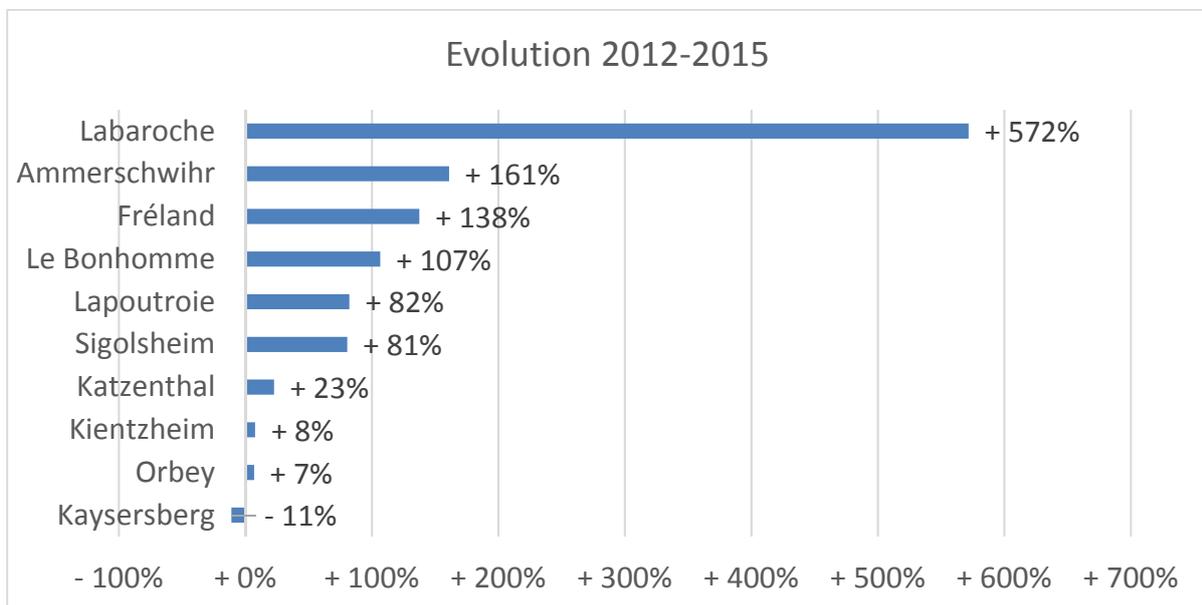


Figure 54 Evolution des TLC collectés par commune - 2012-2015

Même si l'objectif de performance de collecte porté par l'éco-organisme Eco-TLC est déjà atteint sur le territoire de la CCVK (4.6 kg / hab d'ici 2019), la campagne de caractérisation menée en 2017 sur les bennes d'encombrants montre qu'il reste de nombreux TLC à capter

³⁹ Source : Rapport d'activité 2015 – Filière Eco-TLC

(plus de 3 kg/hab). Le PLPDMA prévoit de la sensibilisation auprès des usagers, un déploiement systématique d'un conteneur à TLC auprès de chaque Point Tri du territoire, ainsi qu'un contrôle renforcé autour des bennes d'encombrants.

II.4. Traitement et débouchés des déchets collectés

Dans un souci de gestion de proximité des déchets collectés, la CCVK a cherché à trouver des exutoires, dans le meilleur des cas sur son propre territoire, sinon dans un périmètre géographique le plus restreint possible. En moyenne, le lieu de revalorisation (ou d'enfouissement) des déchets est cantonné au quart nord-est français, et au quart nord-ouest allemand.

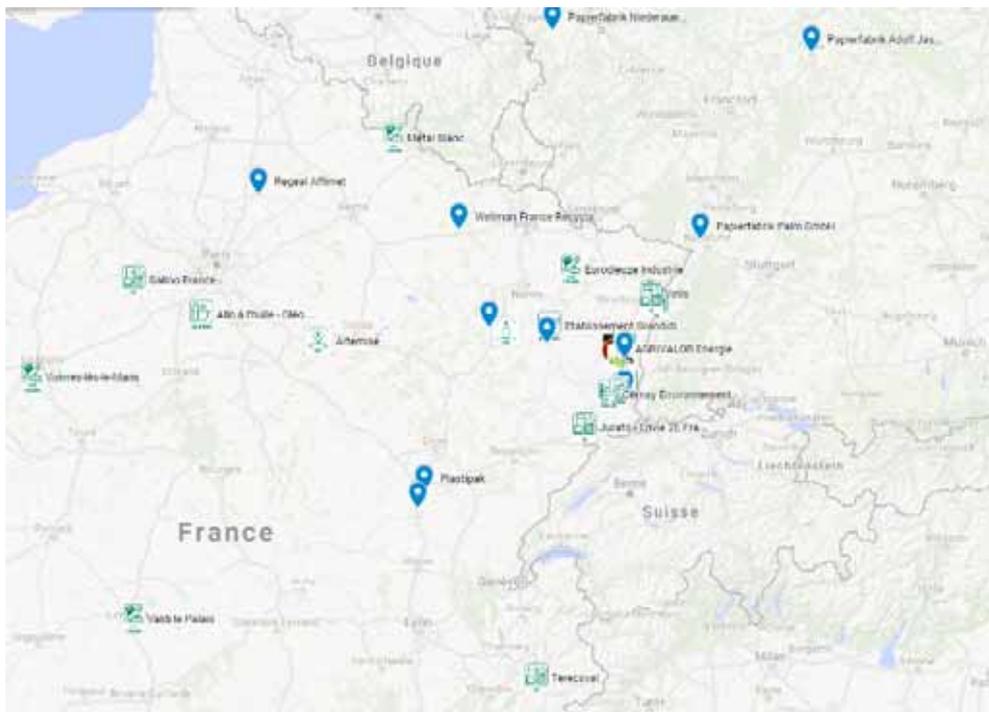


Figure 55 Débouché géographique des déchets - Territoire CCVK

De plus, la CCVK favorise toujours le respect de la hiérarchie des modes de valorisation, en privilégiant la valorisation matière puis énergétique et enfin l'enfouissement.

En 2015, la CCVK a ainsi collecté 7 496 tonnes de DND (hors gravats et DDM), dont 4 430 tonnes valorisées matières (59 %), 2 422 tonnes valorisées énergétiquement (32 %), et seulement 644 tonnes enfouies - hors tonnes issues de l'incinération et enfouies - (9 %).

III. COÛTS DU SERVICE DECHETS

Toutes ces données sont issues de l'analyse de la matrice Compta-coût complétée chaque année par un grand nombre de collectivités.

III.1. Financement du service

Coût aidé TTC 2015	1 186k€	71 €/hab
Contribution	1 373k€	82 €/hab
Taux de couverture	116%	
Mode de financement du SPGD	REOM incitative	

Tableau 52 Coût aidé TTC 2015 - CCVK

Le coût de gestion des DMA est de 1186 k€ TTC ou de 71 €TTC/hab en 2015. Les contributions des usagers (REOM incitative) couvrent 116 % de ce coût.

Le taux de couverture étant de 116 % (en moyenne dans les EPCI en Ri c'est 108 %), il nous amène à surfacturer le service mais permet de générer de l'excédent de fonctionnement et d'assurer le financement de nos futurs investissements (l'utilisateur d'aujourd'hui paye pour l'utilisateur de demain) et d'assurer des charges de fonctionnement supplémentaires et futures comme des embauches (ex : ambassadeurs de tri séniors).

III.2. Analyse globale récapitulative

Dans les tableaux et figures ci-après, la mention « RSHV » représente les recyclables secs hors verre, c'est-à-dire les PCPM.

Coût aidé en €HT/hab	Tous flux	OMR	Verre	RSHV = PCPM	Déchèterie	Autres flux	Déchèterie biodéchets producteurs
CCVK	64 €HT/hab	31 €HT/hab	2 €HT/hab	1 €HT/hab	27 €HT/hab	0 €HT/hab	3 €HT/hab
Valeur moyenne Alsace 2015 MIXTE RURAL	75 €HT/hab	39 €HT/hab	4.7 €HT/hab	1 €HT/hab	24 €HT/hab	6 €HT/hab	
Valeur moyenne de 13 EPCI en tarification incitative Alsace 2015	96 €HT/hab	56 €HT/hab		12 €HT/hab	20 €HT/hab		
Valeur moyenne des EPCI en tarification incitative en habitat mixte rural	80 €HT/hab	47 €HT/hab		3 €HT/hab	24 €HT/hab		
1 ^{er} et 3 ^{ème} quartiles	67 - 90	37 - 54	0,6 - 1,4	1 - 8	19 - 28	non dispo	
Ecart à la moyenne en €/hab.	-11 €HT/hab	-8 €HT/hab	-2.4 €HT/hab	-1 €HT/hab	+ 3 €HT/hab	-6 €HT/hab	
Ecart à la moyenne en %	-15%	-21%	-50%	-40%	+ 12%	-102%	

Tableau 53 Coût aidé en €HT/hab - CCVK + Alsace

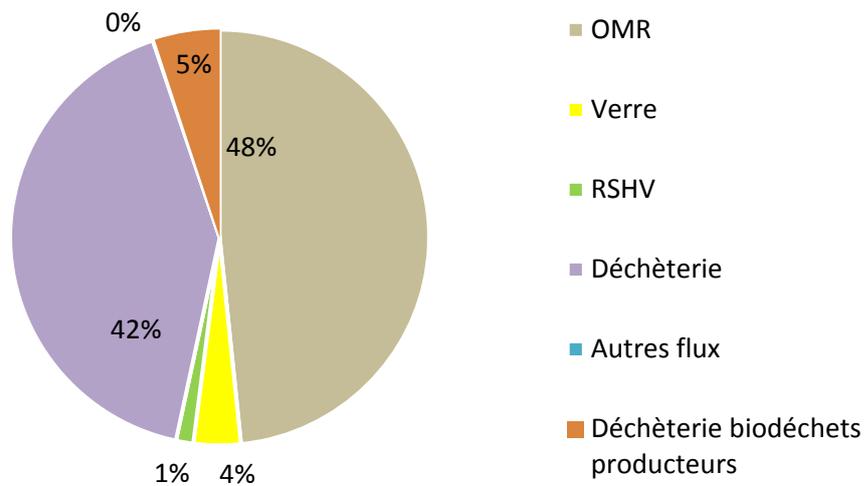


Figure 56 Répartition du coût aidé par flux - CCVK

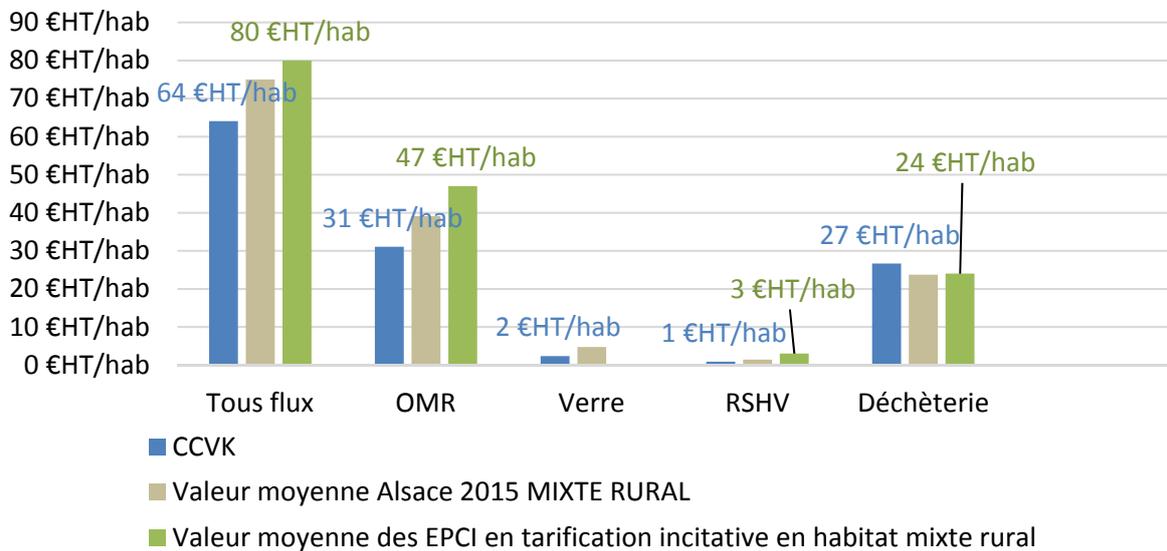


Figure 57 Comparaison au référentiel Alsace Mixte Rural des coûts 2015 par type d'habitat (coût aidé moyen en €HT/hab)

La CCVK présente des coûts maîtrisés en dessous des valeurs moyennes en milieu mixte rural en Alsace. Seuls les coûts en déchèterie sont plus élevés. Les postes OMR et déchèterie représentent 90 % des coûts (coût aidé).

III.3. Structure du coût par postes de charges et de produits

Charges en €HT	€	%
Charges fonctionnelles	123k€	8%
Prévention	42k€	3%
Précollecte/Collecte	792k€	49%

Transfert/Transport	144k€	9%
Traitement	507k€	32%
Total charges matrice en €HT	1 608k€	100%

Tableau 54 Charges en €HT - CCVK

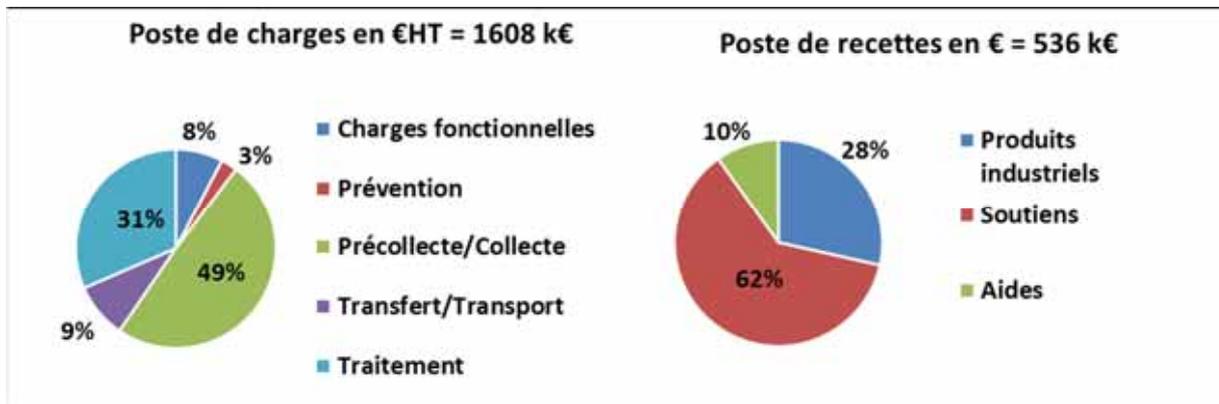


Tableau 55 Charges et recettes en €HT – CCVK 2015

Taux de couverture des charges par les produits	33%
---	-----

Les produits couvrent 33 % des charges. Néanmoins ces produits proviennent principalement des soutiens à la performance. La redevance des particuliers doit donc couvrir 70 % des charges. Les charges de précollecte/collecte sont les plus importantes (42 % issus de la collecte OMR, 20 % pour la déchèterie), mais en incluant le transfert/transport dans ces charges, on n'arrive plus qu'à 36 % issus de la collecte OMR, et 32 % issus de celle des déchèteries. Par rapport à la moyenne des EPCI alsaciennes, le coût de collecte est bien plus impactant sur les charges (49 % pour la CCVK contre 40 % pour la moyenne des EPCI), le transport et le traitement étant relayés au rang de second avec 40 % des charges pour la CCVK contre 49 % pour la moyenne des EPCI.

III.4. Hiérarchisation des postes de charges

Charges HT	Total en k€	%	Ordre
Collecte des OMR	334 912 €	21%	1
Transport/traitement Déchèteries	287 962 €	18%	2
Collecte Déchèteries	159 115 €	10%	3
Collecte recyclables secs	186 356 €	12%	4
Tri des recyclables secs	178 745 €	11%	5
Traitement des OMR	170 866 €	11%	6
Charges fonctionnelles + com	122 670 €	8%	7
Prévention	42 403 €	2.6%	

Collecte des biodéchets gros producteurs	42 439 €	2.6%	
Traitement biodéchets gros producteurs	13 138 €	0.8%	
Total principaux poste de charges	1 317 956 €	82%	
Total charges matrices HT	1 608 054 €	100%	

Tableau 56 Hiérarchisation des postes de charges - CCVK 2015

Les principaux postes de charges représentent 82 % des charges de la collectivité. Les postes collecte des OMR et transport/traitement déchèteries sont les 2 principaux postes de dépenses (39 % des charges totales).

III.5. Evolution des coûts

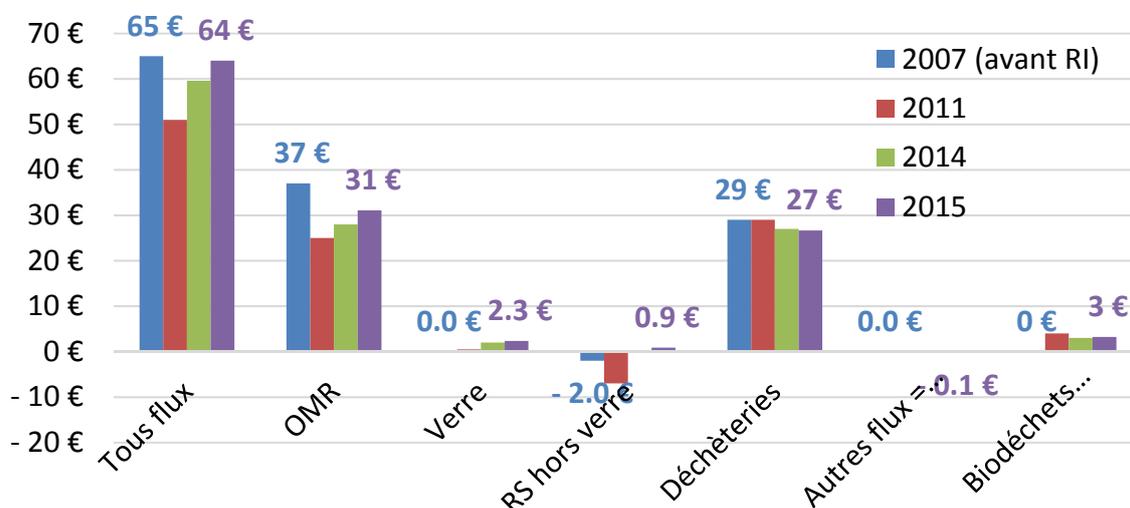


Figure 58 Evolution des coûts par habitant entre 2007 et 2015 (€HT/hab) - CCVK

Les coûts ont nettement baissé au passage de la RI (de 65 €/hab en 2007 à 51 €/hab en 2011, soit -14 €/hab), ce qui s'explique par le passage d'une collecte en C2 à une collecte en C1 pour les OMR, à la division par 2 des tonnages OMR et à la fermeture de plusieurs déchèteries pour n'en garder que 3. Ils se situent en 2015 au niveau de 2007, ce qui est une belle performance compte-tenu de l'augmentation des prestations et des coûts fixes constants.

Le coût des OMR est celui qui a le plus augmenté depuis le passage à la RI (+6 € HT / hab), tandis que celui des déchèteries a légèrement baissé (-2 € HT / hab entre 2011 et 2015), ce qui peut s'expliquer par la séparation des déchets verts ligneux des non ligneux (économie de transport et traitement), mais aussi par la mise en place de bennes encombrants incinérables (économie du coût de traitement).

L'augmentation de 6€ HT / hab des coûts sur les OMR entre 2011 et 2015 s'explique par l'augmentation des coûts d'incinération et des coûts en régie (achat d'un nouveau camion BOM).

On constate également une augmentation de 6 €/hab pour les recyclables hors verre, dû au programme d'enterrement des containers enterrés. Le même constat, quoique plus faible, de 1,5 €/hab s'applique pour le verre.

III.6. Zoom sur les coûts en €HT/t

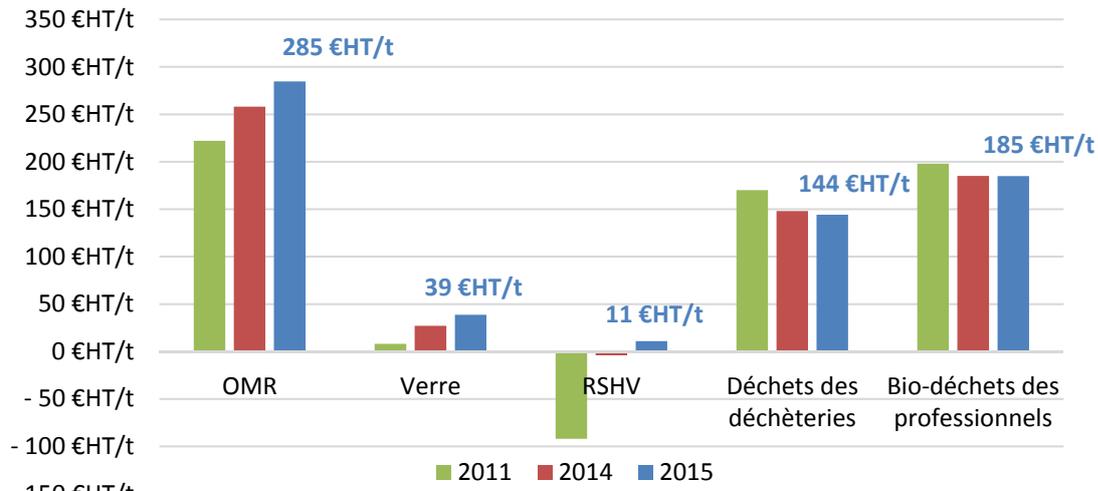


Figure 59 Coût HT/tonne selon les flux - CCVK

Le coût aidé en €HT/tonne est le plus élevé pour les OMR, ce qui s'explique par de faibles tonnages collectés et des coûts fixes constants. Ce coût augmente depuis 2011, en raison de la baisse continue des tonnages et de l'augmentation de certains coûts et investissements.

La collecte des biodéchets reste moins chère que si elle était collectée avec les OMR, et son coût a diminué par rapport à 2011 malgré une baisse des tonnages collectés.

Malgré une prestation externalisée pour la collecte et le transport, les déchets des déchèteries ont un plus faible coût à hauteur de 144 €HT/t. Le compactage des bennes, diminuant la fréquence des rotations, permet de réduire le coût de traitement, de même que la mise en place de la benne incinérables et DEA.

III.7. Zoom sur la part des dépenses liées au syndicat de traitement

Total charges matrice HT	1 608 054 €
Charges payées au syndicat de traitement	170 866 €
Part collectivité	89%
Part syndicat	11%

Tableau 57 Charges liées au syndicat de traitement - CCVK 2015

11% des dépenses sont liées à l'EPCI de traitement.

VOLET 3 : ACTEURS RELAIS

Les données présentées dans les volets 1 et 2 ont pour objectif de guider l'action du PLPDMA. Elles permettent de dégager des pistes d'actions réalisables et de déterminer les thématiques prioritaires au regard des actions de prévention déjà menées sur le territoire et des acteurs relais/partenaires potentiels.

Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous, susceptible d'être complétée au cours de l'avancement du programme.

I. ACTEURS INSTITUTIONNELS

L'ADEME est le premier partenaire des programmes locaux de prévention.

La région Grand Est a repris à partir d'août 2015 (loi NOTRe) la compétence planification en matière de gestion des déchets et un plan régional de prévention et de gestion des déchets de la région Grand Est devrait être finalisé en 2018.

Structure	Rôle potentiel
Ademe Grand Est	Accompagnement dans la mise en œuvre du programme.
Région Grand Est	Adéquation du PLPDMA avec le (PRPGD), accompagnement à la distinction « Commune nature »
Chambres consulaires (chambre des métiers, chambre de commerce) et corporations	Accompagnement sur des acteurs relais spécifiques (agriculteurs, artisans, etc.)
Communes membres de l'EPCI (8)	Participation à l'éco-exemplarité de la collectivité et à la mise en œuvre des actions du PLPDMA (services espaces verts, petite enfance, communication, administratifs, etc.)

Tableau 58 Acteurs institutionnels

On peut également mentionner certains syndicats agricoles (FREDON, OPAPA, Confédération agricole), et certaines filières dédiées (comme A.D.I.VALOR responsable de la gestion des déchets phytopharmaceutiques professionnels) qui pourraient intervenir dans le cadre d'animations ou d'accompagnement auprès des communes ou des agriculteurs du territoire.

II. LES OFFICES DU TOURISME ET LE PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Ils sont des relais de la politique touristique, et interviendront dans le travail sur les éco-manifestations et la communication à destination de la population touristique. Il existe deux offices du tourisme sur le territoire : à Kaysersberg Vignoble et à Orbey.

III. ACTEURS SOCIO-ECONOMIQUES DU TERRITOIRE

Un travail en collaboration avec les entreprises, artisans, commerçants, mais également les structures de l'économie sociale et solidaire (structure d'insertion par l'activité économique, ou les établissements et services d'aide par le travail) est important pour la bonne réalisation d'un programme local de prévention.

Outre le message envoyé aux consommateurs qu'ils ne sont pas les seuls à faire des efforts, ces acteurs sont souvent déjà impliqués dans la réduction des déchets et peuvent être associés dans des missions de sensibilisation, réduction ou collecte de déchets.

Structure	Activité	Rôle potentiel
ENVIE (Colmar)	Récupération, réparation, revente de DEEE	Partenaires potentiels pour mener un projet de recyclerie/matériauthèque sur le territoire
Espoir (Colmar)	Récupération, réparation, revente d'encombrants	
Emmaüs (Scherwiller)	Récupération, réparation, revente d'encombrants, location de vaisselle réutilisable	
Acteurs de la filière textile : KFB Solidaire, Le Relais Est, Colthab, La Croix Rouge, Vetis, Association d'aide aux enfants atteints de leucémie	Collecte, tri, et commercialisation de tissus de seconde main	Sensibilisation au tri des textiles pour réduire les déchets d'encombrants, installation et animation d'un stand d'information, etc.
Manne Emploi (Kaysersberg Vignoble)	Sous-traitance, mise à disposition de personnel	Aide à la distribution de documentation dans les boîtes aux lettres, soutien divers
Âtre de la Vallée (Orbey)	ESAT – sous-traitance, mise à disposition de personnel	Prestation de broyage de branchages de déchets verts
Alsace Appro (Sigolsheim)	Outillage, matériel, produits phytosanitaires	Sensibilisation sur les produits phytosanitaires
AB2F (Kientzheim)	Outillage, matériel, produits phytosanitaires	Sensibilisation sur les produits phytosanitaires
GMS (Kaysersberg Vignoble, Orbey)	Distribution alimentaire	Sensibilisation au suremballage, aux circuits courts, à la réduction des déchets
Restaurateurs du territoire (82 enseignes)	Restauration	Sensibilisation au gaspillage alimentaire, réduction des déchets professionnels
Marchés locaux (Kaysersberg Vignoble, Lapoutroie, Orbey)	Distribution alimentaire	Sensibilisation aux circuits courts, à la réduction des déchets d'emballages

Le Celliers des Montagnes (Hachimette)	Distribution alimentaire	Relais pour sensibiliser aux circuits courts et produits locaux
La ferme Clarisse (Sigolsheim)	Distribution alimentaire	Relais pour sensibiliser aux circuits courts et produits locaux
Propriétaires de gîtes ou chambres d'hôte	Accueil de la population touristique	Relais pour sensibiliser la population touristique en matière de prévention et gestion des déchets

Tableau 59 Acteurs socio-économiques

IV. ACTEURS ASSOCIATIFS DU TERRITOIRE

De nombreuses associations peuvent servir de relais ou de partenaires pour mener des actions en rapport avec le programme local de prévention :

- Associations de protection de l'environnement,
- Associations de consommateurs,
- Associations culturelles et touristiques
- Associations de quartiers, bailleurs sociaux,

Le nombre d'associations étant très important, une liste non exhaustive des principales associations est détaillée ci-dessous.

Association	Activité	Rôle potentiel
AF d'Ammerschwahr	Gestion d'un site de compostage partagé	Sensibilisation au compostage et au jardin au naturel
AF de Katzenthal	Participation à la mise en place d'un site de compostage partagé	Sensibilisation au compostage et au jardin au naturel
Comité de remise des prix des maisons fleuries de Fréland	Animations dans le cadre des remises de prix	Relais d'animations
Comité de remise des prix des maisons fleuries d'Orbey	Animations dans le cadre des remises de prix	Relais d'animations
Comité de remise des prix des maisons fleuries de Katzenthal	Animations dans le cadre des remises de prix	Relais d'animations
Restos du cœur (Orbey)	Activité caritative ; mise en place d'un jardin partagé avec composteur	Relais d'animations
CPIE Hautes Vosges	Association d'éducation à l'environnement membre de l'ARIENA à laquelle est rattachée la CCVK, de par sa proximité géographique.	Mise en place d'un programme de sensibilisation pour les scolaires principalement

Habitats de Haute Alsace, Colmar Habitats, syndic de copropriété bénévole ou non	Bailleur social habitat vertical ou syndic de copropriété	Relais pour la réduction et la gestion des déchets du collectif (stop-pub, consignes de tri, facturation), partenariat pour le déploiement de sites de compostage
Association Sam'donne des ailes	Collecte de déchets spécifiques recyclés par l'entreprise Terracycle	Relais pour assurer le recyclage de stylos usagers et gourdes de compotes au cours d'une action de sensibilisation des scolaires
Les bouchons de l'espoir 68	Collecte de bouchons au profit de de l'association ARAME	Collecte de déchets spécifiques non recyclés par les circuits standards : bouchons de liège
Association Transition Pas à Pas vallée de la Weiss	Association œuvrant pour le développement durable	Relais ou partenariat dans les domaines de la réparation, jardin naturel, etc.
Association Culturelle et Festive d'Ammerschwih	Organisation des Estivales d'Ammerschwih	Relais ou partenariat dans les domaines de la réduction des déchets de manifestations, et la sensibilisation de la population touristique
Association Nickel	Festival du jeu de rôle (KBV)	
Amis d'Ammerschwih et du Kaefferkopf	Salon des vins et de la gastronomie (Ammerschwih)	
Orbey animation	Foire de l'Ascension (Orbey)	
Amicale des Sapeurs-Pompiers	Marché aux puces (Ammerschwih)	
Orbey animation	Fête du Cheval (Orbey)	
Orbey Running Club Cvo	Trail du Pays Welche (Orbey)	
Office du tourisme de la vallée de Kaysersberg	Course des crêtes Vosgiennes	
La maison du pays Welche	Fête des moissons (Freland)	
Comité des fêtes du Bonhomme	Traditions paysannes (Le Bonhomme)	
Association du marché des potiers	Marché des potiers (KBV)	
Le fil d'Ariane	Traditions artisanales (Labaroche)	
Marché bio (Lapoutroie)	Distribution alimentaire biologique	
Kom'in KB, Welch'com	Association de commerçants de Kaysersberg, du Pays Welche	

Tableau 60 Acteurs associatifs

V. AUTRES ACTEURS

De nombreux autres acteurs, situés ou non sur le territoire de la CCVK, pourraient intervenir dans le cadre du PLPDMA du fait de leur interaction avec les usagers.

- Les écoles et périscolaires (cf. III.2.2)
- Les équipements intercommunaux :
 - o Crèches (cf. III.2.2),
 - o Station du Lac Blanc, l'espace nautique de Kaysersberg (cf. IV.2),
 - o La médiathèque,
 - o le service jeunesse, les COSEC,
 - o etc.
- Les PMI
- Les conseillers et bureaux d'étude pouvant être les partenaires d'actions de sensibilisation dans le PLPDMA :

Structure	Activité	Rôle potentiel
Conseils & saveurs	Accompagnement de professionnels et particuliers pour consommer autrement	Lutte contre le gaspillage alimentaire, changement des pratiques alimentaire, prise de conscience, etc.
Vie Verte	Accompagnement dans la pratique du zéro déchets	Réduction des déchets d'emballages, sensibilisation de la population
Tootopoids	Epicerie itinérante de vrac en Alsace	Action sur les marchés locaux, sensibilisation des commerçants et consommateurs à la réduction des emballages
Famille zéro déchets	Conférences sur le zéro déchets	Réduction des déchets d'emballages, sensibilisation de la population

Tableau 61 Autres acteurs

- Les acteurs du réemploi et de la réparation
- Les acteurs de l'information (presse, télévision, radios locales, sites internet, etc.)

Enfin, certaines actions du PLPDMA peuvent être programmées conjointement à de grandes manifestations nationales sur la thématique du développement durable :

- Journée mondiale de l'eau : 22 mars
- Semaine du Développement Durable : avril
- Semaine du compostage : avril
- Opération Haut-Rhin propre : mars-avril
- Journée mondiale de l'environnement : 5 juin
- Journée du Patrimoine : 20 septembre
- SERD : novembre
- Journée mondiale du recyclage : 15 novembre
- Journée contre le gaspillage alimentaire : 19 novembre

VOLET 4 : BILAN DU DIAGNOSTIC ET ELABORATION DU PROGRAMME D' ACTIONS

I. GOUVERNANCE DE LA CONSTRUCTION DU PLPDMA

La construction du PLPDMA s'est faite en concertation avec plusieurs acteurs identifiés dans la VOLET 3. Un groupe de travail, composé d'élus membres de la commission « Déchets », s'est notamment réuni tout au long de l'année 2017 pour discuter des éléments de diagnostic et définir les enjeux du PLPDMA. Cependant, les membres constituant la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi telle que prévue par le décret ont été réduits et comprennent les collèges suivants :

- Collège élus locaux :
 - o Président de la commission « déchets »
- Collège institutions :
 - o Représentant Région Grand Est
 - o Représentant Conseil départemental du Haut-Rhin
 - o Représentant Chambre de Commerce et d'Industrie
 - o Représentant Chambre de Métiers et de l'Artisanat
 - o Représentant UGA Maison de l'Artisanat
 - o Représentant Chambre d'Agriculture
- Collège société civile :
 - o Association ARIENA (Association Régionale pour l'Initiation à l'Environnement et à la Nature en Alsace)
 - o Représentants d'usagers du territoire
 - o Représentant du SMALB (Syndicat Mixte pour l'Aménagement du site du Lac Blanc)
- Collège état/collectivité :
 - o Représentant Ademe Grand Est
 - o Directeur Général des Services - CCVK
 - o Responsable des services techniques - CCVK
 - o Chargé de mission déchets - CCVK
 - o Equipe prévention des déchets – CCVK

Néanmoins, toutes les personnes susceptibles de conseiller la CCES de par leur fonction ou leur compétence pourront être invitées aux séances. Les comptes rendus de la CCES seront diffusés aux acteurs concernés par les projets mais non représentés au sein de cette commission par le biais des différents moyens de communication détenus par la CCVK.

II. SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC : FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE

A partir des éléments de diagnostic présentés dans les précédents volets, il est possible de dégager la matrice « AFOM » (atouts – faiblesses – opportunités – menaces) du territoire de la CCVK, les principaux atouts et faiblesses étant directement liés au fonctionnement interne de la communauté de communes ou de l'équipe projet, tandis que les opportunités et les menaces sont externes à la collectivité donc imposées. Ces éléments valent pour les actions de prévention à mener auprès des différentes catégories d'utilisateurs.

Facteurs internes	Atouts	<ul style="list-style-type: none"> - Actions de prévention déjà en place (compostage collectif et individuel, couches lavables, boîtes à lire, broyeur à végétaux, sensibilisation des scolaires, etc.) - Implication des services, notamment en matière d'éco-exemplarité - Campagne de caractérisations réalisée courant 2017 permettant d'évaluer les gisements prioritaires d'évitement ou de réduction
	Faiblesses	<ul style="list-style-type: none"> - Moyens humains réduits pour pérenniser les actions de sensibilisation mises en place et à venir - Des déchets en déchèterie en augmentation importante
Facteurs externes	Opportunités	<ul style="list-style-type: none"> - Maillage d'acteurs engagés sur le territoire (associations, commerçants, etc.) en faveur de la réduction des déchets - Association de l'ESS intéressée pour mener un projet ambitieux de réemploi sur le territoire - Activités connexes sensibilisant l'utilisateur : GERPLAN, TEPCV,...
	Menaces	<ul style="list-style-type: none"> - Flux migratoire impactant la production de déchets et rendant les actions de sensibilisation plus difficiles pour cette catégorie d'utilisateurs (ex : touristes) - Multiplicité des acteurs avec lesquels interagir - Population plutôt aisée ayant tendance à surconsommer - Confusion du public entre la prévention et le tri des déchets

Tableau 62 Matrice AFOM - territoire CCVK

II. POTENTIEL D'ÉVITEMENT THÉORIQUE

Le diagnostic a permis de révéler les gisements d'évitement prioritaires sur lesquels concentrer les actions de prévention :

Gisements évitement prioritaires sur la CCVK	Actions	Gisement d'évitement*	Cible retenue	Potentiel de réduction	
				Hypothèse d'action	kg/hab/an
Biodéchets	Lutte contre le gaspillage alimentaire	18 kg/hab/an	Professionnels Ménages	20 professionnels et 5 % des ménages réduisent d'au moins 50 % le gaspillage alimentaire	3.5 kg/hab/an
	Compostage et tri à la source	18 kg/hab/an	Ménages	70 % des ménages compostent ou adhèrent à la collecte des biodéchets	13 kg/hab/an
Déchets verts	Auto-gestion et broyage en déchèterie	35 kg/hab/an	Collectivités Ménages	20 % des déchets verts sont détournés en auto-gestion ou en broyat	9.3 kg/hab/an
Encombrants & Gravats	Promotion du réemploi et démantèlement	13.4 kg/hab/an	Ménages Professionnels	11 % des encombrants et 1 % des gravats sont détournés à la recyclerie matériauthèque	9.4 kg/hab/an
Textiles	Promotion de la filière TLC	6 kg/hab/an	Ménages	90 % des textiles présents dans les encombrants sont valorisés via la filière TLC et la recyclerie	3.5 kg/hab/an
Textiles sanitaires	Promotion des couches lavables, des lingettes réutilisables	25 kg/hab/an	Ménages Crèches	10 % des ménages réduisent de 50 % les textiles sanitaires jetables 30 enfants de moins de 3 ans équipés de couches lavables	1.7 kg/hab/an
Imprimés non sollicités	Promotion du STOP-PUB	8.2 kg/hab/an	Ménages	2500 ménages supplémentaires équipés en STOP-PUB (70%)	2.5 kg/hab/an
Suremballages plastiques et barquettes plastiques	Promotion de l'achat en vrac avec ses propres contenants, des produits à faible emballage	16 kg/hab/an	Ménages Professionnels	12 % des ménages utilisent leurs contenants pour faire leurs courses 3 GMS promeuvent l'achat à la coupe avec ses propres contenants	1.9 kg/hab/an
Ensemble des déchets	Communication générale		Collectivité Ménages Professionnels	Réduction de 2 % du gisement global de DMA	5.3 kg/hab/an
	Promotion des éco-manifestations et des hébergements exemplaires	44.4 kg/hab/an	Associations Ménages Touristes	20% des manifestations du territoire engagées dans une démarche d'éco-manifestation 10 sites d'hébergement en chambre d'hôte ou gîte engagés dans une démarche éco-exemplaire	8.9 kg/hab/an
TOTAL		180 kg/hab/an			59 kg/hab/an

Tableau 63 Gisements d'évitements prioritaires et objectifs de réalisation pour atteindre 59 kg/hab/an de réduction de déchets en 2023 (par rapport aux tonnages de 2009)

*données locales issues des campagnes de caractérisations réalisées sur les flux d'OMR, PCPM et encombrants en 2017, et des données de fréquentations touristiques de la CCVK

III. PROGRAMME D' ACTIONS

Le diagnostic établi précédemment permet de distinguer des axes prioritaires sur lesquels est fondé le programme d'actions du PLPDMA. Ils doivent permettre d'atteindre l'objectif fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 : réduire de 10 % les quantités de DMA produits par habitant d'ici 2020 par rapport à 2010. Cependant, compte-tenu des éléments de diagnostic et de la date de démarrage du PLPDMA, l'objectif fixé par la CCVK prévoit la réduction de 10 % des DMA en 2023 par rapport à 2009. Pour atteindre cet objectif, la quantité de DMA par habitant devra être réduite de 59 kilos par habitant par rapport à 2009.

Aussi, différentes actions devront être réalisées et des objectifs ambitieux doivent être définis, qui nécessiteront une adhésion de chaque relais ou partenaire potentiel (public comme privé). Chaque action sera décrite dans une fiche action détaillée (contexte, objectif, réalisation, responsable, partenaires, moyens techniques et financiers, indicateurs de suivi et d'objectifs, calendrier de réalisation et résultats envisagés).

Le programme local de prévention, présenté ci-après, va s'articuler en deux axes :

- Développement de solutions locales, participatives et autonomes
- Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

III.2. Axe 1 : Développement de solutions locales, participatives et autonomes

La meilleure manière de sensibiliser une population et d'obtenir une adhésion et des résultats pérennes est de pouvoir s'appuyer sur les opportunités et spécificités qu'offre le territoire et non uniquement sur les moyens internes de la CCVK. Ainsi, plusieurs actions de sensibilisation sur la prévention et la gestion des déchets vont pouvoir être mises en place :

N°	Action	Descriptif
1.1	Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie	Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010. Il est proposé de détourner une partie des encombrants et des gravats collectés par la mise en place d'une recyclerie/matériauthèque au sein de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble, permettant leur réemploi. Egalement, la déchèterie de Kaysersberg Vignoble accueillera de nouvelles filières de tri telles que le plâtre, les plastiques durs, et d'autres filières, permettant d'augmenter la valorisation matière et de réduire d'autant la valorisation énergétique et l'enfouissement. Des actions de sensibilisation sur la réduction et l'auto-gestion des déchets verts seront réalisées pour réduire ce flux apporté en déchèterie. L'activité de broyage des branchages apportés en déchèterie sera améliorée pour fournir un broyat de qualité aux usagers du territoire.

		Enfin, des actions de sensibilisation sur la filière de valorisation des textiles seront menées pour orienter correctement ce flux.
1.2	Recirculation des objets et incitation à leur partage	<p>La réhabilitation de la déchèterie de Kaisersberg Vignoble est associée à la création d'un ensemble de structures permettant l'accueil d'une activité de recyclerie/matériauthèque au sein même de la déchèterie. Cette recyclerie/matériauthèque sera gérée par un acteur de l'ESS présent localement.</p> <p>Egalement, des animations telles que repair'cafés, troc ton truc, projection de films à thèmes, seront réalisées par différentes associations du territoire en partenariat avec la CCVK.</p> <p>La promotion de sites internet de partage entre voisins est également proposée, ainsi que la mutualisation des moyens entre communes (cf. Axe 3.1).</p> <p>Ces actions visent à atteindre l'objectif réglementaire de diminution de 50 % d'ici 2025 des quantités de déchets mis en décharge par rapport à 2010.</p>

III.3. Axe 2 : Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

La réduction des déchets passe par la capacité de la collectivité à mobiliser le maximum de relais externes mais également internes pour transmettre et sensibiliser sur les bons gestes et comportements. Les actions de prévention décrites ci-dessous mobilisent ceux qui accueillent les touristes, ceux qui sont responsables de l'apprentissage scolaire, ceux qui sont producteurs de déchets, et enfin ceux qui doivent montrer l'exemple auprès des usagers.

N°	Action	Descriptif
2.1	Contribution au retour de la biodiversité en développant des pratiques sans pesticides	<p>Il s'agit d'accompagner les communes à se mettre en conformité avec la loi Labbé du 01/01/2017, et à dépasser la réglementation pour conserver les libellules acquises du concours « Commune Nature » dont le règlement a évolué.</p> <p>Egalement, il est proposé de réaliser un inventaire des outils de jardinage alternatif dont dispose chaque structure publique afin de mutualiser les moyens et de favoriser les échanges.</p> <p>Enfin, les fournisseurs de produits phytosanitaires seront contactés et sensibilisés à la thématique.</p>
2.2	Sensibilisation des touristes au travers de leurs interactions avec le territoire	<p>Avec un équivalent de 3500 habitants en plus sur le territoire chaque année et quelques 700 tonnes de déchets associés, il est important de sensibiliser la population touristique à la réduction des déchets.</p> <p>Il est proposé de travailler sur 4 aspects :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> - Rendre les manifestations touristiques locales éco-responsables via un partenariat avec Eco-Manifestations d'Alsace - Accompagner les gros hébergeurs en gîte ou chambre d'hôte à mettre en place des solutions pour réduire et avoir une meilleure gestion des déchets de leurs clients - Trouver des solutions efficaces pour la gestion des déchets de deux structures d'accueil emblématiques : la station du Lac Blanc et l'aire de camping-caristes de Kaisersberg Vignoble - Intégrer des messages de prévention dans les outils de communication des offices de tourisme
2.3	Formation des jeunes générations à la prévention des déchets	Depuis plusieurs années la CCVK fait appel au CPIE des Hautes Vosges pour éduquer les enfants des classes élémentaires (maternelles au CM2). Il est proposé de poursuivre la programmation annuelle de ce programme de sensibilisation, sur des thématiques du développement durable.
2.4	Réduction du gaspillage alimentaire en restauration	Le territoire compte de nombreux restaurateurs du fait de l'activité touristique importante. Après avoir sensibilisé les équipements scolaires et les ménages dans de précédentes actions de prévention, il est proposé de cibler les restaurateurs du territoire en leur proposant une mission d'accompagnement à la réduction de leurs déchets, en priorité alimentaires.
2.5	Réduction des déchets d'emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière	Même si la réglementation prévoit une extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2025, il reste préférable de réduire les emballages alimentaires utilisés. Pour cela, il est proposé d'intervenir auprès de 2 cibles : <ul style="list-style-type: none"> - Les marchés locaux (opération « Amène ton bocal », stand de sensibilisation, mobilisation des commerçants itinérants et des communes) - Les GMS : opération chariot mini/maxi, animation homme-poubelle, opération « Amène ton bocal » aux stands de vente en vrac (boucherie/charcuterie/condiments), semaine « Produits du terroir »
2.6	Progression de l'éco-exemplarité des services publics	De nombreuses actions ont été menées auprès des communes et de l'intercommunalité (administration, services techniques). Il est proposé de réaliser une charte d'éco-exemplarité des services publics locaux pour mettre en valeurs des actions éco-responsables. C'est un outil de communication pour montrer l'exemple aux usagers du territoire afin de mieux les sensibiliser.

2.7	Poursuite des actions de prévention existantes	Le programme local de prévention volontaire réalisé entre 2010 et 2015 contenait des actions ponctuelles et d'autres permanentes. Il est proposé de poursuivre les actions permanentes initiées (compostage individuel et collectif, boîtes à lire, prêt de couches lavables, location broyeur individuel), notamment dans le cadre du PLPDMA
-----	--	---

IV. SYNTHÈSE DU PROGRAMME

L'animation du PLPDMA nécessite un fort investissement en termes de moyens humains et financiers. Il est donc important de les définir au mieux afin d'assurer la faisabilité des actions engagées.

Le planning et le budget présentés ci-après ont été définis à partir du contenu prévisionnel de chaque action. Néanmoins le plan d'action est un outil dynamique et adaptable en fonction des résultats obtenus chaque année. Des adaptations du contenu des actions pourront donc avoir lieu afin d'augmenter l'efficacité de celles-ci. Ces modifications pourront ainsi entraîner des mises à jour du planning et du budget.

Le planning programme est présenté sur 6 années à partir de 2018. Les différentes étapes pour la mise en œuvre de chaque action y sont présentées.

IV.1 Indicateurs PLPDMA

Plusieurs indicateurs doivent être définis pour suivre l'avancée et le bon déroulement du PLPDMA :

- Les indicateurs de programme globaux
- Les indicateurs d'activités, qui permettent de suivre les moyens alloués et l'état d'avancement de la réalisation de l'action
- Les indicateurs d'impacts, qui permettent d'évaluer le changement de comportement ou quantités de déchets évitées ou réduites par l'action

Ainsi définis pour chaque action du programme (cf. Fiches actions), ils permettront de mesurer et suivre l'évolution des actions dans le temps, de les évaluer, et par conséquent de bien définir les objectifs opérationnels. L'analyse des indicateurs peut aussi permettre de convaincre et de motiver les financeurs et les partenaires du PLPDMA.

A noter que des facteurs extérieurs et indépendants du PLPDMA peuvent par ailleurs affecter les gisements de déchets et par conséquent avoir des répercussions sur les objectifs de réduction des déchets. Ces facteurs externes sont principalement liés aux caractéristiques du territoire comme par exemple l'évolution de la démographie, les variations météorologiques, ou encore l'évolution interne du service public de gestion des déchets ménagers de la collectivité.

IV.2 Indicateurs de programme globaux

Indicateur Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dépenses annuelles d'animation (moyens humains internes)	78 000 €	91 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €	38 000 €
Dépenses annuelles externes de communication et de services	75 000 €	90 000 € (dont recyclerie /matériau thèque)	70 000 € (dont recyclerie /matériau thèque)			
Dépenses annuelles de matériel	5 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Subventions de l'ADEME (moyens humains et communication)	44 000 € (Cardec)	44 000 € (Cardec)	0 €	0 €	0 €	0 €
Total	158 500 €	182 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €
Total hors personnel	80 500 €	91 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €	71 000 €
Total coût pour la collectivité	114 500 €	138 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €	109 000 €

Tableau 64 Indicateurs globaux du programme

IV.3 Planning prévisionnel de mise en œuvre du PLPDMA

N°	Description Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023
1.1	Réduction des déchets de déchèterie						
1.2	Recirculation des objets et incitation à leur partage						
2.1	Contribution au retour de la biodiversité						
2.2	Sensibilisation des touristes						
2.3	Formation des jeunes générations						
2.4	Réduction du gaspillage alimentaire en restauration						
2.5	Réduction des déchets d'emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière						
2.6	Progression de l'éco-exemplarité des services publics						
2.7	Poursuite des actions de prévention existantes						

Tableau 65 Planning de mise en œuvre du PLPDMA

ANNEXES

Annexe 1 : résultats des caractérisations 2017 sur les OMR et PCPM

Remarque : le rapport complet est disponible sur demande

Grâce à une bonne coordination des agents de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg et de leurs prestataires, cette campagne de caractérisation s'est déroulée sans difficulté.

Cette campagne de caractérisation a permis d'identifier la composition des OMR et du Tri PCPM sur le territoire de la CCVK et de les comparer suivant différents axes.

Les points à retenir sont listés ci-dessous **pour les OMR** :

- Un ratio d'OMR de **107 kg/habitant** en 2016 sur la CCVK nettement en-dessous de la moyenne nationale (269 kg/hab.) et régionale de 2013 (239 kg/hab.) ;
- Une part de déchets putrescibles de **34% (36,5 kg/hab./an)** avec **13%** de déchets alimentaires compostables (**13,8 kg/hab./an**) et **2,5%** de déchets de jardin (**2,8 kg/hab./an**) ;
- **17%** de produits alimentaires non consommés (**18,3 kg/hab./an**) dont **5%** de produits non déballés (**5,3 kg/hab./an**) ;
- **15%** de plastiques (**16,5 kg/hab./an**) dont une part conséquente de films plastiques (**6%** ; **6,5 kg/hab./an**) ainsi que seulement **0,5%** de plastiques actuellement ciblés par une collecte séparée (**0,5 kg/hab./an**) ;
- En plus des films plastiques, l'extension des consignes de tri d'Eco-Emballages correspondant aux autres emballages plastiques représente **4,7%** de la composition des OMR (**5 kg/hab./an**) ;
- **23%** de textiles sanitaires (**25 kg/hab./an**) dont **4,4%** de couches pour enfants (**4,7 kg/hab./an**) ;
- **50%** du contenu des OMR est potentiellement « évitable » (**54 kg/hab./an**) ;
- **50%** du contenu des OMR est encore potentiellement captable soit **54 kg/habitant/an** dont **36,6%** (soit **39,3 kg/hab./an**) de déchets organiques et **13,8%** (soit **15 kg/hab./an**) de matériaux valorisables ciblés par les collectes séparées ;
- Par rapport à la précédente campagne de 2012, les quantités d'OMR collectées sont restées stables et une baisse de la part des putrescibles dans les OMR a été observée.

La composition moyenne des OMR en 2017 sur le territoire de la CC de la Vallée de Kaysersberg peut être schématisée en ciblant certaines catégories :

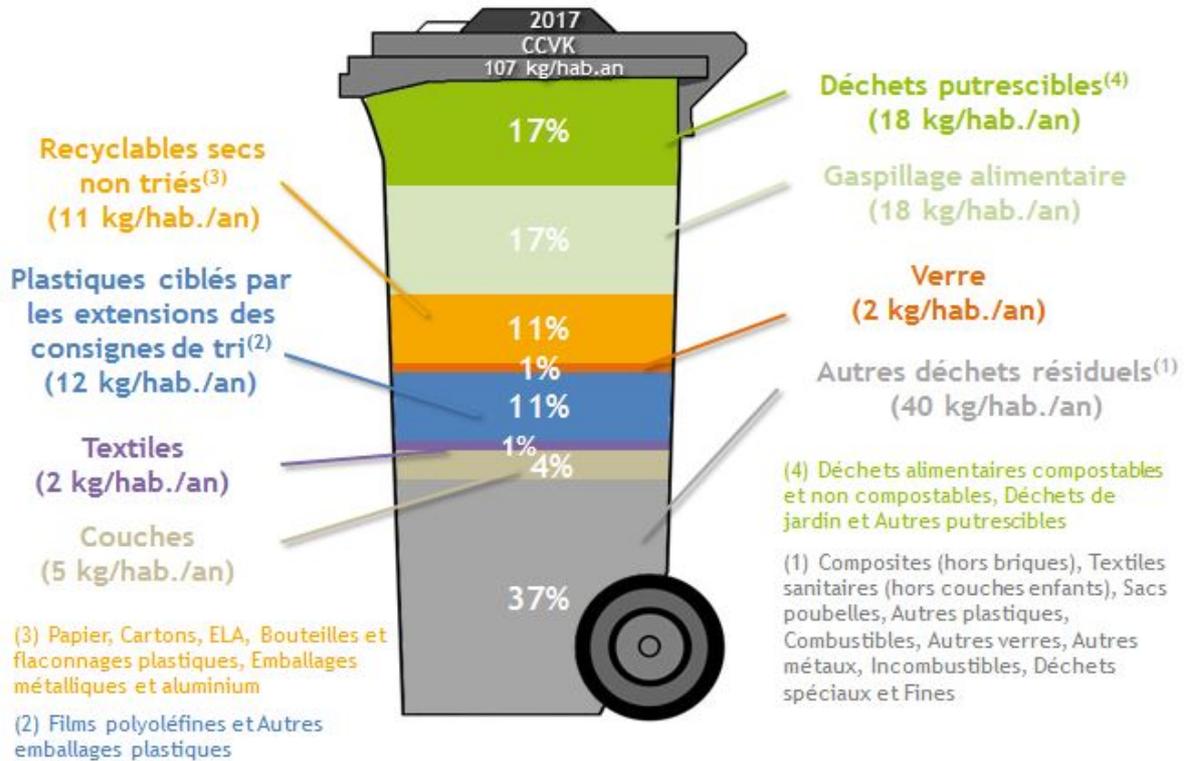


Figure 60 : Schéma de la composition moyenne de la poubelle d'OMR en 2017 sur la CCVK

Pour le tri PCPM, les points à retenir sont listés ci-dessous :

- Un ratio de collecte en apport volontaire du tri PCPM de **80 kg/habitant** en 2016 sur la CCVK nettement au-dessus de la moyenne nationale (47 kg/hab.) et régionale de 2013 (52,5 kg/hab.) ;
- Plus de la moitié des PCPM correspond à du papier (**42% ; 34 kg/hab./an**) et du carton (**19% ; 15,7 kg/hab./an**) ;
- Un taux de refus moyen de **23% (18 kg/hab./an)** constitué essentiellement d'OMR (**13%**) et de barquettes plastiques (**2%**) et de films polyoléfiniques (**2%**) ;
- Une présence moyenne de **6%** de sacs d'OMR fermés (**4,5 kg/hab./an**) dans les points tri ;
- Une qualité de tri supérieure dans les PAV que dans les bennes 30 m³ présentes sur le territoire ;
- **27%** du contenu du tri PCPM est potentiellement « évitable » (**22 kg/hab./an**) ;
- **50%** des 23% de refus seraient potentiellement valorisables soit **9 kg/habitant/an** dont **4,2%** (soit **3,4 kg/hab./an**) de matériaux valorisables ciblés par les collectes séparées et **5,7%** (soit **4,5 kg/hab./an**) avec la mise en place de l'extension des consignes de tri pour les plastiques ;

- Par rapport à la précédente campagne de 2012, les quantités de tri PCPM collectées sont stables mais une hausse de la part des flux d'OMR est constatée ;
- L'efficacité de collecte des recyclables secs hors verre est de **84%** et celle du verre atteint **95%** sur le territoire de la CCVK.

Le même schéma que pour les OMR peut être proposé pour le tri PCPM :

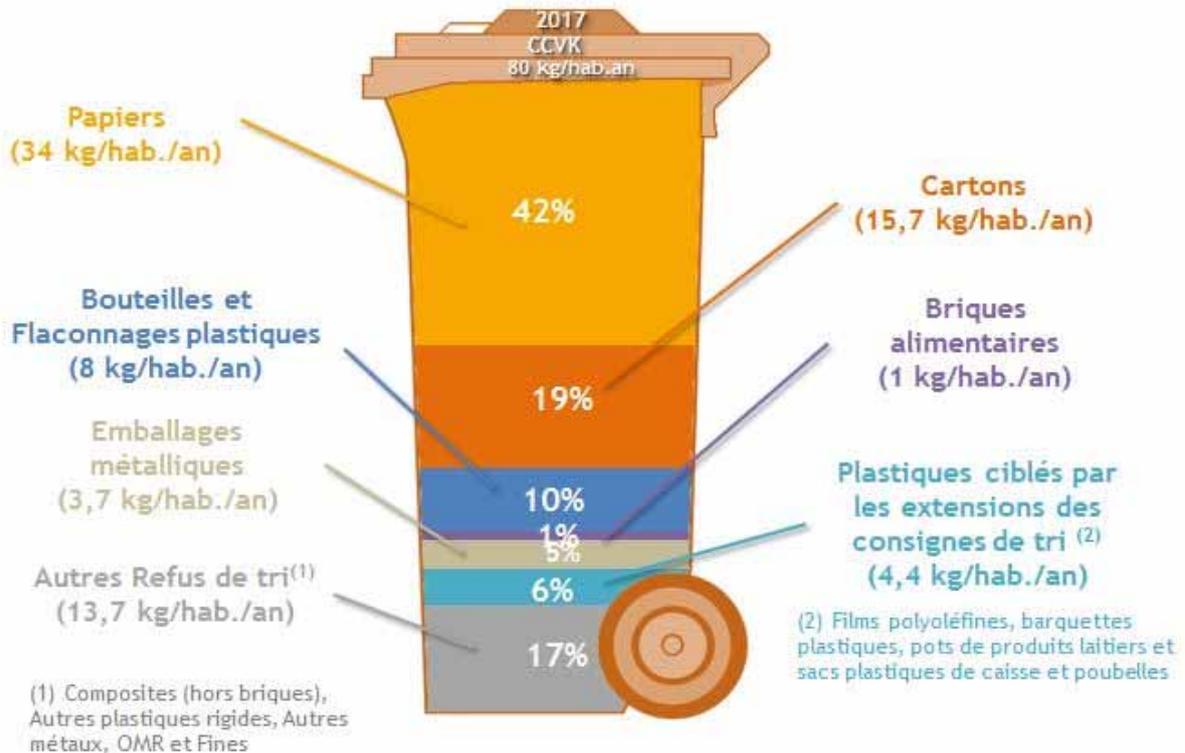


Figure 61 : Schéma de la composition moyenne du tri PCPM en 2017 sur la CCVK

Toutes ces données permettent d'avoir un bon aperçu de la composition des OMR et du tri PCPM sur le territoire de la CCVK notamment pour les flux à cibler afin de réduire la part du refus dans les PCPM mais aussi de diminuer les quantités d'OMR à traiter.

Pour les OMR, du fait des très bonnes efficacités de collecte des recyclables secs, il est préférable de se concentrer sur d'autres flux tout en continuant à rappeler les consignes de tri aux usagers qui du fait de la tarification incitative en place ont bien assimilé l'intérêt de sortir ces matériaux valorisables de leurs OMR.

Il est donc préférable de focaliser les actions de prévention et de communication sur les flux suivants :

- Les putrescibles :
 - via de nouvelles actions de sensibilisation au gaspillage alimentaire (gestes anti-gaspi, cuisines de restes, achat malin...). A ce sujet de nombreuses actions

sont réalisées par les collectivités françaises notamment sur le pain (Fiches de FNE⁴⁰ et Optigede⁴¹),

- en revoyant la promotion du compostage domestique/partagé,
- en développant la collecte séparée des biodéchets ;
- Les textiles sanitaires :
 - en continuant les actions sur les couches lavables,
 - en sensibilisant les usagers sur la réduction de l'utilisation de lingettes ;
- Une action de sensibilisation visant à limiter le suremballage et les films plastiques permettrait de diminuer la part de ce flux dans les OMR.

Au niveau du Tri PCPM, plusieurs actions peuvent être envisagées pour réduire le taux de refus :

- Supprimer ou revoir l'utilisation des bennes de 30 m³ qui engendrent la présence de davantage de refus que dans les PAV et la présence de déchets volumineux ;
- Cibler les secteurs où le geste du tri semble le moins intégré comme Kaysersberg Vignoble pour effectuer des campagnes de rappel des consignes de tri ;
- Poursuivre les campagnes de communication auprès des usagers sur le taux de refus élevé et les impacts financiers que cela entraîne (en parallèle du coût « évité » sur les OMR) ;
- Faire la « chasse » aux sacs d'OMR en multipliant les contrôles lors du dépotage des bennes afin de repérer ces sacs fermés et en appliquant des contraventions en cas d'identification d'adresses (pouvoir de police) ;
- Etudier les possibilités d'un passage à l'extension des consignes de tri d'Eco-Emballages (gisement de **16 kg/hab./an**).

Etant donné que plus de la moitié des refus correspond à des flux d'OMR et non à des erreurs de tri proprement dites, c'est bien sur l'aspect financier qu'il faudra insister à l'avenir pour responsabiliser les usagers.

⁴⁰ France Nature Environnement : <http://preventiondechets.fne.asso.fr/fr/ressources/fiches-action/gaspillage-alimentaire.html>

⁴¹ Fiches Optigede de l'ADEME : <http://www.optigede.ademe.fr/fiches-actions-gaspillage-alimentaire>

Annexe 2 : résultats des caractérisations 2017 d'encombrants de déchèterie

Remarque : le rapport complet est disponible sur demande

Cette partie fait la synthèse des caractérisations d'encombrants enfouissables sur toute la campagne :

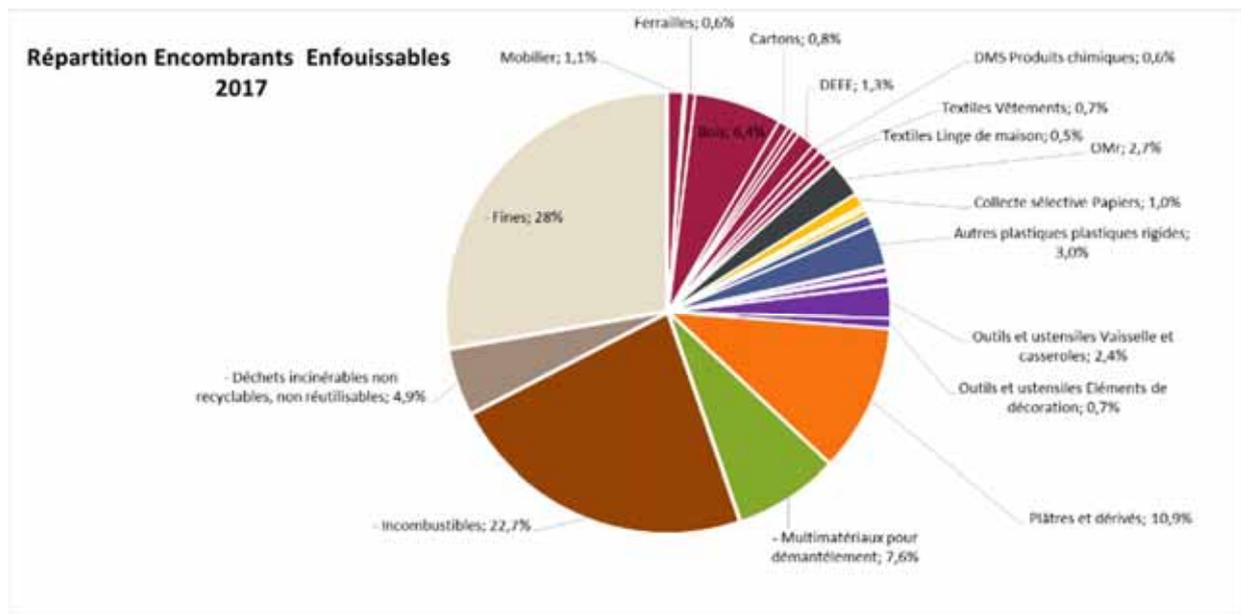


Figure 62. Encombrants enfouissables année 2017 : répartition de toutes les catégories

Ce sont donc des moyennes qui sont présentées ici. Le profil d'une benne-type d'enfouissables est constitué de 4 grands types de déchets (hors éléments fins), de poids conséquents : incombustibles, plâtres, multimatériaux et bois. Les autres déchets sont présents dans des proportions moindres.

Les deux grandes catégories retrouvées dans les encombrants enfouissables sont les fines (28%) et les incombustibles (23%). C'est un constat qui semble normal pour ce type de benne. Ces deux moyennes montrent une grande variabilité : les fines ont été fortement présentes pendant les caractérisations printanières et beaucoup moins par la suite. Pour rappel, une des bennes de printemps a subi un déchargement/rechargement/déchargement qui a manifestement impacté la proportion de fines. Pour les incombustibles, la variabilité est due à la présence d'un chargement de bois (piquets de vignes) probablement traité et non valorisable en filière bois.

Cela, en tous les cas, est représentatif de l'hétérogénéité des déchets et de leurs volumes, accueillis et à traiter par le service déchèterie, sur l'année.

Le plâtre vient en 3^{ème} position.

Cette partie fait la synthèse des caractérisations d'encombrants incinérables sur toute la campagne :

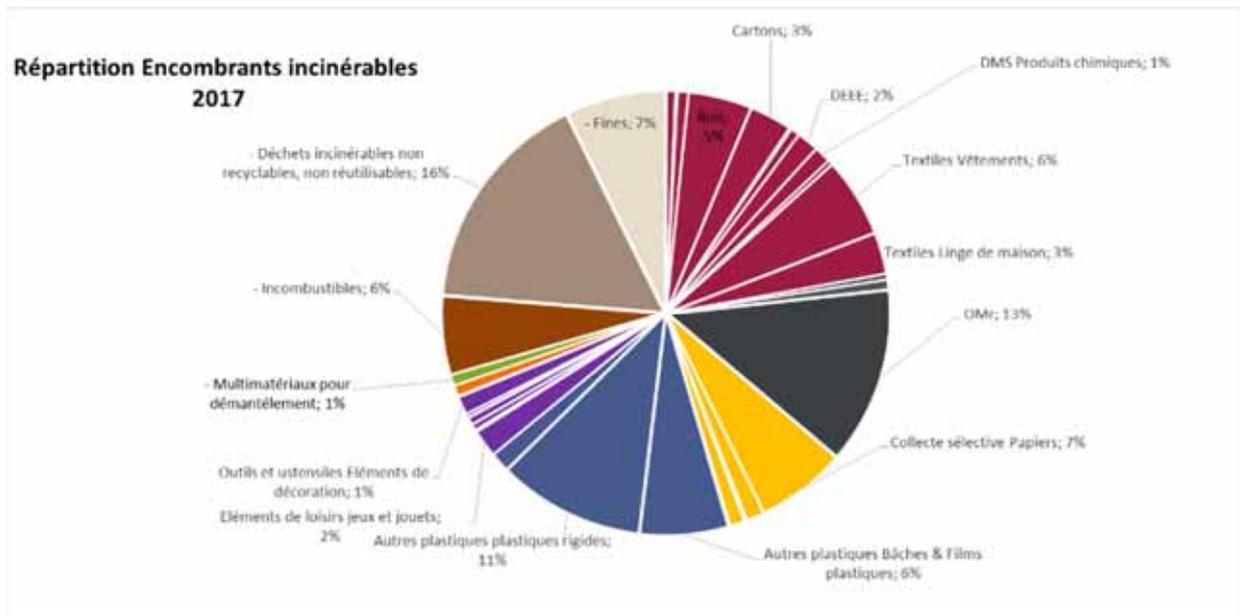


Figure 63. Encombrants incinérables année 2017, répartition de toutes les catégories

Comparativement à une benne-type d'enfouissables, le profil d'une benne-type d'incinérables montre beaucoup de déchets hétérogènes et peu lourds.

Les déchets principalement retrouvés sont les déchets incinérables inclassables ailleurs à 16% et les OMr (13%).

Les textiles, vêtements + linge de maison (et hors textiles sanitaires) sont retrouvés à hauteur de 9%. Cette proportion montre une variabilité plutôt faible, donc presque constante sur toute l'année.

On note la moyenne de 7% de papier présents dans une benne-type d'incinérables, avec une variabilité notable.

On remarque la présence de déchets agricoles également, dans la benne d'Orbey en automne, il s'agissait de bâches d'ensilage en grande quantité. Il s'agissait là, selon les informations de la collectivité, d'un particulier qui a vidé un grenier d'un bâtiment lui appartenant, donc pas d'un agriculteur qui aurait dû éliminer son déchet par une filière professionnelle.



Figure 64. Films plastique d'ensilage agricoles

Synthèse

Voici un tableau de synthèse qui reprend les données des campagnes 2017 et 2012.

En proportion (%)

	Moyenne incinérables 2017	Moyenne Enfouissables 2017	Moyenne 2017	Moyenne 2012
Erreurs de tri	23%	4%	14%	9,9%
OMr	14%	3%	8%	5%
CS	9%	2%	5%	4%
DASRI	-	-	-	présence
Filières existantes	22,1%	13,2%	17,7%	22,0%
Mobilier et matelas	0,8%	1,3%	1,1%	9%
Métaux	0,8%	0,6%	0,7%	1,2%
Bois	4,6%	6,4%	5,5%	2,7%
Cartons	3,1%	0,8%	1,9%	1,8%
Gravats	0,1%	0,4%	0,3%	2,1%
DV	0,7%	0,5%	0,6%	0,7%
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	8,8%	1,3%	5,0%	1,7%
DMS	1,6%	0,6%	1,1%	1,0%
DEEE	1,6%	1,3%	1,5%	1,7%
Déchets agricoles	présence		présence	présence
Filières potentielles à organiser	19,3%	14,9%	17,1%	15%
Films plastiques	6,4%	0,8%	3,6%	2,5%
Plastiques durs	10,7%	3,0%	6,8%	1,6%
Polystyrene	1,4%	0,2%	0,8%	0,2%
Plâtre	0,8%	10,9%	5,8%	10,4%
Gisement réemployable	15,3%	6,2%	10,8%	5%
Réemployable dans plastiques durs	0,6%	0,0%	0,3%	nc
Réemployables dans incombustibles	0,0%	0,5%	0,3%	nc
Réemployables dans incinérables	0,9%	0,0%	0,4%	nc
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	8,8%	1,3%	5,0%	1,7%
Outils et ustensiles	1,7%	3,2%	2,5%	1,3%
Éléments de loisirs	3,2%	1,2%	2,2%	2,4%
Gisement démantelables	0,8%	7,6%	4,2%	6,4%
Autres Incinérables	15,5%	5,0%	10,2%	12,8%
Autres Enfouissables	13,0%	50,4%	31,7%	35,7%

Tableau 66. Proportion des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012

NB : la somme par colonne ne fait pas 100% car plusieurs catégories de déchets peuvent se trouver dans plusieurs lignes. Exemple : certains déchets en plastique rigide se trouvent à la fois en % de réemploi et en % de filières potentielles

En tonnes/an

	Moyenne incinérables 2017	Moyenne Enfouissables 2017	Moyenne 2017	Moyenne 2012
Erreurs de tri	145,2	34,0	179,2	120,1
OMr	88,0	20,5	108,5	66,7
CS	57,2	13,5	70,7	53,4
DASRI	-	-	-	<i>présence</i>
Filières existantes	138,3	103,5	241,3	167,2
Mobilier et matelas	5,2	10,4	15,7	11,0
Métaux	4,8	4,8	9,6	14,1
Bois	28,8	50,1	79,1	32,5
Cartons	19,3	5,9	25,1	21,5
Gravats	0,9	3,4	4,3	25,5
DV	4,2	3,6	7,8	8,4
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	55,2	9,8	64,6	21,1
DMS	9,9	5,0	14,9	12,2
DEEE	9,9	10,4	20,3	20,8
Déchets agricoles	<i>présence</i>		<i>présence</i>	<i>présence</i>
Filières potentielles à organiser	120,6	116,3	236,7	206,7
Films plastiques	40,0	6,5	46,2	30,2
Plastiques durs	66,7	23,4	89,7	3,0
Polystyrene	9,0	1,4	10,3	19,0
Plâtre	5,0	84,9	90,5	126,9
Gisement réemployable	97,1	48,6	145,1	68,1
Réemployable dans plastiques durs	5,5	0,1	5,6	nc
Réemployables dans incombustibles	0,2	3,7	3,9	nc
Réemployables dans incinérables	5,6	0,0	5,6	nc
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	55,2	9,8	64,6	21,1
Outils et ustensiles	10,7	25,2	36,0	18,2
Éléments de loisirs	19,8	9,7	29,5	28,8
Gisement démantelables	5,3	59,1	64,4	77,5
Autres Incinérables	96,8	38,8	135,6	156,1
Autres Enfouissables	81,4	394,7	476,1	433,9
TOTAL TONNAGES	625,0	782,7	1407,8	1216,7

Tableau 67 Tonnages des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012

En kg/hab/an

	Moyenne incinérables 2017	Moyenne Enfouissables 2017	Moyenne 2017	Moyenne 2012
Erreurs de tri	8,6	2,0	10,6	6,8
OMr	5,2	1,2	6,4	3,8
CS	3,4	0,8	4,2	3,0
DASRI	-	-	-	<i>présence</i>
Filières existantes	8,2	6,1	14,3	9,4
Mobilier et matelas	0,3	0,6	0,9	0,6
Métaux	0,3	0,3	0,6	0,8
Bois	1,7	3,0	4,7	1,8
Cartons	1,1	0,3	1,5	1,2
Gravats	0,1	0,2	0,3	1,4
DV	0,2	0,2	0,5	0,5
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	3,3	0,6	3,8	1,2
DMS	0,6	0,3	0,9	0,7
DEEE	0,6	0,6	1,2	1,2
Déchets agricoles	<i>présence</i>		<i>présence</i>	<i>présence</i>
Filières potentielles à organiser	7,2	6,9	14,0	11,6
Films plastiques	2,4	0,4	2,7	1,7
Plastiques durs	4,0	1,4	5,3	0,2
Polystyrene	0,5	0,1	0,6	1,1
Plâtre	0,3	5,0	5,4	7,1
Gisement réemployable	5,8	2,9	8,6	3,8
Réemployable dans plastiques durs	0,3	0,0	0,3	nc
Réemployables dans incombustibles	0,0	0,2	0,2	nc
Réemployables dans incinérables	0,3	0,0	0,3	nc
Textiles (tous sauf souillés et sanitaires)	3,3	0,6	3,8	1,2
Outils et ustensiles	0,6	1,5	2,1	1,0
Éléments de loisirs	1,2	0,6	1,7	1,6
Gisement démantelables	0,3	3,5	3,8	4,4
Autres Incinérables	5,7	2,3	8,0	8,8
Autres Enfouissables	4,8	23,4	28,2	24,4
TOTAL en kg/hab/an	37,1	46,4	83,4	68,4

Tableau 68 Ratios en kg/hab/an des déchets classés par potentialité de réduction et comparaison à 2012

En conclusion, les caractérisations d'encombrants réalisées sur un an auprès des déchèteries de la Vallée de Kaysersberg permettent de dégager les points suivants :

- **Les erreurs de tri en déchèterie sont plus importantes qu'en 2012**

Elles sont plus importantes en proportion, mais également en tonnages. Les déchets concernés sont les OMr, les textiles, les cartons, le bois, les DMS et les DEEE. Au total, 420 tonnes pourraient être potentiellement détournées vers les filières normales, soit 24,9 kg/hab/an.

Ce sont les bennes incinérables qui montrent un potentiel de réduction très important avec 45% d'erreurs de tri et de filières.

=> Un renforcement de la communication et de l'accompagnement en déchèterie pourrait permettre de réduire de 283 tonnes/an les incinérables et de 137 tonnes/an les enfouissables

- **Les OMr sont plus présents en 2017 qu'en 2012**

La hausse est montrée par une proportion plus grande dans les bennes (incinérables), et également sur les tonnages.

Un travail est donc à réaliser en collaboration avec le gardien, afin de garder une proportion acceptable d'OMr présents dans les bennes incinérables. Auprès des usagers, il est conseillé de rappeler que même si l'exutoire est le même, les déchèteries accueillent des encombrants incinérables et non des OMr.

D'autre part, le second levier est du côté des usagers, qui sont responsables des tonnages supérieurs.

- **Il existe un gisement d'objets réutilisables**

Sans la présence de meubles, ce gisement a plutôt faibli. Néanmoins, on retrouve en plus grande proportion qu'en 2012 des objets pouvant avoir une seconde vie : éléments de décoration, vaisselle, jouets pour un ratio de 3,8 kg/hab/an soit 55 tonnes/an. Cependant, il reste toujours délicat de connaître la qualité de ces objets avant leur passage en benne encombrants.

Egalement, les textiles peuvent y être classés et de ce fait doublent ce potentiel détournable.

Enfin, sur les autres catégories de déchets : autres incinérables, autres incombustibles et plastiques durs, les objets réutilisables restent à la marge.

- **Les déchets de filières potentielles sont retrouvés en plus grande proportion qu'en 2012**

Il s'agit des films et bâches plastique ainsi que du polystyrène, qui ont progressé en proportion et tonnages depuis 2012 (pour rappel, les plastiques durs n'ont pas été séparés continuellement durant la campagne de caractérisations 2012). Le plâtre et le plastique dur sont les deux matériaux les plus représentés dans ce regroupement de déchets à valorisation potentielle.

La comparaison avec 2012 montre que le plâtre a diminué, sans que nous ayons une explication.

Le total des déchets à valorisation potentielle serait d'environ 236 tonnes par an soit 14 kg/hab/an.

=> Mettre en place une benne plâtre pourrait détourner 85 tonnes des enfouissables (coût de traitement = de 70 à 90 €/tonne)

=> Mettre en place une benne plastiques durs, possiblement uniquement au printemps pour détourner 67 tonnes d'incinérables /an (ou jusqu'à 19% d'une benne d'incinérables au printemps).

Estimation du coût de traitement : env.100 €/tonne, sans recette de revente plastique

=> Mettre en place un tri des films et bâches plastiques. Cette filière reste rare, donc les coûts de mise en place ne sont pas fiabilisés. Il est conseillé d'investir dans une presse à balle (env 15 k€) pour réduire les volumes et rationaliser le transport. Le coût du transport est dépendant de **la proximité locale d'un repreneur**. La revente des balles peut atteindre 150€/t.

- **Le gisement d'objets démentelables est stable par rapport à 2012.**

La mise en place d'une plateforme de démantèlement permettrait de détourner et valoriser 64 tonnes de déchets/an.



PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES 2018 – 2023



FICHES ACTIONS

Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
Service Déchets - Juin 2018



Le diagnostic du territoire a permis de construire un programme d'actions dont l'objectif est de réduire de 10% la quantité de DMA produite sur le territoire de la CCVK d'ici 2023, soit une réduction de 59 kg/hab/an kg par habitant par rapport à 2009.

Le programme d'actions retenu s'articule autour des 2 axes suivants :

- Développement de solutions locales, participatives et autonomes
- Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

Chaque action de ces programmes est détaillée ci-après. Ces fiches-actions sont amenées à évoluer en fonction de l'avancée du programme et en fonction des ajustements de planning opéré chaque année. Les fiches présentées dans ce document sont donc mises à jour régulièrement et de nouvelles fiches-actions peuvent être intégrées au cours du programme.

SOMMAIRE

Axe I : Développement de solutions locales, participatives et autonomes	4
Action I.1 : Réduction des déchets apportés en déchèterie	3
I.1.a : des encombrants	4
I.1.b : des gravats	7
I.1.c : des déchets verts	10
I.1.d : des textiles, linges, chaussures	13
Action I.2 : Recirculation des objets et incitation à leur partage	16
Axe II : Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble	20
Action II.1 : Contribution au retour de la biodiversité en développant des pratiques sans pesticides	20
Action II.2 : Sensibilisation des touristes au travers de leurs interactions avec le territoire	24
Action II.3 : Formation des jeunes générations à la prévention des déchets	28
Action II.4 : Réduction du gaspillage alimentaire en restauration	31
Action II.5 : Réduction des déchets d’emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière	35
Action II.6 : Progression de l’éco-exemplarité des services publics	39
Action II.7 : Poursuite des actions de prévention existantes	42

Axe I : Développement de solutions locales, participatives et autonomes

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets d'encombrants

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée fin 2019 Action réalisée

Produits visés	Encombrants
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	1 440 t
Potentiel de réduction	9.4 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), avec une prédominance d'encombrants, de gravats et de déchets verts.

Or, une part importante des objets jetés dans le flux d'encombrants pourrait être directement réutilisée par d'autres ou remise en état en vue d'un réemploi. Il est donc proposé de détourner ces encombrants réutilisables par la mise en place d'une recyclerie/matériauthèque au sein de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble, permettant de leur offrir une deuxième vie.

Egalement, la déchèterie de Kaysersberg Vignoble accueillera de nouvelles filières de tri telles que le plâtre, les plastiques durs, et d'autres filières, permettant d'augmenter la valorisation matière et de réduire d'autant la valorisation énergétique et l'enfouissement de ce flux d'encombrants.

PLAN D'ACTION :

Pour le flux d'encombrants, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Valoriser en réemploi ce qui peut l'être grâce à la recyclerie/matériauthèque
- Améliorer la qualité du tri de ce flux en extrayant notamment les textiles retrouvés, par un renfort de contrôle des agents
- Valoriser en recyclage des encombrants par la mise en place de nouvelles filières de tri ou de REP

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 11 % des encombrants sont détournés vers la recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble
- 90 % des textiles retrouvés dans le flux d'encombrants sont supprimés

- 2 nouvelles filières de tri sont créées pour des déchets actuellement collectés dans ce flux (ex : plâtre et plastiques durs de déchèterie)

RESULTATS ATTENDUS :

- Promotion de l'activité de la recyclerie/matériauthèque
- Diminution des quantités d'encombrants collectés en déchèterie
- Augmentation de la recirculation d'objets et de la valorisation matière globale en déchèterie
- Réduction du gisement de textiles dans les encombrants et les OMR
- Renforcement de la formation des agents
- Sensibilisation de la population à la question de la réutilisation et du réemploi, les inciter à acquérir de nouveaux modes de consommation

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux d'encombrants	Période de réalisation	Etat
Mettre en place la recyclerie/matériauthèque du territoire (cf. Fiche II.3)	2018 - 2019	
Réalisation des travaux sur la déchèterie de Kaisersberg Vignoble	Jusqu'en septembre 2019	
Formation des agents de déchèterie aux nouvelles consignes	2 ^{ème} semestre 2019	
Réouverture de la déchèterie de Kaisersberg	2 ^{ème} semestre 2019	
Mettre en place une signalétique appropriée	2 ^{ème} semestre 2019	
Suivre et mesurer l'efficacité de la mesure	2020	
Réaliser une nouvelle étude par caractérisations de ce flux	2021	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention et gardiens de déchèterie), du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Prestataire pour réaliser une campagne de caractérisation sur les encombrants

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2 jours	5 jours	1 jour	5 jours	1 jour
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers – communication et caractérisations (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	2500 €	500 €	25 000 €	0 €
Résultat					

Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Encombrants détournés en réemploi (tonnes/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		20	70	120	160
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Filières de tri créées pour réduire le flux d'encombrants (nb / an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		1	1	1	0
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Détournement en réemploi des encombrants (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		1.5 %*	5 %	8 %	11 %
Résultat					

* formule : (Tonnages d'encombrants détournés en réemploi) / (Tonnages encombrants en 2016)

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets de gravats

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée fin 2019 Action réalisée

Produits visés	Gravats
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	928 t
Potentiel de réduction	0.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), avec une prédominance d'encombrants, de gravats et de déchets verts.

Or les gravats, comme les encombrants, peuvent contenir des objets et matériaux réemployables. Il est proposé de détourner ces objets et matériaux par le biais de la recyclerie/matériauthèque au sein de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble.

Néanmoins, la composition exacte de ce flux n'est pas connue, c'est pourquoi une étude par caractérisations est envisagée pour évaluer son potentiel de valorisation (à mener en même temps que la campagne de caractérisations des encombrants).

PLAN D'ACTION :

Pour le flux de gravats, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Valoriser en réemploi ce qui peut l'être grâce à la matériauthèque
- Réaliser une étude sur la composition des apports du flux de gravats, du contexte juridique et réglementaire entourant la valorisation de ce flux, et des potentiels débouchés locaux (besoins communaux, professionnels)

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 1 % du flux de gravats est détourné vers la recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble
- 1 étude est menée sur les potentiels de valorisation locaux des gravats de déchèterie

RESULTATS ATTENDUS :

- Promotion de l'activité de la recyclerie/matériauthèque
- Diminution des quantités de gravats collectés en déchèterie
- Meilleure connaissance des évolutions possibles de valorisation sur le flux gravats

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux de gravats	Période de réalisation	Etat
Mettre en place la recyclerie/matériauthèque du territoire (cf. Fiche II.3)	2018 - 2019	
Réalisation des travaux sur la déchèterie de Kaisersberg Vignoble	Jusqu'en septembre 2019	
Formation des agents de déchèterie aux nouvelles consignes	2 ^{ème} semestre 2019	
Réouverture de la déchèterie de Kaisersberg	2 ^{ème} semestre 2019	
Mettre en place une signalétique appropriée	2 ^{ème} semestre 2019	
Suivre et mesurer l'efficacité de la mesure	2020	
Réaliser une étude par caractérisations de ce flux	2021	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets, du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Prestataire pour la réalisation de l'étude sur les potentiels de valorisation locaux des gravats de déchèterie
- Professionnels du BTP

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2 jours	1 jour	1 jour	5 jours	1 jour
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers communication et caractérisations (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	1 000 €	0 €	20 000 €	0 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Gravats détournés en réemploi (tonnes/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		1	3	5	9
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Détournement en réemploi des gravats (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		0.1 %*	0.3 %	0.5 %	1 %
Résultat					

* formule : (Tonnages gravats détournés en réemploi) / (Tonnages gravats en 2016)

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets verts

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée en 2018 Action réalisée

Produits visés	Déchets verts
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	788 t déchets verts
Potentiel de réduction	307 tonnes soit 18.2 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), avec une prédominance d'encombrants, de gravats et de déchets verts.

Les déchets verts en déchetteries occasionnent des volumes importants et un nombre croissant de rotation de bennes. Dans le cadre du premier programme local de prévention, un broyeur intercommunal a été acheté afin de détourner les déchets de branchages de la benne de déchets verts dans l'optique de produire du broyat pour les usagers et les services d'entretien des espaces verts. En effet ce broyat peut servir de paillage aux pieds des plantes ou dans le jardin potager. Le paillage permet de limiter la prolifération des mauvaises herbes, de garder l'humidité au pied des plantes... Le broyat peut également être utilisé dans les composteurs pour rééquilibrer un produit trop humide. Egalement, un broyeur plus petit pour un usage individuel est proposé à la location aux usagers du territoire.

Il s'agit ici d'améliorer l'activité de broyage des branchages apportés en déchèterie afin de fournir un broyat de qualité toute l'année aux usagers du territoire.

Aussi, pour favoriser l'auto-gestion à domicile des déchets verts et réduire ce flux apporté en déchèterie, la promotion du broyeur individuel sera intensifiée.

PLAN D'ACTION :

Pour le flux de déchets verts, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Assurer la promotion de location du broyeur individuel auprès des usagers
- Réaliser des opérations ponctuelles de broyage en déchèterie et sur des places publiques
- Améliorer le service de mise à disposition du broyat disponible en déchèterie et la traçabilité de ce flux
- Assurer des distributions de broyat en déchèterie en présence d'intervenants extérieurs

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 39 % des déchets verts sont détournés en auto-gestion ou en broyat
- Le taux de réservation annuel du broyeur individuel est augmenté pour atteindre 20 réservations par an
- Au moins 4 démonstrations par an du broyeur individuel sont réalisées
- Au moins 2 animations lors des campagnes de distribution du broyat en déchèterie sont réalisées
- Au moins 2 campagnes de pesées des branchages et du broyat produit en déchèterie sont réalisées

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution des quantités de déchets verts collectés en déchèterie
- Augmentation des emprunts du broyeur individuel
- Suivi plus précis du broyat produit en déchèterie et de son utilisation

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux de déchets verts	Période de réalisation	Etat
Organiser des journées de démonstration du broyeur individuel	2018 et 2019	
Organiser des animations sur le broyat sur la déchèterie Orbey	1 ^{er} semestre 2019	
Mettre en place une signalétique appropriée sur les déchèteries distribuant du broyat	2019 et 2020	
Organiser des animations sur le broyat sur la déchèterie de Kaysersberg Vignoble	2 ^{ème} semestre 2019	
Réaliser les campagnes de pesées des branchages et du broyat produit en déchèterie de Kaysersberg Vignoble	2020	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention et gardiens de déchèterie), du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Associations et relais locaux (dont guides composteurs) œuvrant pour le jardinage au naturel et l'utilisation de broyat

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4 jours	8 jours	3 jours	3 jours	3 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1000 €	2 000 €	5 000 €	500 €	500 €

Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	Broyeurs individuel et intercommunal				
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Démonstrations du broyeur individuel (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	4	4	4	4
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Animations réalisées autour du broyat en déchèterie (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1	2	2	2	2
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Campagnes de pesées des branchages et broyat en déchèterie (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0	2	1	1
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Déchets verts détournés des déchèteries (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	20	40	100	200	300
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Participants aux démonstrations du broyeur individuel (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	30	50	50	50	50
Résultat					

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Réservations du broyeur individuel (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	15	20	25	30
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Déchets verts détournés en auto-gestion et broyat (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2.5 %	5 %	12 %	25 %	39 %
Résultat					

* formule : (Tonnages déchets verts détournés des déchèteries) / (Tonnages déchets verts 2016)

Action I.1 : Réduction des déchets d'encombrants, de gravats et de déchets verts apportés massivement en déchèterie

Fiche pour les déchets textiles linges chaussures (TLC)

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée en 2018 Action réalisée

Produits visés	Textiles
Public visé	Usagers du territoire
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	110 tonnes
Potentiel de réduction	60 tonnes soit 3.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Les déchets apportés en déchèterie sont le flux ayant le plus augmenté depuis la dernière réforme de 2010 (+19 %), notamment les encombrants. Or, la campagne de caractérisations réalisée sur ce flux en 2017 a révélé qu'une partie importante de déchets relevant de la filière TLC se retrouvait dans les encombrants (équivalent à 65 tonnes, soit 3.8 kg/hab/an).

Par ailleurs, il existe à ce jour plusieurs collecteurs de TLC sur le territoire dont les consignes de tri peuvent varier.

Il s'agit donc ici de mener des actions de sensibilisations spécifiques auprès des usagers pour que les TLC soient correctement orientés vers les bonnes filières de valorisation.

Egalement, si chaque commune est aujourd'hui équipée d'au moins un point de collecte TLC, le maillage pourrait être densifié pour qu'à terme chaque Point Tri du territoire, équipé actuellement pour le verre et les emballages PCPM, le soit aussi d'une borne à TLC.

Enfin, la promotion des pratiques et manifestations permettant un report dans le temps ou un évitement de l'abandon des TLC est à prévoir.

PLAN D'ACTION :

Pour le flux de textiles, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Communiquer autour des consignes de tri pouvant varier selon le collecteur, et autour de la filière en elle-même
- Renforcer la formation des agents en déchèterie
- Poursuivre la densification du maillage de bornes de collecte TLC
- Communiquer sur les pratiques et manifestations favorisant le réemploi des vêtements

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réaliser au moins 3 actions de communication sur le terrain par an (1 sur chaque déchèterie)
- Atteindre 9.5 kg/hab/an de TLC collectés

- Augmenter le nombre de points de collecte : à terme au moins une borne TLC sur chaque Point Tri du territoire (actuellement 12 sur 38 sites pour 22 containers déployés)

RESULTATS ATTENDUS :

- Meilleure connaissance de la filière TLC par les usagers
- Réduction du gisement de textiles dans les encombrants et les OMR
- Augmentation du nombre de points de collecte TLC

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour le flux TLC	Période de réalisation	Etat
Réaliser un état des lieux de la filière sur le territoire	2017	Fait
Formation des agents de déchèterie	Fin 1 ^{er} semestre 2018	
Communiquer sur la filière TLC	2 ^{ème} semestre 2019	
Densifier le maillage des bornes	2020	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention et gardiens de déchèterie), du Service Communication, et des services techniques communaux
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Acteurs de la filière textiles implantés sur le territoire : Le Relais Est, Colthab, KFB Solidaire, La Croix Rouge française, Vétis, Association d'aide aux enfants atteints de leucémie
- Associations et autres relais locaux favorisant le réemploi de vêtements : dons, trocs, bourses, etc.

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3 jours	3 jours	5 jours	2 jours	1 jour
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €	2 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Actions de communication réalisées (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1	3	3	3	3
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Points Tri équipés d'un point de collecte TLC (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	32 %*	32 %	70 %	90 %	100 %
Résultat					

* formule : (Points tri équipés d'une borne TLC) / (Points tri totaux sur le territoire, soit 38)

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Poids de textiles collectés (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	6.5*	8	8.5	9	9.5
Résultat					

* formule : (Tonnages annuels déclarés par les collecteurs) / (Population municipale 16 889)

Action I.2 : Recirculation des objets et incitation à leur partage

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée en 2018 Action réalisée

Produits visés	Objets et matériaux réemployables
Public visé	Usagers du territoire, services techniques communaux
Pilote de l'action	CCVK ou d'autres partenaires
Tonnage concerné en 2016	110 tonnes
Potentiel de réduction	6.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En permettant l'allongement de la durée de vie des produits et leur substitution à des produits neufs, le réemploi participe pleinement à la diminution des quantités de déchets à traiter. De la même manière, partager, mutualiser des objets et des moyens qui servent peu souvent permet de favoriser l'économie de ressources.

L'action principale visée par cette fiche est associée à la réhabilitation de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble, prévue sur 2018 et 2019. En effet, la création d'un ensemble de structures permettant l'accueil d'une activité de recyclerie/matériauthèque au sein même de la déchèterie est envisagé.

Une recyclerie est un lieu dédié au réemploi, à la réutilisation et parfois à la réparation. Reprenant les biens d'équipement devenus inutiles à leur propriétaire, elle leur donne une seconde vie en les proposant à la revente. Dans certains cas, des matériaux en bon état, provenant de particuliers ou de dons de professionnels, peuvent également être récupérés : on parle alors de matériaux de récupération.

La recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kaysersberg sera gérée par un acteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) présent localement et déjà très actif dans le secteur du réemploi, l'association ESPOIR. Elle permettra de dynamiser la vie locale en offrant à la population des services de proximité, en lui permettant d'accéder à des biens à faible prix, et en transformant en profondeur l'image d'une déchèterie traditionnelle.

D'autres actions de sensibilisation au réemploi et au partage sont envisagées, en partenariat avec différents acteurs du territoire impliqués : repair'cafés, trocs, ciné-débats, etc. Elles s'ajouteront à celles proposées au sein de la recyclerie/matériauthèque.

La promotion de sites internet de partage entre voisins est également proposée, ainsi que la mutualisation des moyens de jardinage alternatifs entre communes (cf. Axe III.1).

PLAN D'ACTION :

Pour la recyclerie/matériauthèque, la collectivité envisage les actions suivantes :

- Réaliser une étude de faisabilité (conditions sociales, économiques et environnementales)
- Prendre contact avec le tissu associatif local et intégrer des associations intéressées dans le projet

- Définir le partenariat entre la collectivité et l'association gestionnaire de la recyclerie
- Intégrer cette activité au sein de la future déchèterie de Kaysersberg Vignoble
- Communiquer autour de ce nouveau service de réemploi
- Suivre l'activité et assurer sa pérennité

Pour les autres actions de sensibilisation, la collectivité prévoit :

- D'organiser ou d'accompagner financièrement et techniquement les acteurs organisant des animations en faveur du réemploi
- De relayer la communication auprès des usagers

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réemployer à terme 100 tonnes par an d'objets et de matériaux au sein de la recyclerie/matériauthèque
- Communiquer sur 3 sites de partage entre voisins
- Réaliser au moins 2 animations par an en faveur du réemploi sur le territoire
- Sensibiliser la population à la question de la réutilisation et du réemploi, les inciter à acquérir de nouveaux modes de consommation

RESULTATS ATTENDUS :

- Proposer une déchèterie innovante offrant le maximum de services aux usagers
- Réduction du gisement de DMA collectés
- Population sensibilisée au réemploi

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour la recyclerie/matériauthèque	Période de réalisation	Etat
Etude de faisabilité	2017	Fait
Implantation et dimensionnement des bâtiments sur la déchèterie de Kaysersberg Vignoble	2017	Fait
Conception des bâtiments	1 ^{er} semestre 2018	
Réalisation du cahier des charges pour la gestion de la recyclerie/matériauthèque	2 ^{ème} semestre 2018	
Réalisation des travaux	2019	
Préparation de la communication	2019	
Formation des agents de déchèterie	2 ^{ème} semestre 2019	
Inauguration recyclerie/matériauthèque	Fin 2019	
Suivi et mesure des impacts de cette action	A partir de 2020	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont gardiens de déchèterie), du Service Communication
- Elus locaux
- Prestataire de la recyclerie/matériauthèque : association ESPOIR
- Maître d'œuvre et architecte en charge du projet de réhabilitation de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble
- L'ADEME et TEPCV pour un soutien technique et financier

- Le réseau national des ressourceries

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 jours	10 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers communication et fonctionnement (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1 700 €	10 500 €	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Résultat	Investissement compris dans le budget du service Déchets				
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	Terrain mis à disposition par la commune de Kaysersberg Vignoble				
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Objets et matériaux valorisés sur la recyclerie/matériauthèque (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		7*	50	80	100
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Sites de partage entre voisins mis en avant (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	3	3	3	3
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Animations réalisées en faveur du réemploi (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	3	3	2	2
Résultat					

* formule : pesées des objets et matériaux collectés – déchets de la recyclerie/matériauthèque – % non réemployé dans les locaux d'Espoir à Colmar après rapatriement (sur la base de la répartition moyenne du réemployé / non réemployé)

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Visiteurs ayant effectué un achat à la recyclerie/matériauthèque (Nb visiteurs/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		50*	1 000	1 500	2000
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Participants aux manifestations sur le réemploi (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	50	100	100	100	100
Résultat					

* objectif à réévaluer après le démarrage de la recyclerie/matériauthèque

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Réemploi (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		0.5	3	4.5	6
Résultat					

* formule : (Tonnages annuels valorisés en recyclerie/matériauthèque + autres réemploi comme repair'café) / (Population municipale 16 889)

Axe II : Mobilisation des relais pour sensibiliser et construire ensemble

Action II.1 : Contribution au retour de la biodiversité en développant des pratiques sans pesticides

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours

Action projetée en 2018

Action réalisée

Produits visés	Produits phytosanitaires
Public visé	Professionnels du territoire, services d'entretiens des espaces verts publics
Pilote de l'action	CCVK / Fredon Alsace
Tonnage concerné en 2016	316 kilos de phytosanitaires collectés en déchèterie
Potentiel de réduction	inconnu

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'accompagner les communes à se mettre en conformité avec la loi Labbé du 01/01/2017, et à dépasser la réglementation pour conserver les libellules acquises du concours « Commune Nature » dont le règlement a évolué.

Egalement, il est proposé de réaliser un inventaire des outils de jardinage alternatif dont dispose chaque structure publique afin de mutualiser les moyens et de favoriser les échanges. Enfin, les fournisseurs de produits phytosanitaires seront contactés et sensibilisés à la thématique.

PLAN D'ACTION :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage de :

- Missionner la Fredon Alsace (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) pour améliorer les actions réalisées à ce jour par les services d'entretien des espaces verts publics
- Communiquer et réaliser des animations à destination des usagers, en s'appuyant sur des intervenants spécialisés et la distribution de guides pratiques

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Réaliser 1 formation par an des services d'entretien des espaces verts publics par le biais des Labo Vert de la Fredon Alsace
- Accompagner les communes pour conserver au moins 2 libellules au concours « Commune nature »
- Créer un inventaire des moyens techniques de jardinage alternatif existant au sein des communes afin de favoriser le partage et la mutualisation
- Effectuer au moins 2 animations grand public par an
- Sensibiliser les deux fournisseurs principaux de produits phytosanitaires du territoire

RESULTATS ATTENDUS :

- Conformité réglementaire et efficacité dans la gestion naturelle des espaces verts publics
- Moins de produits phytosanitaires achetés ou utilisés par les ménages
- Réduction des tonnages de déchets verts et de déchets dangereux collectés

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Monter le partenariat avec la Fredon Alsace pour l'action sur les communes	1 ^{er} semestre 2018	
Publication de l'inventaire des moyens techniques de jardinage alternatif à disposition des communes	2019	
Organiser des Labo Vert	Avril/Mai 2018	En cours 21/04/2018 : Labo Vert réalisé à destination du grand public conjointement avec un Troc de Plantes 17/05/2018 : Labo Vert à destination des communes 25/04/2018 : courrier envoyé aux communes
Engager un spécialiste du jardinage au naturel pour sensibiliser les 2 fournisseurs de produits phytosanitaires	Septembre/Octobre 2018	
Organiser des animations sur le jardinage au naturel	A partir de 2018	

PARTENAIRES MOBILISES

- Chargé de développement (ADL), du Service Communication
- Elus locaux
- Services techniques d'entretiens des espaces verts publics
- Les médiathèques du territoire
- Les guides composteurs de la vallée
- La Fredon Alsace
- M. Charton, conseiller en jardinage au naturel

- Fournisseurs locaux : Alsace Appro (Kaysersberg Vignoble), AB2F Concept (Kientzheim)

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5 jours	3 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	8 000 €	3 500 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat	Broyeur intercommunal et broyeur individuel				

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Animations réalisées sur la thématique jardinage au naturel, « zéro phyto » (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	2	2	2	2
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Fournisseurs de produits phytosanitaires sensibilisés (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2	0	0	0	0
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Agents formés par la Fredon Alsace via les Labo Vert (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	20	20	20	20	20
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Participants aux animations (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	30	30	30	30	30
Résultat					

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Communes ayant obtenu 2 libellules ou plus au concours « Commune nature » (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif		3	3	5	5

Résultat					
----------	--	--	--	--	--

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur	Produits phytosanitaires collectés en déchèterie (kilos/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	310	300	290	280	270
Résultat					

** formule : bilan annuel Eco-DDS ; colonne produits phytosanitaires*

Action II.2 : Sensibilisation des touristes au travers de leurs interactions avec le territoire

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée en 2018 Action réalisée

Produits visés	Déchets issus de l'activité touristique (principalement OMR, biodéchets, tri sélectif)
Public visé	Touristes de passage ou durable Professionnels du tourisme : hébergeurs, gestionnaires de sites et de complexes d'accueil touristiques, offices du tourisme Porteurs de manifestations
Pilote de l'action	CCVK / Eco Manifestation d'Alsace
Tonnage concerné en 2016	700 tonnes
Potentiel de réduction	inconnu

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Avec un équivalent de 3500 habitants en plus sur le territoire de la CCVK, la question de l'impact touristique sur la production de déchets est claire. En effet, chaque année, quelques 700 tonnes de déchets sont directement générées par la population touristique, sans compter les déchets indirects liés au tourisme (ex : déchets de restauration, déchets déposés dans les poubelles municipales par les passants, déchets de manifestations, etc.).

Or, à chaque origine géographique peut être associée une politique de gestion des déchets différente, d'autant plus lorsqu'il s'agit de touristes étrangers. Ainsi, il est important d'arriver à communiquer clairement auprès de ce public sur les consignes locales en vigueur en matière de gestion des déchets. De plus, les touristes étant souvent plus ouverts à l'échange et au partage de bonnes pratiques, il est judicieux de les sensibiliser sur la prévention des déchets au cours de leur séjour. Une fois rentrés chez eux, ils seront susceptibles de reproduire les gestes et pratiques auxquels ils auront été initiés.

Pour réussir cette sensibilisation, les porteurs de manifestations et les professionnels du tourisme sont des acteurs locaux incontournables.

Parmi la quarantaine de manifestations du territoire, on trouve une quinzaine de manifestations principales sur le territoire dont :

- 3 manifestations sportives (course de chien de traîneau, trail du Pays Welche, etc.)
- 3 manifestations culturelles (festival du jeu de rôle, visite guidée musicale, etc.)
- 8 manifestations gastronomiques (salons vins et gastronomie, Estivales, fête des moissons, etc.)

PLAN D'ACTION :

Pour réaliser cette action, la collectivité envisage de travailler sur 4 aspects :

- Missionner Eco-Manifestations d'Alsace pour accompagner les organisateurs de manifestations locales à les rendre éco-responsables, notamment en adhérant à la charte des éco-manifestations
- Accompagner, sur la base du volontariat, les gros hébergeurs en gîte ou chambre d'hôte à mettre en place des solutions pour réduire et avoir une meilleure gestion des déchets de leurs clients
- Trouver des solutions efficaces pour la gestion des déchets de deux structures d'accueil emblématiques : la station du Lac Blanc et l'aire de camping-caristes de Kaysersberg Vignoble
- Intégrer des messages de prévention dans les outils de communication des offices de tourisme

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Accompagner les organisateurs de 10 manifestations, dont au moins 3 importantes sur le territoire, à atteindre au moins le niveau 1 de la charte d'engagement des éco-manifestations
- Accompagner, parmi les 34 plus gros hébergeurs en gîte et chambre d'hôte du territoire, 10 hébergeurs à déployer au moins 10 pratiques en faveur de la réduction des déchets et à les communiquer auprès de leurs clients
- Réaliser, en présence des acteurs concernés, un état des lieux sur la prévention et la gestion des déchets de la station du Lac Blanc et de l'aire de camping-caristes de Kaysersberg Vignoble, afin de dégager des pistes d'améliorations
- Intégrer des messages de prévention dans au moins 3 outils de communication des offices de tourisme locales

RESULTATS ATTENDUS :

- Réduire les déchets générés lors des manifestations du territoire
- Sensibiliser les touristes au cours de leur séjour
- Trouver une solution efficace pour la gestion des déchets touristiques sur la station du Lac Blanc et l'aide de camping-caristes
- Montrer l'exemple pour inciter les autres hébergeurs et organisateurs à mettre en œuvre des actions en faveur de la réduction des déchets
- Réduire les tonnages d'OMR collectés

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes sur les éco-manifestations	Période de réalisation	Etat
Monter le partenariat avec Eco-Manifestations d'Alsace	1 ^{er} semestre 2018	
Lancer les 10 opérations pilotes	Avril – Octobre 2018	
Valoriser les résultats et étendre les opérations à d'autres événements	2019	
Étapes sur les hébergeurs	Période de réalisation	Etat
Envoyer un courrier pour trouver 10 hébergeurs pilotes	Août 2018	
Produire les outils de diagnostic nécessaires	Août 2018	

Réaliser le diagnostic des hébergements et proposer des solutions et aides à la mise en œuvre	Septembre/Octobre 2018	
Valoriser les résultats et diffuser un guide de bonnes pratiques	Fin 2018	
Étapes sur la station du Lac Blanc et l'aire de camping-caristes de Kaysersberg Vignoble	Période de réalisation	Etat
Réaliser 3 réunions en présence des acteurs impliqués : diagnostic, proposition de solutions, validation et clôture	Mars-Avril 2018	
Etapes sur les outils de communication	Période de réalisation	Etat
Travailler avec les offices de tourisme lors de la préparation des brochures 2019	2 ^{ème} semestre 2018	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets (dont ambassadeurs de la prévention), du Service Communication
- Elus locaux (en particulier Orbey, Le Bonhomme, Kaysersberg Vignoble)
- Acteurs de la station du Lac Blanc : SARL Blancrupt, Lac Blanc Tonique, SMALB (Syndicat mixte d'Aménagement du Lac Blanc)
- Les hébergeurs possédant au moins 4 gîtes et/ou chambres d'hôtes sur le territoire
- Eco-manifestations d'Alsace
- Les porteurs de manifestations du territoire
- Les offices du tourisme (Orbey et Kaysersberg Vignoble)

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	15 jours	5 jours	2 jours	2 jours	2 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 500 €	3 000 €	500 €	500 €	500 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Manifestations ayant atteint le niveau 1 de la charte EMA (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	15	20	25	30
Résultat					

Hébergeurs ayant mis en œuvre 10 gestes de prévention (nb/an)					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	15	30	40	50
Résultat					
Messages de prévention intégrés dans les outils de communication des offices de tourisme (nb)					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	5	5	5	5
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Touristes sensibilisés par au moins une des actions (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4 000*	5 000	6 000	7 000	8 000
Résultat					

**formule : nombre de touristes hébergés chez les 10 hébergeurs au cours de la saison + touristes ayant participé aux 10 manifestations suivies par EMA + brochures de l'office de tourisme distribuées + fréquentation pages internet des offices de tourisme*

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évitées					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Pas d'indicateurs d'impact trouvés

Action II.3 : Formation des jeunes générations à la prévention des déchets

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours

Action projetée en 2018 et 2019

Action réalisée

Produits visés	Ensemble des DMA
Public visé	Enfants de 5 à 10 ans
Pilote de l'action	CCVK / CPIE des Hautes Vosges
Tonnage concerné en 2016	NC
Potentiel de réduction	NC

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Depuis plusieurs années la CCVK fait appel au CPIE (Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement) des Hautes Vosges pour éduquer les enfants des classes élémentaires (maternelles au CM2).

En effet, les enfants représentent un public extrêmement sensible aux questions environnementales. Ils constituent des relais d'informations importants en tant que prescripteurs auprès de leurs parents et déclencheurs du changement de comportement au sein de la cellule familiale. De plus, l'éducation dès le plus jeune âge permet de développer une attitude éco-responsable et de préparer le comportement des citoyens de demain.

Il est donc proposé de poursuivre la programmation annuelle de ce programme de sensibilisation, sur des thématiques du développement durable.

PLAN D'ACTION :

Cette action a pour but de développer des opérations avec pour thème central la réduction des déchets. Les thématiques à aborder sont définies au préalable entre la collectivité et le CPIE des Hautes Vosges.

Le programme à destination des scolaires est partagé en plusieurs volets :

- Les campagnes d'animations qui ciblent le plus grand nombre (élèves et enseignants) et qui constituent le « socle » du programme
- L'accompagnement de projets éducatifs qui propose des actions plus approfondies avec des enseignants volontaires.
- L'organisation de restitutions, qui valoriseront le travail des élèves sous des formes variées (expositions, affiches, recueil de textes ou d'astuces...).

En 2018 et 2019, une action spécifique comportant la collecte et la sensibilisation de déchets difficilement recyclables (stylos et gourdes de compote) mais particulièrement consommés par les enfants dans le milieu scolaire sera menée sur l'ensemble des écoles élémentaires. Une autre action sera couplée à l'inauguration de la recyclerie/matériauthèque de la déchèterie de Kaysersberg Vignoble

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Sensibiliser le plus grand nombre d'enfants et d'enseignants à la prévention

- Responsabiliser les adultes de demain
- Créer, à travers les élèves, un relais d'informations auprès des adultes
- Faire réfléchir au devenir des déchets et apporter, de façon ludique une information sur les gestes éco-citoyens, pour que demain, ces gestes deviennent des réflexes

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution des quantités de DMA
- Sensibilisation des enfants à la réduction des déchets

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Définition des thématiques pour le 1 ^{er} semestre	Septembre de chaque année	
Définition des thématiques pour le 2 ^{ème} semestre	Janvier de chaque année	
Définition des modalités de l'opération de collecte de stylos et gourdes de compote	Juin 2018	
Rencontre des enseignants et montage de l'opération	Septembre – Octobre 2018	
Démarrage de l'opération de collecte des stylos	Octobre 2018	
1 ^{ère} collecte de gourdes de compote et sensibilisation	Octobre 2018	
Fin de l'opération de collecte des stylos et sensibilisation	Juin 2019	
2 ^{ème} collecte de gourdes de compote et bilan	Juin 2019	
Recyclage des déchets collectés au profit de l'association Sam' donne des Ailes	Juin 2019	
Organisation des visites scolaires et animations de la recyclerie/matériauthèque	1 ^{er} semestre 2019	
Réalisation des visites et des animations de la recyclerie/matériauthèque	Fin 2019 et 2020	
Rapport sur l'année de sensibilisation par le CPIE	Fin de chaque année	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets, ADL Environnement
- Les établissements scolaires et périscolaires
- Les communes membres
- Le CPIE des Hautes Vosges
- L'association Sam'donne des ailes
- Gestionnaire de la recyclerie/matériauthèque du territoire : association ESPOIR
- Acteur du recyclage : TERRACYCLE

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	80 jours	80 jours	80 jours	80 jours	80 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5 500 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Gourdes de compotes collectées et recyclées (tonne)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0.4	0	0	0
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Stylos usagés collectées et recyclées (tonne)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0.2	0	0	0
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Enfants sensibilisées (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	800	800	800	800	800
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évités					
Libellé de l'indicateur					
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Non quantifiable

Action II.4 : Réduction du gaspillage alimentaire en restauration

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée en 2018 Action réalisée

Produits visés	Déchets de l'activité de restauration, avec une priorité pour les biodéchets
Public visé	Professionnels de la restauration du territoire, en priorité ceux qui bénéficient d'une collecte de biodéchets
Pilote de l'action	CCVK / Conseil & Saveurs
Tonnage concerné en 2016	Au minimum 276 tonnes (biodéchets des professionnels collectés par la CCVK)
Potentiel de réduction	4.6 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En France, chaque année, 10 millions de tonnes de produits sont perdus et gaspillés par l'alimentation humaine, représentant une perte théorique estimée à 16 milliards d'euros et une pollution évaluée à 15.3 millions de tonnes équivalent CO₂¹. Tous les secteurs génèrent des pertes et du gaspillage plus ou moins importants, de la production des denrées jusqu'à leur consommation.

Le territoire de la CCVK n'est pas épargné par ces chiffres : en 2017, les caractérisations menées sur les OMR ont révélé que chaque habitant du territoire jetait en moyenne par an 18 kilos de déchets relevant directement du gaspillage alimentaire. Cette moyenne cache néanmoins de grandes disparités entre les ménages mais également au niveau des professionnels de la restauration : l'ADEME estime qu'un foyer gaspille 34 g/convive/repas, tandis que pour un restaurateur la perte s'élève à 138 g/convive/repas. Or le territoire de la CCVK compte de nombreux professionnels de la restauration du fait de l'activité touristique importante. Si la restauration collective (notamment scolaires) et les ménages ont déjà été sensibilisés dans de précédentes actions de prévention au gaspillage alimentaire, ce n'est pas le cas des professionnels de la restauration commerciale et rapide, si ce n'est au travers de la collecte de biodéchets. Il est donc proposé de réaliser une mission d'accompagnement à la réduction de leurs déchets, en priorité alimentaires, mais également sur l'ensemble de leurs déchets.

PLAN D'ACTION :

Pour sensibiliser les professionnels de la restauration commerciale et rapide au gaspillage alimentaire, la collectivité envisage de s'appuyer sur une spécialiste du milieu de la restauration mettant à profit son expérience pour promouvoir des actions permettant la réduction du gaspillage alimentaire et plus globalement des déchets OMR générés par l'activité de restauration.

¹ Source : ADEME 2016

Sur la base du volontariat, 10 professionnels de la restauration commerciale et rapide du territoire seront accompagnés de manière personnalisée par ce spécialiste afin de :

- réaliser, au cours d'une phase d'observation, un diagnostic permettant d'évaluer les pratiques et usages alimentaires de chaque participant,
- fournir, au cours d'une phase de restitution, des propositions d'axes d'améliorations et de solutions pour réduire le gaspillage et plus globalement l'ensemble de leurs déchets,
- accompagner, au cours d'une phase de mise en pratique, la mise en place d'actions d'améliorations et/ou correctives

Les restaurateurs seront également conseillés sur les manières de valoriser ses initiatives en termes d'image.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Mobiliser 10 professionnels de la restauration commerciale et rapide du territoire sur la réduction des déchets de leurs activités, en priorité alimentaires
- Réduire de 50 % le gaspillage alimentaire des 10 professionnels

RESULTATS ATTENDUS :

- Diminution des quantités de biodéchets et d'OMR collectées
- Promotion du dynamisme des entreprises du territoire et leur exemplarité en matière de gestion des ressources, prévention et valorisation des déchets (économie circulaire).
- Sensibilisation indirecte des ménages au gaspillage alimentaire et à la prévention des déchets grâce à la communication déployée par les 10 restaurateurs pour valoriser leurs initiatives

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Réalisation de l'appel à projet	Mars – Avril 2018	
Lancement de l'appel à projet	Avril – Mai 2018	
Sélection des 10 professionnels	Juin 2018	
Accompagnement et suivi par Conseils & Saveurs	Juillet/Septembre/Octobre 2018	
Communication et bilan	Octobre 2018	
Option : nouvel appel à projet	1 ^{er} semestre 2019	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets
- Professionnels de la restauration commerciale : restauration thématique, restauration traditionnelle, traiteur
- Professionnels de la restauration rapide : restauration rapide sur place et à emporter, ou à emporter uniquement
- Les communes membres
- Prestataire : Mme Degouy, de Conseils & Saveurs

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Fédération des Chefs de Cuisine Restaurateurs d'Alsace

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 jours	2 jours	0	0	0
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 000 €	500 €	0	0	0
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Professionnels ayant répondu favorablement à l'appel à projet (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	/	/	/	/
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Gaspillage alimentaire évité par les 10 professionnels (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	67*	0	0	0	0
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Autres déchets évités par les 10 professionnels (t/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	Inconnu**	0	0	0	0
Résultat					

*formule : [(gaspillage alimentaire avant tonne/service – gaspillage alimentaire après tonne/service) x nombre de services dans une année] à sommer pour les 10 restaurateurs
 ** en fonction du diagnostic établi, certains déchets pourront être réduits ou évités, et ils seront alors quantifiés

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Professionnels ayant été accompagnés par Conseils & Saveurs (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	/	/	/	/
Résultat					

Indicateur de quantités de déchets évités					
Libellé de l'indicateur	Gaspillage alimentaire évité grâce à l'intervention de Conseils et Saveurs (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	4.6*				
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Autres déchets évités grâce à l'intervention de Conseils et Saveurs (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2**				
Résultat					

* formule : Tonnages gaspillage alimentaire évité par les 10 professionnels / population municipale 16 889

** formule : Tonnages autres déchets évités par les 10 professionnels / population municipale 16 889

Action II.5 : Réduction des déchets d'emballages et mise en avant de la production locale et saisonnière

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée en 2018 Action réalisée

Produits visés	Emballages à usage unique, suremballages
Public visé	Marchés : commerçants et ménages GMS : professionnels et ménages
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	272 tonnes (barquettes et films plastiques)
Potentiel de réduction	1.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En tant que consommateur, nos choix et nos comportements, lors de nos achats, vont générer plus ou moins de déchets. Même si la réglementation prévoit une extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques d'ici 2022, leur recyclage n'est pas toujours techniquement possible ou financièrement acceptable. Il reste donc préférable de réduire les emballages alimentaires utilisés pour faire nos courses, ce qui passe nécessairement par une modification des comportements d'achats.

PLAN D'ACTION :

Au travers d'opérations de sensibilisation, cette action se propose de guider les consommateurs durant leur acte d'achat, afin de découpler la consommation de la production de déchets.

Pour cela, il est proposé d'intervenir auprès de 2 cibles :

- les marchés locaux, pour lesquels de nombreux déchets peuvent être évités si l'utilisateur concède un minimum de préparation amont, et que le commerçant itinérant est sensibilisé
- les enseignes de grande et moyenne distribution (GMS), pour lesquelles le lieu se prête aisément à l'échange de conseils et à la réalisation d'opérations ponctuelles sur des achats pauvres en déchets

Les opérations envisagées sont les suivantes :

- Marchés locaux : opération « Amène ton bocal », stand de sensibilisation, mobilisation des commerçants itinérants et des communes, etc.
- GMS : opération chariot mini/maxi, achat malin, étiquetage, animation homme-poubelle, opération « Amène ton bocal » aux stands de vente en vrac (boucherie/charcuterie/condiments), semaine « Produits du terroir », etc.
- Promotion de la production locale et saisonnière : rédaction d'un calendrier sur les fruits et légumes de saison

Les animations auprès des GMS seront de préférence organisées au cours de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) courant novembre.

OBJECTIFS DE L'ACTION

- 9 % des ménages utilisent leurs contenants pour faire leurs courses sur les marchés
- Les 3 enseignes de distribution promeuvent l'achat à la coupe avec l'utilisation de ses propres contenants
- 2 actions de sensibilisation au moins par an sur la thématique sont tenues (dont la diffusion d'un calendrier fruits et légumes de saison)

RESULTATS ATTENDUS :

- Réduction des déchets d'emballages dans les OMR et le tri sélectif PCPM
- Implication des commerçants itinérants et des enseignes de distribution dans la promotion de l'opération « Amène ton bocal »
- Meilleure gestion des déchets en fin de marché
- Large sensibilisation du public

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes pour les marchés	Période de réalisation	Etat
Préparation des supports d'animation et des interventions	Juin 2018	
Rencontre avec les élus locaux sur le règlement des marchés locaux	Juin 2018	
Rencontre des commerçants itinérants sur les marchés d'Orbey et de Kaysersberg Vignoble	Juillet 2018	
Lancement de l'opération « Amène ton bocal »	Juillet – Septembre 2018	
Suivi des animations et compilations des informations	2 ^{ème} semestre 2018	
Communication sur les résultats	Fin 2018	
Rédaction et diffusion d'un calendrier 2020 sur les fruits et légumes de saison, en corrélation avec la réforme sur la collecte des OMR (cf. Action I.1)	2 ^{ème} semestre 2019	
Étapes pour les GMS	Période de réalisation	Etat
Rencontre des 3 GMS pour planifier les actions	Avril de l'année	
Préparation des animations durant la SERD	Octobre – Novembre de l'année	
Communication sur les opérations	Octobre de l'année	
Bilan et restitution des résultats	Fin d'année	

PARTENAIRES MOBILISES

- Employés du Service Déchets
- Professionnels de la distribution : Intermarché (Kientzheim), Carrefour Market (Kaysersberg), Intermarché Contact (Orbey)
- Commerçants et élus des marchés locaux : Orbey, Kaysersberg Vignoble, Lapoutroie
- Professionnels de l'animation : opération Homme-poubelle, compagnie Budig, etc.

- Autres prestataires :
 - Tootopoids, épicerie itinérante de vrac en Alsace,
 - Mme Portal, de Vie Verte, conseillère en zéro déchets en Alsace
 - Mme Mauguin, Naturopathe - Coaching Nutritionnel (Sélestat), conférencière en zéro déchets en Alsace
 - Association zéro déchets Colmar et Centre Alsace

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	8 jours	5 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	7 500 €	10 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat	Stand d'animation (tables, supports de communication, etc.)				

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Commerçants itinérants ayant participé à l'opération « Amène ton bocal » (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	12	15	15	15
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	GMS favorisant l'achat à la coupe avec son propre contenant (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	3	3	3	3
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Calendriers fruits et légumes de saison distribués (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0	0	8 000	0	0
Résultat					

Indicateur de participation					
Libellé de l'indicateur	Ménages sensibilisés à l'opération « Amène ton bocal » au marché (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	1 000*	1 000	1500	1500	1500

Résultat					
Libellé de l'indicateur	Ménages sensibilisés dans les GMS au cours de la SERD (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	500**	500	500	500	500
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Ménages ayant utilisé leurs contenants au marché ou dans un GMS (nb moyen/semaine)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	300***	400	500	600	700
Résultat					

*formule : moyenne du nombre de personnes sensibilisées sur chaque marché chaque semaine

**formule : comptage approximatif des personnes sensibilisées

***formule : nombre moyen de clics positifs du boitier « Feedback Now » à la question « Avez-vous utilisé votre bocal aujourd'hui ? » enregistré par semaine sur les marchés et GMS équipées (faire une moyenne des résultats de chaque semaine)

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Ménages utilisant leurs contenants au marché ou dans un GMS (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3.5*	5	6	7.5	9
Résultat					

*formule : Nombre de ménages ayant utilisé leur propre contenant au marché ou dans un GMS / nombre de foyers sur le territoire 8128

Indicateur de quantités de déchets évités					
Libellé de l'indicateur	Emballages et suremballages évités (kg/hab/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0.6	0.8	1.0	1.2	1.5
Résultat					

*formule : [% ménages utilisant leurs contenants au marché ou dans un GMS x gisement d'évitement 16 kg/hab/an x 2.1 habitants par ménage] / population municipale 16 889

Action II.6 : Progression de l'éco-exemplarité des services publics

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours

Action projetée en 2018

Action réalisée

Produits visés	Déchets des activités publiques : papiers bureautiques, consommables, déchets verts, etc.
Public visé	Les agents des collectivités
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	NC
Potentiel de réduction	1.5 kg/hab/an

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'éco-exemplarité est l'ensemble des actions conduites auprès des collectivités, visant à réduire les quantités de déchets produites ; il peut s'agir d'actions internes à la collectivité en charge du programme local de prévention ou à destination de ses communes membres.

De nombreuses actions ont été initiées auprès des différents agents des collectivités (administration, services techniques espaces verts) lors du précédent programme local de prévention.

Les pratiques mises en œuvre pour réduire ou éviter des déchets restent cependant à réévaluer car elles ont évolué depuis 2014, au-delà des actions emblématiques, elles peuvent être très disparates sur le territoire.

Il est proposé la mise en place d'une charte d'éco-exemplarité qui permettrait, d'une part d'essaimer les bonnes pratiques des uns vers les autres et, d'autre part, d'harmoniser les pratiques des collectivités du territoire.

Egalement, cette charte, composée de plusieurs niveaux, permettrait de « récompenser » l'engagement des collectivités, et servirait d'outil de communication pour gagner en légitimité sur les actions de prévention prescrites ensuite aux usagers du territoire.

PLAN D'ACTION :

Pour réaliser et suivre le déroulement de cette action, la collectivité envisage de:

- réaliser un état des lieux des pratiques, par le biais d'un questionnaire simple et commun à chaque collectivité. Cette action pourrait être couplée à la démarche de labellisation Cit'Ergie, sinon par un bureau d'étude.
- créer une charte dont les règles et critères seront à construire ensemble
- proposer un recueil des bonnes pratiques
- diffuser les résultats

OBJECTIFS DE L'ACTION

- les 8 communes du territoire ont adhéré à la charte et sont engagées dans des actions toujours plus poussées d'exemplarité

RESULTATS ATTENDUS :

- Réduction des déchets des collectivités (administratif et technique)
- Démonstration de l'exemplarité en matière de réduction des déchets
- Valorisation de l'image du territoire, de ses collectivités locales, des agents territoriaux

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat
Association à la labellisation Cit'Ergie ou recrutement d'un bureau d'étude	Mars 2018	
Groupe de travail avec les collectivités pour définir les règles de la charte éco-exemplarité	1 ^{er} trimestre 2019	
Rédaction d'un recueil de bonnes pratiques	2 ^{ème} trimestre 2019	
Lancement de la charte et adhésion des collectivités au cours d'une cérémonie	2 ^{ème} semestre 2019	
Evaluation des collectivités au regard des critères de la charte	A partir du 2 ^{ème} semestre 2019	
Attribution d'un niveau de la charte éco-exemplarité	Fin 2019	
Diffusion des résultats et des bonnes pratiques	Fin 2019	
Suivi annuel de la collectivité	Une fois par an	

PARTENAIRES MOBILISES

- Agents des collectivités
- Elus communaux
- Prestataire : bureau d'étude pour la labellisation Cit'Ergie ou autre bureau d'étude
- Service communication pour la création de la charte

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à cette action (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5 jours	15 jours	5 jours	5 jours	5 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	0 €	12 000 €	500 €	500 €	500 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat					

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Collectivités ayant signé la charte d'éco-exemplarité (nb cumulé)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5	8	8	8	8
Résultat					

Indicateur de changement de comportement					
Libellé de l'indicateur	Collectivités ayant obtenu un niveau de la charte (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	5	8	8	8	8
Résultat					

Action II.7 : Poursuite des actions de prévention existantes

Date d'actualisation de la fiche :

Action en cours Action projetée en 2018 Action réalisée

Produits visés	DMA
Public visé	Tout public
Pilote de l'action	CCVK
Tonnage concerné en 2016	NC
Potentiel de réduction	NC

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le programme local de prévention volontaire réalisé entre 2010 et 2015 contenait des actions ponctuelles et d'autres permanentes. Certaines des actions permanentes initiées (compostage individuel et collectif, boîtes à lire, prêt de couches lavables, autocollant Stop-Pub) vont être conservées dans le cadre du PLPDMA. Cependant le suivi de ces actions va être simplifié car il ne s'agit pas nécessairement de les amplifier mais simplement de les pérenniser voire de les améliorer. D'autres actions permanentes comme l'éco-exemplarité, la sensibilisation des jeunes générations, la location du broyeur individuel de déchets verts ou le développement de pratiques sans pesticides vont en revanche être amplifiées et développées, c'est pourquoi elles font l'objet d'une fiche action spécifique.

PLAN D'ACTION :

Pour chaque action permanente, la collectivité envisage de:

- Compostage individuel : organiser des campagnes de distribution ponctuelles, selon les budgets alloués
- Compostage collectif : redynamiser les 11 sites créés à ce jour pour qu'ils soient pérennisés
- Boîte à lire : renforcer leur gestion par l'établissement d'une convention avec les communes sur lesquelles elles sont implantées, programmer des actions de communication
- Prêt du kit de couches lavables : en assurer la promotion et le suivi
- Autocollant Stop-Pub : gérer le stock et en proposer aux accueil des mairies

OBJECTIFS DE L'ACTION

- Pérenniser les actions de prévention mises en place en assurant leur promotion, suivi et entretien.
- Proposer des améliorations et/ou transformations sur le fonctionnement et la gestion de ces actions

RESULTATS ATTENDUS :

- Actions et outils connus du grand public
- Gestes ancrés dans les habitudes

ÉTAPES CLES DE L'ACTION

Étapes	Période de réalisation	Etat

PARTENAIRES MOBILISES

- Agents des collectivités
- Elus communaux
- Guides composteurs
- Médiathèque de Kayersberg Vignoble
- Fournisseurs de composteur

INDICATEURS D'ACTIVITES ET D'IMPACT

Indicateur de moyens					
Libellé de l'indicateur	Temps consacré en interne à ces 5 actions (jours)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours	10 jours
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens financiers (€)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	2 500 €	2 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Moyens matériels				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif					
Résultat	Kit de couches lavables 1 ^{er} âge et 2 ^{ème} âge, 4 boîtes à lire				

Indicateur de réalisation					
Libellé de l'indicateur	Sites de compostage collectif actifs (nb)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	10	12	12	13	13
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Kit de couches lavables prêtés (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	5	7	7	7
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Subventions allouées pour l'achat de couches lavables (nb/an)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	3	5	7	7	7
Résultat					
Libellé de l'indicateur	Taux d'équipement des boîtes aux lettres de Stop-Pub (%)				
Année	2018	2019	2020	2021	2022
Objectif	50 %	55 %	60 %	65 %	70 %
Résultat					